

**Entre approche systémique et tentation panoptique :
la prévention du décrochage scolaire
dans un lycée professionnel
des Quartiers nord de Marseille**

Christophe Guitton, Cereq-LEST

Juin 2018

Sommaire

Introduction – Problématique de la recherche et méthodologie d'enquête

I – Un lycée professionnel en première ligne dans la lutte contre le décrochage scolaire

1 - Un établissement particulièrement exposé au risque de décrochage scolaire

1.1 - Une tradition ancienne de remédiation scolaire

1.2 - Une population scolaire qui concentre les facteurs de risque de décrochage

2 - Une certaine variabilité des problématiques selon les filières de formation

2.1 - Les métiers de la sécurité : une filière d'excellence et sélective

2.2 - Les métiers de la maintenance nautique : l'autre vitrine du lycée professionnel

2.3 - Les métiers de l'électrotechnique : une filière d'excellence en déclin

2.4 - Les métiers du commerce : une filière accessible mais peu attractive

3 - Une segmentation entre CAP et bacs pro confortée par les mécanismes d'orientation et d'affectation post-collège

3.1 - L'organisation de la transition collège-lycée : un cadre de contrainte pour les lycées professionnels, une logique d'assignation pour les collégiens en difficulté

3.2 - Un élément perturbateur : l'orientation active accompagnée (OAA)

3.3 - Un élément correcteur : les stages Passerelles

II – Le décrochage et sa prévention : définitions et mesure

1 - Une définition résiduelle des « décrocheurs » comme « élèves sans solutions »

1.1 - Une définition restrictive et volontariste du décrochage

1.2 - Une définition partagée mais discutée en interne

1.3 - Une définition téléologique proche des NEET (jeunes ni en emploi ni en formation)

2 - Définition et mesure des problématiques associées à la prévention du décrochage

2.1 - L'absentéisme

2.2 - Les punitions et sanctions

2.3 - Les réorientations (stages Passerelles)

III – Les représentations du décrochage et de sa prévention

1 - Une représentation dominante du décrochage comme stade ultime de l'absentéisme

2 - Une représentation diffuse du décrochage comme désengagement de l'élève résultant d'une orientation subie ou par défaut

3 - Une représentation non déterministe des déterminants individuels du décrochage

4 - Une représentation impressionniste du décrochage comme risque

IV – La prévention du décrochage : approche systémique

1 - La prévention secondaire en direction des élèves

1.1 - Contenir l'absentéisme pour limiter les risques de décrochage

1.2 – Opérer un suivi rapproché des élèves pris dans des processus de décrochage pour prévenir les risques de rupture de scolarité

2 - La prévention primaire à l'échelle des classes

2.1 - Anticiper les situations de démotivation pour prévenir les risques de démobilisation

2.2 - Rendre les enseignements attractifs et accessibles pour favoriser la réussite éducative

3 - La prévention primaire à l'échelle de l'établissement

3.1 - Suivre la scolarité des élèves au quotidien pour anticiper les risques de décrochage

3.2 - Offrir un soutien scolaire aux élèves en difficulté pour limiter l'échec scolaire

3.3 - Sanctuariser le lycée pour pacifier le climat scolaire

3.4 – Améliorer le cadre de vie et d'études des élèves pour renforcer l'attractivité du lycée

4 - La prévention primaire à l'échelle du bassin de formation

4.1 - Pallier les dysfonctionnements du système d'orientation post-collège pour réduire les risques d'orientation par défaut

4.2 - Organiser des entretiens préalables aux inscriptions pour s'assurer du choix des élèves et détecter d'éventuelles difficultés en amont de la rentrée scolaire

V – Retour sur les conditions de possibilité d'une action collective de prévention du décrochage scolaire au sein du lycée professionnel des Quartiers nord

1 - Enjeux internes : renforcer le travail collaboratif au sein de la communauté scolaire

1.1 - Conforter la diversité et la complémentarité des profils professionnels

1.2 - Renforcer l'association des enseignants à la prévention du décrochage scolaire

1.3 - Développer les ressources réflexives, capitaliser et mutualiser les acquis

2 - Enjeux externes : conforter le lycée au sein de son écosystème institutionnel

2.1 – Conserver les moyens humains et financiers associés au classement ZEP

2.2 – Restaurer des liens de coopération avec le rectorat (MLDS et services d'inspection)

2.3 – Pérenniser les partenariats avec la Région et le service public de l'emploi local

Introduction

Problématique et questionnement

La problématique générale de la recherche, conduite par le laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST) dans le cadre de l'ANR Territoires et Décrochage scolaire (TEDS) porte sur la prévention du décrochage scolaire au sein des établissements d'enseignement professionnel : lycées professionnels et centres de formation d'apprentis (CFA). Le questionnement porte tout autant sur les représentations collectives du décrochage scolaire et de sa prévention que sur les logiques d'action et les politiques mises en œuvre par les établissements pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage :

- Quelles conditions rendent possibles une action collective de prévention du décrochage scolaire au sein des établissements d'enseignement professionnel ?
- Quelles sont les représentations du décrochage scolaire et de sa prévention qui prévalent au sein des établissements et dans quelle mesure sont-elles partagées par les différentes catégories d'acteurs (direction, vie scolaire, santé-social, orientation, enseignants) ?
- Comment s'organisent la lutte contre et/ou la prévention du décrochage (dispositifs de droit commun ou internes, outils, leviers, réseaux) et dans quelle mesure associe-t-elle les différentes catégories d'acteurs de la communauté scolaire ?
- Quels types de ressources cognitives et réflexives sont mobilisés individuellement et collectivement pour conduire et évaluer l'action ?

Méthodologie d'enquête

La recherche a été conduite dans deux CFA et dans deux lycées professionnels, dont le lycée professionnel des Quartiers nord de Marseille, dont rend compte la présente monographie. L'enquête s'est déroulée au cours du 1^{er} semestre 2017, sur la base d'un travail documentaire et d'entretiens semi-directifs avec les membres de la communauté scolaire de l'établissement :

- **12 entretiens ont été réalisés avec la direction, le service de la vie scolaire et le pôle santé-social-orientation** : la proviseure, le proviseur adjoint, les deux conseillers principaux d'éducation (CPE), les assistants d'éducation (un entretien collectif a été conduit avec cinq AED, suivi d'un entretien en face à face avec l'un d'entre eux), le conseiller d'orientation, l'assistante sociale scolaire, l'infirmière scolaire et l'agent d'accueil ; en outre, deux entretiens ont été réalisés à mi-parcours et à l'issue du travail d'enquête avec la proviseure et le CPE en charge de la lutte contre le décrochage.
- **10 entretiens ont été conduits avec des enseignants des matières générales et professionnelles** des différentes filières de formation (sécurité, maintenance nautique, électrotechnique, commerce).
- **Documentation : projets d'établissements** (2015-2016 et 2016-2017) ; **données d'établissement** 2016-2017 (absentéisme, décrochage, sanctions et punitions, stages Passerelles) ; **documents internes** (tableau de suivi d'auto-évaluation, fiches-projets) ; **notes personnelles** (réunion du GPDS et de la CVCS du 17 janvier 2017 ; entretiens préalables aux inscriptions administratives réalisés par le CPE avec les nouveaux élèves et de leur famille le 6 juillet 2017).

I – Un lycée professionnel en première ligne dans la lutte contre le décrochage scolaire

1 - Un établissement particulièrement exposé au risque de décrochage scolaire

L'établissement scolaire dans lequel a été réalisée l'enquête est l'un des quatre lycées professionnels des quartiers nord de Marseille (auxquels il convient d'ajouter deux sections d'enseignement professionnel implantées dans des lycées généraux et technologiques). C'est un établissement de taille moyenne, avec une communauté scolaire (direction, administration, vie scolaire, pôle santé-social-orientation, enseignants) de l'ordre de 80 personnes et une population scolaire d'un peu moins de 400 élèves (366 en 2016-2017, dont 221 en bac pro, 123 en CAP et 22 en 3^{ème} prépa pro). Situé en zone d'éducation prioritaire (ZEP), à la limite entre deux zones urbaines sensibles (ZUS), l'ancrage territorial de l'établissement l'expose tout particulièrement aux problématiques d'échec et de décrochage scolaire. En effet, selon l'Atlas des risques sociaux d'échec scolaire réalisé le Céreq (Boudesseul et alii, 2016) la caractéristique de l'académie d'Aix-Marseille, par rapport aux autres académies françaises, tient au fait que le cumul des fragilités économiques, familiales et culturelles en milieu urbain, et le risque associé d'échec scolaire, se concentre sur une grande part de la population (45%) dans un espace restreint (15 cantons sur 119) dont les 4 cantons (13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements) qui forment ce qu'il est convenu d'appeler les quartiers nord de Marseille.

1.1 - Une tradition ancienne de remédiation scolaire

Le lycée professionnel des Quartiers nord est un lycée « *historiquement spécialisé sur les publics en difficulté (...) une sorte d'école de la deuxième chance avant l'heure* » selon une enseignante présente dans l'établissement depuis vingt ans. Le lycée a multiplié les innovations au cours des dernières décennies (classes d'adaptation et de préscolarisation, classes ouvertes à des élèves non francophones, etc.) au point « *qu'on nous envoyait les élèves dont personne ne voulait* ». Cette tradition s'est semble-t-il un peu perdue au cours des années 2000, avec la succession de proviseurs plus enclins à conforter la position du lycée dans un contexte marqué par la mise en concurrence des lycées professionnels de l'académie en fonction de leurs domaines de spécialisation par filières-métiers.

L'arrivée d'une nouvelle proviseure, il y a cinq ans, a manifestement permis au lycée de renouer avec sa tradition de remédiation scolaire, au point que la lutte contre l'absentéisme et le décrochage structure le contrat d'objectifs pluriannuels 2014-2018 de l'établissement. Le choix de la proviseure d'achever sa carrière (soit 9 ans au total) dans un lycée professionnel des quartiers nord de Marseille plutôt que de postuler à la direction d'un lycée général et technologique en centre-ville repose sur un sens aigu du service public (« *Les CAP constituent la dernière chance pour beaucoup d'élèves* ») et sur la conviction que la réussite éducative et la prévention du décrochage scolaire supposent « *une stratégie de moyen terme et une stabilité des équipes* ». Ce discours semble avoir été entendu de la communauté scolaire du lycée dans la mesure où l'âge moyen des personnels est de 45 ans et l'ancienneté moyenne au sein de l'établissement de dix ans et plus.

La **communauté scolaire** est répartie comme suit :

- Communauté enseignante : 52 professeurs.
- Direction et administration : 8 personnes, dont la proviseure et son adjoint, et 9 agents territoriaux
- Vie scolaire (9 personnes) :
 - o 2 conseillers principaux d'éducation (CPE) dont un CPE référent décrochage ;
 - o 7 assistants d'éducation (AED).
- Pôle santé, social, orientation (3 personnes) :
 - o une infirmière à temps plein,
 - o une assistante sociale scolaire (deux demi-journées par semaine),
 - o un conseiller d'orientation psychologue (COPsy) (deux demi-journées).

Le classement du lycée professionnel en zone REP Plus a permis un abondement significatif des moyens humains au fil des dernières années (un proviseur-adjoint, un second poste d'assistante de direction, un second CPE et plusieurs AED).

Le classement en zone REP Plus est également à l'origine d'une dotation globale horaire (DGH) particulièrement favorable qui permet à la proviseure, depuis sa prise de poste, de mettre progressivement en œuvre une politique systématique de dédoublement des classes.

Ces précisions sont d'autant plus importantes que les moyens supplémentaires associés au classement ZEP ont été entièrement dévolus à la réussite éducative (dédoublement de classes) et à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire (doublement des postes de direction et de la Vie scolaire). Or la remise en cause de ce classement par le ministère fait peser une incertitude forte sur la pérennité de ces moyens au-delà de 2018.

1.2 - Une population scolaire qui concentre les facteurs de risque de décrochage

Les caractéristiques de la population scolaire du lycée sont très marquées par sa localisation géographique au cœur des quartiers nord de Marseille (données projet d'établissement 2016) :

- Près de 50% des élèves résident en zone urbaine sensible (ZUS).
- Près de 70% d'entre eux sont issus de familles avec une CSP défavorisée.
- Près des deux tiers des élèves sont boursiers (237 boursiers pour 146 non boursiers).
- Près de 40% des élèves ont un an de retard et plus à l'entrée au lycée.

Il est également à noter que la population scolaire est très largement masculine (300 garçons pour 80 filles) en raison d'une offre de formation dominée par des filières traditionnellement masculines (sécurité, maintenance nautique, électrotechnique) ou mixte (commerce).

Une brève revue de littérature (Afsa, 2013 ; Bernard, 2015 ; Di-Paola et Moullet, 2017) met en évidence la concentration des facteurs de risque de décrochage scolaire sur le lycée professionnel des Quartiers nord. Les études et enquêtes sur les déterminants du décrochage scolaire convergent en effet sur quatre séries de constats qui font directement écho à la situation de l'établissement et de sa population scolaire :

- La concentration du décrochage et des problématiques associées à sa prévention (absentéisme) sur la voie professionnelle, en particulier sur les filières courtes (CAP) :
 - o Les données du ministère de l'Education nationale (DEPP) pour l'année scolaire 2015-2016 situent le taux d'absentéisme moyen (absences injustifiées de 4 demi-journée ou plus par mois) à 4,5% des élèves du second degré de l'enseignement public, ce taux moyen se décomposant comme suit : 2,8% pour les collèges, 5,1% pour les lycées généraux et technologiques et 13,8% pour les lycées professionnels, étant entendu que 10% des établissements les plus touchés concentrent la moitié des élèves en situation de grand absentéisme.
 - o L'enquête Génération du Céreq réalisée en 2013 sur les sortants 2010, confirme que la majorité des décrocheurs sont issus des filières courtes de la voie professionnelles (Di-Paola et Moullet, 2017). En effet, parmi les « décrocheurs » (définis comme les jeunes de plus de 16 ans sortis du système éducatif sans aucun diplôme et sans poursuite d'étude ou formation en alternance au cours de l'année suivante), 50% étaient en CAP contre 8% seulement en bac pro.
- L'importance des variables relatives à la situation socioéconomique de la famille : les résultats de l'enquête Génération citée précédemment montrent, globalement, que les décrocheurs ont moins souvent que les non décrocheurs des parents diplômés et en emploi, qu'ils vivent dans des familles nombreuses, ont moins souvent deux parents nés en France, parlent une autre langue que le français au domicile familial et vivent deux fois plus fréquemment en ZUS.
- Le contexte éducatif territorial : le classement de l'établissement en zone d'éducation prioritaire (ZEP) est déterminant dans les probabilités de décrochage des élèves et la situation de l'offre locale d'enseignement professionnel joue un rôle décisif (voir infra).
- Les caractéristiques des parcours scolaires : les élèves décrocheurs ont connu plus que les autres des retards à l'entrée en primaire et au collège et des interruptions de scolarité, sont plus souvent détenteurs de bourses sur critères sociaux, et connaissent plus souvent des problèmes de santé durables ou de handicap. Deux résultats de l'enquête Génération sont particulièrement significatifs :
 - o Les jeunes qui ont interrompu leurs études de manière précoce déclarent le plus souvent l'avoir fait par « lassitude de l'école » (56%) ou pour entrer dans la vie active (60%). Cette thématique rejoint celle de la motivation pour les études qui est apparue déterminante au cours de l'enquête.
 - o Toujours selon l'enquête Génération, 28% des élèves décrocheurs ont vu leur premier vœu en troisième contrarié, ce qui confirme l'interaction entre les processus d'orientation et d'affectation post-collège et la problématique du décrochage scolaire au lycée.

2 - Une certaine variabilité des problématiques selon les filières de formation

L'offre de formation se répartit en 4 filières professionnelles (sécurité, maintenance nautique, électrotechnique, commerce) qui proposent chacune un CAP et un bac pro (BP), soit un total de 24 classes (avec les deux classes de 3^{ème} prépa pro). Au regard des caractéristiques et de la motivation des élèves, les situations apparaissent très contrastées entre les différentes filières et à l'intérieur même de chaque filière.

2.1 - Les métiers de la sécurité : une filière d'excellence et sélective

Cette filière bénéficie d'une procédure de pré-sélection qui permet au lycée d'avoir la maîtrise des recrutements. Sur décision du rectorat, qui souhaite positionner le lycée professionnel des Quartiers nord sur les métiers de la sécurité, l'accès au CAP et au bac pro déroge aux règles d'orientation post-collège de droit commun (voir encadré infra). Les candidatures sont transmises directement au lycée par les collèges de l'académie via les professeurs principaux des classes de 3^{ème}. Le recrutement est opéré, au mois de mai de chaque année, sur la base d'une double épreuve (un entretien de culture générale et une épreuve physique) à l'issue de laquelle le jury délivre 25 bonus permettant aux élèves retenus d'avoir la garantie que leur premier vœu sera bien pris en compte par le logiciel d'affectation des élèves (AFFELNET).

- La formation la plus demandée est le bac pro Sécurité, qui permet de préparer les concours de la gendarmerie, de la police ou encore des marins pompiers. Sa situation de monopole dans l'académie d'Aix-Marseille en fait la vitrine de l'établissement, alors même qu'il n'autorise aucune poursuite d'étude et que ses débouchés sont limités en dehors des concours. En raison d'une forte sélectivité (150 candidatures pour 24 places en classe de seconde à la rentrée 2016) c'est logiquement la formation la moins touchée par les problématiques d'absentéisme et de décrochage.
- Il en va différemment du CAP Agent de sécurité, moins demandé que le bac pro mais connu pour de bons débouchés professionnels (50 candidatures pour 36 places en 1^{ère} année de CAP). Selon les enseignants de la filière, ce vivier limité ne suffit pas à recruter exclusivement des élèves motivés (moins de la moitié de la promotion), ce qui expose cette formation aux problèmes d'absentéisme et de décrochage.
- Une classe de 3^{ème} prépa-pro permet de proposer à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation un accompagnement dans la construction de leur projet personnel. Les classes de prépa-pro s'inscrivent dans le cadre de la personnalisation des parcours (arrêté du 10 août 2017 modifiant l'arrêté du 2 février 2016). Ce sont des élèves particulièrement jeunes (des collégiens au lycée) et font l'objet d'une attention particulière au sein de l'établissement.

2.2 - Les métiers de la maintenance nautique : l'autre vitrine du lycée professionnel

En raison de sa localisation géographique et des débouchés qu'elle autorise, le lycée souhaite faire de la maintenance nautique son autre filière d'excellence. La situation du CAP et du bac pro diffère toutefois radicalement sur la question du choix d'orientation. Selon les enseignants, 80% des élèves de CAP choisissent la filière par défaut, en raison de la proximité géographique du lycée et non par intérêt pour les métiers de la maintenance nautique, ce ratio étant exactement inverse dans le cas du bac pro (80% d'orientations choisies).

- Le bac pro Maintenance nautique (BP MN) formes aux métiers de mécaniciens dans tous les domaines de la maintenance des embarcations de plaisance. Son attractivité est relativement faible en raison d'une méconnaissance des métiers de la mer par les jeunes des Quartiers nord, plus spontanément attirés par la mécanique automobile. Selon les enseignants de la filière, ce bac pro pose moins un problème d'orientation par défaut que de baisse du niveau scolaire des élèves, particulièrement sensible depuis la réforme

du bac pro en 3 ans et la suppression du BEP, lequel permettait un « *écrémage* » des élèves entre le BEP et le bac pro. Un enseignant considère même que le quart de l'effectif du bac pro devrait être en CAP et non en bac pro dès lors « *qu'ils cumulent trop de lacunes et de difficultés personnelles* ».

- Le CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance (CAP REEP) forme des ouvriers chargés de l'entretien courant et de la maintenance de premier niveau des embarcations de plaisance. Il est très demandé par les jeunes des environs en raison de la proximité géographique du lycée et, aux dires des enseignants de la filière, concentre les problématiques associées au décrochage (difficultés scolaires et personnelles, absentéisme, discipline).

2.3 - Les métiers de l'électrotechnique : une filière d'excellence en déclin

Filière technique par définition, l'électrotechnique propose un CAP et un bac pro dont les problématiques tendent à se rapprocher au cours des dernières années (orientation par défaut, faible niveau scolaire).

- Le bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (BP MELEC) prépare aux métiers de techniciens des installations électriques et connectées (domotique) dans les domaines de l'industrie et de l'habitat. Pour l'enseignant responsable de la filière, « *au fil des ans, les élèves sont de moins en moins bons et de moins en moins motivés* ». Là encore, l'évolution remonte à la réforme du bac pro et à la suppression du BEP dont « *les meilleurs élèves se battaient pour entrer en bac pro* » alors que l'orientation se fait désormais au collège, au risque de multiplier les situations d'orientation par défaut (la très grande majorité de la classe de seconde à la rentrée 2016) selon l'enseignant.
- Le CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (CAP PROELEC) prépare aux métiers de base de la mise en œuvre, de l'entretien et de la réparation des installations électriques. Bien qu'arrivant en 3^{ème} position des formations proposées par le lycée en termes d'attractivité – en raison de la proximité géographique du lycée -, ce diplôme concentre les orientations subies, au point que, selon l'enseignant responsable de la filière : « *Les élèves de première année sont tous là par défaut* ».

2.4 - Les métiers du commerce : une filière accessible mais peu attractive

Les deux diplômes de la filière commerce, le bac pro et le CAP, ont en commun d'être les moins attractives des formations proposées par le lycée professionnel des Quartiers nord, avec des taux d'attractivité négatifs, ce qui pose parfois des problèmes pour remplir les sections, au risque de multiplier les situations d'orientation par défaut :

- Le bac pro Commerce (BP COM) prépare aux métiers de la vente centrés sur la relation client en unité commerciale (sans déplacement à la rencontre du client). Bien que peu attractive et non sélective, cette formation, fortement féminisée, pose peu de problèmes, aux dires des enseignants, et la question du décrochage est circonscrite à l'année de seconde, là encore en raison de la suppression du BEP qui fait que « *les élèves découvrent la réalité du commerce en arrivant au lycée* ».

- Tout autre est la situation du CAP Employé de commerce multi-spécialités (CAP ECMS) qui, selon son responsable, « est l'un des plus faciles à obtenir (mettre des produits en rayon et pratiquer des opérations de caisse) mais sur lequel, de ce fait, on a tendance à orienter par défaut, parce qu'il faut que tous les élèves obtiennent un diplôme et que le CAP ECMS est réputé facile ». Ce CAP, « que tout le monde peut faire, mais que tout le monde ne veut pas faire », souligne à quel point « les choix d'orientation sont prépondérants dans la mesure où ils jouent sur la motivation, laquelle détermine le présentéisme et l'assiduité, donc la réussite ».

Des taux de pression variables selon les formations (filières et niveaux)

L'attractivité des formations est mesurée par le « taux de pression » (rapport entre l'offre et la demande) à chaque rentrée scolaire (données d'établissement, rentrée 2016) :

- Métiers de la sécurité :
 - CAP agent de sécurité (1,25)
 - BP Métiers de la sécurité (2)
- Maintenance nautique :
 - CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance (1,9)
 - BP Maintenance nautique (1,25)
- Electrotechnique :
 - CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (1,33)
 - BP Electrotechnique (1,17)
- Commerce :
 - CAP Employé de commerce multi-spécialités (0,83)
 - BP Commerce (0,96)

3 - Une segmentation de l'offre entre CAP et bacs pro confortée par les mécanismes d'orientation et d'affectation post-collège

Sur les quatre CAP proposés par le lycée professionnel des Quartiers nord, un seul est déficitaire à la rentrée 2016 (le CAP ECMS) avec un taux de pression inférieur à 100 (0,83). Les trois autres sont excédentaires (indice supérieur à 100), ce qui signifie que le nombre de places offertes dans chaque CAP est inférieur au nombre de demandes en vœu 1 formulées par des élèves au cours de la 3^{ème} année de collège. En théorie, le fait que la demande soit supérieure à l'offre devrait constituer une certaine garantie de bonne orientation et de motivation des élèves, a fortiori s'agissant du CAP Agent de sécurité qui fonctionne sur le principe d'une pré-sélection à l'entrée. Or il n'en est rien et le constat de la communauté scolaire (direction, vie scolaire, pôle santé-social-orientation, enseignants) est unanime : les CAP concentrent les situations d'orientation par défaut et les entrants en CAP sont peu ou pas motivés, ce qui constitue la source principale de l'absentéisme et du décrochage (le constat vaut également, mais dans une moindre mesure, pour les bacs pro).

Comprendre les raisons de cette situation nécessite, en premier lieu, d'approfondir les règles générales qui régissent la transition collège-lycée (voir encadré ci-dessous) et qui aboutissent à une inégale répartition des motivations à l'entrée en lycée professionnel selon les diplômes (CAP vs bac pro) et les filières (sécurité, maintenance nautique, électrotechnique, commerce). En second lieu, il importe de prendre en compte le jeu de deux dispositifs spécifiques qui jouent un rôle non négligeable dans la régulation de l'orientation post-collège et un rôle central pour les collégiens en difficulté : l'un fonctionne comme un élément « perturbateur » en amont des affectations : l'orientation active accompagnée (OAA) ; l'autre joue comme un élément correcteur en aval : le dispositif des stages Passerelles qui permet des réorientations au cours de la première année de lycée.

3.1 - L'organisation de la transition collège-lycée : un cadre de contrainte pour les lycées professionnels, une logique d'assignation pour les collégiens en difficulté

La complexité de la question de l'orientation tient au fait qu'elle constitue tout à la fois un cadre de contrainte fort pour le lycée professionnel des Quartiers nord, qui n'a pas la main, sauf exception, sur le recrutement des élèves, et un principe d'assignation - facteur de démotivation - pour les élèves de collège les moins bien dotés au plan scolaire et social.

Au vu du mode d'organisation de la transition collège-lycée (voir encadré ci-dessous), un premier constat général s'impose : les moins bons élèves de 3^{ème} sont orientés vers l'enseignement professionnel par défaut, parce qu'ils n'ont pas le niveau nécessaire pour suivre un enseignement général et technologique. A cet égard, pour les enseignants, il n'y a pas de véritable différence de niveau scolaire entre les élèves orientés sur un bac pro et ceux orientés sur un CAP.

Le second constat est à l'origine de la dualisation, au sein de l'enseignement professionnel, entre le CAP et le bac pro : parmi les moins bons éléments du collège, les élèves les plus en difficulté sont aiguillés sur les CAP, les autres sur les bacs pro.

Ce constat est confirmé par l'ensemble des enseignants pour lesquels :

- Les élèves ont dans leur grande majorité un niveau scolaire faible, voire très faible, en bac pro comme en CAP ;
- En revanche, alors que la totalité des élèves de CAP fait face à des difficultés personnelles, familiales et sociales, parfois très lourdes, cette proportion est moindre pour les élèves de bac pro et varie entre 40% et 60% selon les filières.

Règles, procédures et calendrier de l'orientation et de l'affectation post-collège

La préparation de l'après-collège fonctionne sur le principe de l'orientation concertée (entre l'élève et sa famille, le professeur principal et le CPE) outillée par une fiche-navette qui synthétise l'évolution des vœux au cours de l'année de 3^{ème}.

L'exercice obéit à une procédure et à un calendrier précis :

- Le premier trimestre (septembre-décembre) est consacré à l'information et à la réflexion via un ensemble de moyens mis à la disposition des élèves (visites au CDI, échanges avec le COP, participation à des journées portes ouvertes dans les établissements du second cycle du second degré, préparation du stage d'observation en milieu professionnel, etc.).
- En janvier-février, les élèves doivent formuler des vœux provisoires sur la fiche de dialogue (fiche-navette fournie par le collège) :
 - o Seconde générale et technologique,
 - o Seconde professionnelle,
 - o Apprentissage.
- En mars, le conseil de classe du 2^{ème} trimestre rend un avis provisoire d'orientation qui constitue la base des échanges à venir entre l'élève et sa famille, le professeur principal et le CPE en vue d'un choix définitif.
- Les choix d'orientation définitifs doivent être opérés au cours de la période avril-mai et formulés dans la fiche de dialogue sous forme de vœux (jusqu'à 3 vœux). Simultanément, les élèves remplissent un dossier de demande d'affectation dans lequel ils indiquent, par ordre de préférence, les formations et les établissements où ils souhaitent s'inscrire et, pour la voie professionnelle, le choix des spécialités professionnelles et les modalités de formation (statut scolaire ou apprentissage).
- En juin est prise la décision d'orientation. Le conseil de classe formule une proposition d'orientation qui devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement, si elle correspond au vœu de l'élève, ou après un entretien avec l'élève et sa famille, voire après appel, dans le cas contraire. La décision d'orientation porte sur le choix entre enseignement général et enseignement professionnel et, dans cette seconde hypothèse, entre CAP et bac pro. C'est une fois la décision d'orientation notifiée que l'élève choisit la spécialité professionnelle du diplôme visé.
- Enfin, entre fin juin et début juillet se joue l'affectation et l'inscription des élèves. A partir du 1^{er} juillet, les élèves reçoivent leur notification d'affectation en lycée qui indique dans quel établissement une place leur a été attribuée. L'affectation est informatisée via l'application AFFELNET (AFFectation des ELèves par le NET). Elle prend en compte 4 éléments :
 - o La décision d'orientation.
 - o L'ordre des vœux formulés par l'élève et sa famille.
 - o Les résultats scolaires de l'élève.
 - o Le nombre de places disponibles (taux de pression).

Cette notification n'équivaut pas à une inscription, les élèves doivent ensuite, avec leur famille, s'inscrire dans l'établissement d'affectation dans le délai indiqué dans le dossier, faute de quoi la place est considérée comme libre et peut être proposée à un élève sur liste d'attente.

Au niveau académique, l'ajustement entre l'offre (places disponibles selon les spécialités et les établissements) et la demande (vœux des élèves) se fait durant l'été au fil des tours d'affectation (jusqu'à 4 tours parfois).

Deux aspects semblent jouer un rôle central dans le (dys)fonctionnement du système.

Le premier tient à la manière dont les collégiens sont accompagnés dans la formulation de leurs vœux. L'affectation dans un vœu dépend en effet de plusieurs critères :

- Les résultats scolaires,
- La note obtenue concernant les compétences,
- Le rang du vœu (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} vœu),
- Le taux de pression de la formation correspondant à chaque vœu.

Pour le conseiller d'orientation du lycée professionnel des Quartiers nord, les problèmes se concentrent sur les collégiens qui ne sont pas pris dans les formations correspondant à leur 1^{er} vœu. Le sujet est d'autant plus crucial que « *entre 20% et 30% des élèves des collèges des quartiers nord de Marseille formulent conducteur routier en 1^{er} vœu alors même que seuls deux établissements dispensent cette formation dans l'académie, dont un établissement public (12 places) et un établissement privé (20 places). L'explication tient au fait que pour beaucoup de jeunes garçons de ces quartiers, l'image de la réussite dans le secteur formel (alternative à la « réussite » dans le secteur informel) est associée à la situation des conducteurs routiers qu'ils connaissent et qui sont souvent d'anciens délinquants rangés. (...) Il en va de même du CAP petite enfance pour les jeunes filles* ».

La formulation des premiers vœux se concentrent ainsi sur quelques CAP pour lesquels le taux de pression est très élevé. De ce fait, par sécurité, les conseillers d'orientation des collèges incitent les élèves à formuler un 2^{ème}, voire un 3^{ème} vœu qui correspondent à des CAP dont le taux de pression est faible, pour leur assurer une place, tout en leur disant que si cela ne leur convient pas ils pourront bénéficier du dispositif Passerelles pour se réorienter en cours d'année, une pratique qui ouvre la porte à une multiplication des vœux par défaut.

Le second aspect renvoie au déséquilibre de la carte de l'enseignement professionnel dans l'académie d'Aix-Marseille. La proviseure dénonce à cet égard « *le paradoxe scandaleux tenant au fait que la quasi-totalité de l'offre d'enseignement professionnel (83%) se situe dans les quartiers sud de Marseille alors que près de la moitié des jeunes (45%) habitent les quartiers nord* ».

Ce déséquilibre de l'offre emporte une double conséquence :

- Pour le lycée professionnel des Quartiers nord, il est difficile d'attirer des jeunes issus d'autres territoires de l'académie, en particulier parce que l'établissement ne dispose pas d'un internat (c'est particulièrement sensible, semble-t-il, pour le bac pro maintenance nautique, qui peine à drainer des jeunes véritablement motivés).
- Pour les jeunes collégiens des quartiers nord, souvent peu mobiles, le choix du lycée professionnel s'impose parfois pour des raisons de proximité géographique, au détriment de l'intérêt réel pour les métiers préparés (c'est également particulièrement sensible pour le CAP maintenance nautique, très demandé par les jeunes des quartiers environnants alors même qu'ils sont parfois totalement ignorants des métiers de la mer et confondent volontiers maintenance nautique et mécanique automobile).

L'exemple de la filière maintenance nautique illustre bien la complexité et la relativité de l'indicateur de taux de pression, les formations pouvant être demandées en raison de l'intérêt des collégiens pour les métiers préparés et/ou de leurs débouchés professionnels, réels ou supposés, et/ou de la proximité géographique des établissements.

Le guide de l'ONISEP consacré à l'orientation post-collège dans l'académie d'Aix-Marseille est très éclairant à ce sujet, dans la mesure où il invite expressément les collégiens à effectuer leur choix d'orientation en tenant compte du taux de pression des différentes formations et distingue trois ensembles de formations (CAP et bacs pro) :

- les formations « saturées », qui ne garantissent pas l'affectation et pour lesquels il est impératif de formuler deux autres vœux différents ;
- Les formations « particulièrement ouvertes », c'est-à-dire les moins demandées, qui permettent d'assurer quasiment une affectation ;
- Les formations « variables », c'est-à-dire dont le taux de pression varie d'un établissement à l'autre entre 20% et 117% et dans lesquels les collégiens peuvent espérer trouver une place dès lors que le choix de l'établissement passe au second plan.

Parmi les formations saturées figurent notamment celles évoquées par le conseiller d'orientation du lycée professionnel des Quartiers nord (CAP petite enfance, CAP coiffure, CAP maintenance de véhicules automobiles, CAP conducteur routier marchandises, BP conducteur transport routier marchandises, BP aéronautique, BP cuisine, BP esthétique, cosmétique, parfumerie, etc.) ainsi que le BP maintenance nautique (BP MN).

Parmi les formations ouvertes (dont la liste est particulièrement longue et détaillée, pour les CAP comme pour les BP), ne figure aucune formation dispensée par le lycée professionnel des Quartiers nord.

Enfin, parmi les formations dont la variabilité du taux de pression peut permettre aux élèves de trouver une affectation à condition de ne pas privilégier le choix de l'établissement, figurent l'essentiel des formations dispensées par le lycée professionnel des Quartiers nord :

- Le CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (CAP PROELEC),
- Le CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance (CAP REEP),
- Le bac pro Commerce (BP COM),
- Le bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (BP MELEC).

Ces formations étant les seules dispensées par l'un des six lycées professionnels des quartiers nord de Marseille, on peut logiquement en déduire que la proximité géographique de l'établissement joue tout autant sinon plus dans les choix des collégiens des 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements que l'intérêt pour les métiers préparés ou la perspective de débouchés professionnels.

Il est par ailleurs remarquable que le CAP Agent de sécurité et le bac pro Sécurité ne figurent pas dans le palmarès académique de l'Onisep, sans doute en raison de la procédure de recrutement dérogatoire dont ces formations font l'objet sur décision rectorale.

3.2 - Un élément perturbateur : l'orientation active accompagnée (OAA)

L'académie d'Aix-Marseille met en œuvre depuis plusieurs années, pour « *les élèves en difficulté au collège* », un dispositif d'Orientation active accompagnée (OAA). Aux termes de la circulaire académique du 19 décembre 2013, l'objectif est de « *conduire chaque élève vers la solution d'orientation la mieux adaptée à ses motivations, ses compétences et ses disponibilités, notamment géographiques* ». La circulaire précise « *qu'il ne s'agit pas d'un processus de sélection : tout élève ayant suivi cette démarche jusqu'à son terme doit se voir proposer une affectation prioritaire dans la spécialité la mieux adaptée* ».

Cette opportunité est ouverte à l'ensemble des collégiens de 3^{ème} dont le premier vœu n'a pas été validé par l'établissement. Pour le conseiller d'orientation du lycée professionnel des Quartiers nord, l'orientation active accompagnée constitue en quelque sorte « *une procédure de rattrapage* » qui permet aux collégiens d'accéder au CAP de leur choix (à quelques exceptions près, précisées par une circulaire académique) en faisant preuve de leur motivation, c'est-à-dire en satisfaisant à une double exigence : réaliser un stage d'une semaine dans une entreprise où est exercé le métier visé et réaliser un mini-stage de quelques jours dans un établissement d'enseignement professionnel dispensant la formation correspondant au métier visé. Dès lors que ces deux stages ont été effectués, l'élève bénéficie d'un bonus qui conforte son vœu sur l'application AFFELNET et accroît ses chances d'accéder à la formation de son choix, d'où l'expression d'orientation bonifiée.

L'Orientation active accompagnée est par ailleurs éligible à différentes catégories de collégiens rencontrant des difficultés scolaires graves et durables (voir encadré ci-dessous).

Les publics-cible de l'orientation active accompagnée (OAA) :

- **Les collégiens des classes de 3^{ème} SEGPA** (sections d'enseignement général et professionnel adapté). Les classes SEGPA accueillent des jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème} « *ne maîtrisant pas toutes les connaissances et compétences attendues en fin de primaire* ». Des parcours scolaires adaptés leur sont proposés au sein de classes à petits effectifs (16 au plus). La finalité des classes SEGPA est de permettre aux collégiens les plus en difficulté de construire un projet professionnel et d'accéder à une formation de niveau V (CAP) en lycée professionnel ou en CFA, et par la suite pour certains à un bac pro.
- **Les collégiens des classes de 3^{ème} bénéficiaires d'un PPRE** (Programme personnalisé de réussite éducative). Ce programme vise les élèves, à tout moment de la scolarité obligatoire, « *dont il apparaît qu'ils risquent de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle* » (loi du 8 juillet 2013). Au collège, à la différence des classes SEGPA, les élèves ne sont pas regroupés mais bénéficient, au sein de leur classe, d'un accompagnement pédagogique adapté à leurs besoins. Les élèves dont les difficultés scolaires résultent spécifiquement de troubles des apprentissages peuvent bénéficier, après avis médical, d'un Plan d'accompagnement personnalisé qui se substitue au PPRE.

- **Les collégiens des classes de 3^{ème} scolarisés au sein des ULIS** (unités localisées pour l'inclusion scolaire) au titre de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré. Les ULIS doivent permettre la scolarisation de petits groupes d'élèves présentant des troubles compatibles : troubles des fonctions cognitives ou mentales, troubles spécifiques du langage et des apprentissages, troubles envahissants du comportement (dont l'autisme), troubles des fonctions motrices, de la fonction auditive, de la fonction visuelle, ou troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).
- **Les collégiens de 3^{ème} allophones** inscrits dans un MODAC (module d'accueil et d'accompagnement) pour les ENAF (enfants nouvellement arrivés en France).
- **Les bénéficiaires d'un DAQ** (Dispositif d'accès à la qualification) géré par la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) pour permettre à des jeunes sortis sans diplôme du système éducatif de reprendre leurs études après une réorientation.
- **Les collégiens passés par une classe-relais.** Les dispositifs relais (classes et ateliers) s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire au collège. Ils permettent de prendre en charge ponctuellement des collégiens « en risque de marginalisation scolaire : manquements graves et répétés au règlement intérieur, absentéisme chronique non justifié, démotivation profonde dans les apprentissages » avec un double objectif et de resocialisation et de re-scolarisation (retour au collège).

L'ambivalence du dispositif de l'orientation active accompagnée tient au fait qu'il repose sur un double principe - problématique - de « seconde chance » pour les collégiens dans leur ensemble et de « discrimination positive » à l'endroit d'un certain nombre de publics-cible.

L'opportunité offerte à des collégiens malheureux d'accéder au CAP de leur choix en faisant la preuve de leur motivation, non seulement n'est pas contestée au sein du lycée professionnel des Quartiers nord, mais est saluée pour cette raison même. La politique de l'établissement est en effet de mieux faire connaître son offre de formation aux collèges environnants pour encourager les orientations choisies. Avec ses homologues des cinq autres lycées professionnels des quartiers nord de Marseille (le réseau des lycées pro du bassin nord), la proviseure organise chaque année en mars (au moment où se décident les vœux des élèves de collège) des rencontres auxquelles sont conviés les professeurs principaux et les conseillers d'orientation de l'ensemble des collèges du bassin de formation (lesquels viennent de manière très inégale, selon elle). Pour leur part, nombre d'enseignants investissent de leur temps pour aller présenter leur filière de formation dans les collèges alentour et échanger avec les collégiens. Pour eux, l'orientation active accompagnée constitue un excellent dispositif dès lors qu'il contribue à renforcer l'intérêt des collégiens des quartiers nord pour leurs formations, ce qui constitue un gage de motivation.

La position de la communauté scolaire est beaucoup plus circonspecte en ce qui concerne la situation des collégiens issus des catégories éligibles à l'orientation bonifiée (SEGPA, PPRE, ENAF, DAQ, ULIS, Classes relais). Sans remettre en cause le principe de discrimination positive sur lequel repose ce dispositif, les uns et les autres font le constat d'un gap parfois incommensurable entre les élèves bonifiés et les exigences de la scolarité en lycée professionnel, y compris en CAP.

En ce qui concerne les élèves issus de classes relais, par exemple, la proviseure relève « *qu'ils passent de 8h de cours hebdomadaires à 32h (...) que la plupart ne sait ni lire ni écrire et ne comprend rien (...) enfin que sur 10 élèves issus de classes SEGPA, on peut en présenter 7 aux examens et que 3 seulement se présentent...* ».

Plus généralement, elle fait le constat que « *la plupart des élèves qui ont des déficiences cognitives ont également des problèmes de comportement* », à l'image des élèves passés par les classes-relais en collège, ce qui peut poser véritablement problème lorsque les élèves bonifiés sont majoritaires au sein d'un CAP. Or, en dehors du CAP Agent de sécurité, qui fait l'objet d'une sélection, les trois autres CAP font une place plus ou moins importante aux élèves bonifiés. De l'avis général, ce sont le CAP maintenance nautique (pour les garçons) et le CAP commerce (mixte) qui concentrent les élèves bonifiés et les problématiques associées :

- L'exemple le plus frappant est celui de la promotion 2016 du CAP maintenance nautique dont l'effectif de 12 élèves ne comportait pas moins de six jeunes sous mesure de PJJ (protection judiciaire de la jeunesse).
- L'autre exemple est celui du CAP commerce, qui concentre traditionnellement les élèves en difficultés, issus pour l'essentiel des différentes catégories d'élèves éligibles à l'OAA et dont l'effectif de 12 élèves à la rentrée 2016 comportait une majorité d'élèves bonifiés : 3 élèves ENAF, 2 élèves en DAQ et 3 élèves de SECPA.

Dans ce dernier cas, pour le conseiller d'orientation du lycée, les élèves ne sont toutefois pas dans la même situation au regard des problématiques associées au décrochage scolaire (motivation, niveau scolaire, problèmes comportementaux) :

- « *Les élèves DAQ ne sont pas les plus décrocheurs parce qu'ils sont déjà en réorientation, donc a priori choisie.*
- « *Les élèves ENAF ne sont pas forcément en difficulté scolaire mais certains, après avoir découvert le système, veulent faire autre chose et changer d'orientation.*
- « *A l'inverse, les élèves issus des classes SECPA peuvent avoir été bien accompagnés et orientés au collège mais avoir des problèmes de niveau en CAP et décrocher... »*

Le jugement des enseignants sur l'orientation active accompagnée est d'autant plus sévère que des collégiens motivés en sont parfois victimes. Plusieurs enseignants de différentes filières ont ainsi évoqué le fait que « *des élèves intéressés par la filière se sont fait passer devant par des élèves bonifiés* » et plusieurs ont mentionné des exemples de collégiens qu'ils avaient rencontré et conseillé dans le cadre de présentations du lycée et qui leur ont dit après coup ne pas avoir obtenu le CAP demandé, pensant même, faute d'explications, avoir été « *barrés* » par ces mêmes enseignants.

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de l'académie d'Aix-Marseille est pleinement consciente de la situation mais défend une position institutionnelle : « *Les proviseurs se plaignent que leurs CAP sont remplis d'élèves bonifiés, ce à quoi nous leur répondons que les CAP, diplômes de niveau V, sont précisément faits pour ces publics* ».

Le ministère semble toutefois être conscient des limites de l'orientation active accompagnée (OAA) dans la mesure où les textes précisent que les élèves bonifiés ne doivent pas constituer plus de 50% de l'effectif d'un CAP. Une circulaire récente précise même que, à compter de la rentrée scolaire 2017, seuls les élèves issus des classes SEGPA seront éligibles à l'orientation active accompagnée.

3.3 - Un élément correcteur : le dispositif des stages Passerelles

Mis en œuvre à partir de la rentrée 2010-2011, le dispositif national des stages Passerelles s'adresse aux lycéens professionnels désireux de changer d'orientation en cours ou en fin de première année de CAP ou de seconde de bac pro (changer de spécialité ou d'établissement). Le dispositif leur permet, sous certaines conditions, de tester leur motivation en faisant des stages de quelques semaines dans la formation visée, au sein de leur lycée professionnel ou dans un autre lycée du bassin de formation.

Le lycée professionnel des Quartiers nord utilise pleinement ce dispositif pour prévenir les risques de décrochage liés à une mauvaise orientation et réguler les effectifs au sein des classes des différentes filières de l'établissement (voir infra). Pour autant, les marges de manœuvre ouvertes à l'établissement par ce dispositif sont loin de permettre de contrecarrer le jeu des orientations par défaut (déséquilibre de la carte scolaire), des orientations subies (système d'orientation et d'affectation post-collège de droit commun) et des orientations bonifiées (orientation active accompagnée).

En conclusion de cette première partie, la situation du lycée professionnel des Quartiers nord confirme le constat maintes fois opéré d'un processus de décantation de la population scolaire qui aboutit à concentrer les élèves en difficulté – donc en danger de décrochage - sur les lycées professionnels, et plus particulièrement sur les CAP :

- Les collégiens qui ne connaissent pas de difficultés particulières sont orientés sur les lycées d'enseignement général et technologique et affectés dans les meilleurs établissements en fonction de leurs résultats scolaires.
- Les moins bons élèves sont orientés sur l'enseignement professionnel et affectés en fonction des possibilités offertes par la carte scolaire.
- Parmi eux, les élèves les moins en difficulté au plan personnel, familial et social sont orientés sur les bacs pro, les autres sur les CAP.

Ce processus de décantation en cascade aboutit « à une concentration des risques de décrochage scolaire selon une logique cumulative :

- sur les élèves de CAP,
- parmi eux, sur les élèves orientés par défaut ou dans le cadre de l'orientation active accompagnée
- parmi eux, sur les élèves qui cumulent orientation subie et difficultés scolaires,
- et parmi eux, sur les élèves qui cumulent orientation subie, échec scolaire et problématiques personnelles de toutes natures (familiales, sociales, médicales, etc.) »

Sans que cet enchaînement soit à proprement parler causal ou que le décrochage obéisse à une logique déterministe (voir infra), force est de constater que les mécanismes complexes de l'orientation post-collège mettent en jeu un triptyque orientation-affectation-motivation qui surdétermine la problématique de l'absentéisme et du décrochage scolaire au sein du lycée :

- Le taux de premiers vœux par classe, en CAP comme en bac pro, constitue un indicateur d'orientation choisie ou subie et joue sur la motivation, donc le comportement des élèves et l'équilibre au sein des classes. Comme le souligne un enseignant : « *On sait tous qu'en deçà de 50% de premiers vœux, l'ambiance de la classe ne sera pas bonne et l'année difficile* ».
- Le taux d'élèves bonifiés par classes de CAP détermine le niveau de difficultés cognitives et comportementales auquel sont confrontés tant les élèves que les enseignants, ainsi que les marges de manœuvre de ces derniers pour faire face simultanément au groupe-classe et à la diversité des situations individuelles.

Ces premiers éléments d'analyse permettent d'esquisser la double problématique de toute action de lutte contre le décrochage scolaire, au lycée professionnel des Quartiers nord comme dans tout établissement d'enseignement professionnel (voir infra) :

- Une problématique générale : lutter contre la spirale du décrochage dans l'enseignement professionnel (démotivation-démobilisation-déscolarisation).
- Une problématique spécifique : prendre en charge les situations individuelles de toutes natures, scolaires et extra-scolaires (familiales, sociales, sanitaire, judiciaires, psychologiques etc.) qui entravent la scolarité des élèves.

II – Le décrochage scolaire et sa prévention : définitions et mesure

A son arrivée en 2012, la proviseure du lycée professionnel des Quartiers nord a trouvé une situation marquée par des taux élevés d'échec aux examens, un fort absentéisme (21%) et un niveau de décrochage élevé (12%).

La priorité donnée depuis lors à la réussite éducative et à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire a permis de faire évoluer positivement ces différents indicateurs :

- Les taux de réussite aux examens ont connu une hausse spectaculaire sur la période 2011-2015 :
 - o De 61% à 93% pour les bacs pro.
 - o De 58% à 94% pour les CAP.
- Le taux d'absentéisme a été stabilisé entre 17% et 16% au cours des quatre dernières années pour passer, pour la première fois en 2016-2017, sous le seuil de 15% fixé par le contrat d'objectifs (11%).
- Sur la même période, le taux de décrochage scolaire se situe entre 4% et 5% :
 - o 4,8% en 2012-2013
 - o 4,1% en 2013-2014
 - o 4,7% en 2014-2015
 - o 5,3% en 2015-2016

Ces taux de décrochage scolaire extrêmement faibles s'expliquent par l'action conduite par la communauté scolaire du lycée au cours des dernières années, mais également par le choix de la proviseure de retenir une définition restrictive du décrochage comme « *absence de solution* » en termes d'études, de formation ou d'emploi, à l'issue de l'année scolaire.

1 – Une définition résiduelle des décrocheurs comme « élèves sans solution »

Les variations annuelles limitées du taux de décrochage s'expliquent vraisemblablement par les caractéristiques individuelles des entrants à chaque rentrée scolaire (en 1^{ère} année de CAP et en année de seconde de bac pro) au gré des affectations.

Quoiqu'il en soit, ces valeurs sont sans commune mesure avec les taux de décrochage mesurés par les différentes sources supranationales, nationales et locales, qui situent le taux de décrochage scolaire en France dans une fourchette comprise entre moins de 10% et plus de 30% selon les enquêtes (voir encadré ci-dessous).

La quantification du décrochage en France : une grande variabilité des résultats selon les sources (Moulin, Verdier, Doray, Prévost, 2017)

Au niveau supranational, un indicateur des « sorties précoces » du système éducatif a été mis en place à la suite du sommet de Lisbonne de 2000 dans le cadre du dispositif statistique européen Eurostat. Cet indicateur vise à comparer la situation des Etats membres au regard de l'objectif de réduction des sorties précoces à 10% à l'horizon 2020. Il repose sur une définition des décrocheurs comme les jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas allés au-delà du premier cycle du secondaire et qui n'ont suivi aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Renseigné à partir de **l'enquête Emploi de l'INSEE**, cet indicateur situe la France dans la moyenne des pays de l'UE, avec un taux de sortants précoces de 11% en 2011 et inférieur à 10% (9,2%) en 2015.

Au niveau national, pas moins de quatre enquêtes permettent de quantifier les sorties précoces du système éducatif :

- l'enquête Emploi de l'INSEE mentionnée précédemment,
- les panels d'élèves de la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Education nationale,
- les enquêtes Génération du Céreq,
- le Système interministériel d'échange d'informations (SIEI) mis en place à l'initiative du ministère de l'Education nationale.

En dehors de l'enquête Emploi, la source la plus fiable est **l'enquête Génération du Céreq**, qui présente de surcroît l'intérêt d'être une source longitudinale dans la mesure où elle retrace les parcours d'entrée dans la vie active des sortants du système éducatif sur trois ans. La dernière enquête disponible a été réalisée en 2016 et porte sur l'ensemble de la génération sortie en 2013 aux différents niveaux de formation. Parmi eux, le Céreq dénombre les « sans diplôme », soit les sortants qui n'ont pas obtenu au moins un CAP ou un BEP et qui, de ce fait, peuvent être assimilés à des décrocheurs. Au sein de la génération sortie en 2013, 17% des jeunes (près de 120 000) ont quitté le système éducatif sans aucun diplôme. Au cours des années suivantes, l'enquête montre que 8% des « décrocheurs » ont repris des études à temps plein et 27% une formation hors emploi susceptible de déboucher sur une certification professionnelle. Ces situations de reprise d'études et de retour en formation, autrement dit de raccrochage, contribuent à faire baisser d'autant le stock de décrocheurs parmi les 18-24 ans.

Au niveau local, deux dispositifs coexistent :

La « **Géographie de l'école** » du ministère de l'Éducation nationale propose une comparaison entre académie sur les parcours scolaires. Sa dernière livraison, en 2010, montre que la part des jeunes de 18 à 24 sans diplôme et non-inscrits dans un établissement d'enseignement varie entre 5% et 15% selon les académies.

« **L'Atlas des risques sociaux d'échec scolaire** », coordonné par le Céreq (Boudesseul et al, 2016) propose une analyse des disparités territoriales en matière de décrochage à l'échelle des cantons, académie par académie. Calculé à partir des données du recensement de la population de 2006, l'atlas identifie les zones à risque de décrochage au regard de l'intensité des difficultés économiques, sociales et culturelles des territoires, ainsi que la part des non diplômés parmi les jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés. Le choix d'élargir la cible aux jeunes de 15 à 24 ans (et non de 18 à 24 ans), conjugué au choix de se référer à la population des jeunes non scolarisés et non à la classe d'âge tout entière aboutit à des taux de décrocheurs particulièrement élevés d'une académie à l'autre (entre 20% et 33% en moyenne). Ainsi, le taux moyen de décrocheurs dans les cantons de l'académie d'Aix-Marseille est de 29% et peut monter jusqu'à 64% dans certains arrondissements dont les quartiers nord de Marseille.

1.1 – Une définition restrictive et volontariste

L'écart entre les données statistiques disponibles et les chiffres du décrochage au sein du lycée professionnel des Quartiers nord ne saurait s'expliquer uniquement par la politique volontariste de l'établissement dont attestent ses bons résultats en matière de prévention du décrochage (baisse des taux d'absentéisme et hausse des taux de réussite aux examens). La raison principale tient au fait que toute mesure du décrochage scolaire est tributaire de la définition retenue. Or la définition qui prévaut au sein du lycée professionnel des Quartiers nord est nettement plus restrictive que celle retenue par les enquêtes statistiques. Pour la proviseure, seuls sont en effet considérés et comptabilisés comme décrocheurs les élèves sortis de l'établissement en cours ou en fin d'année scolaire, quelle qu'en soit la raison (échec à l'examen, abandon de scolarité, exclusion définitive) et « sans solution » à la date du recensement (septembre de l'année scolaire N+1) quelle que soit la nature de la « solution » (redoublement, reprise d'études, formation, emploi).

Au lycée professionnel des Quartiers nord, le taux de 5,3% de décrochage pour l'année scolaire 2015-2016 englobe la situation des **élèves « sans solution »** à l'été 2016, c'est-à-dire :

- ayant quitté l'établissement en cours d'année :
 - o par abandon,
 - o ou sur décision du conseil de discipline,
- ou qui, ayant échoué aux examens de la session 2016 :
 - o n'ont pas trouvé d'établissement pour redoubler,
 - o ou n'ont pas voulu redoubler,
- et qui :
 - o ne sont pas engagés dans une formation diplômante ou qualifiante,
 - o ou n'ont pas eu accès à un emploi.

Cette définition découle directement de la pratique adoptée par la proviseure au moment de sa prise de poste, à l'été 2012. Au vu du taux élevé d'échec aux examens, sa première décision fut en effet de reprendre la liste des élèves concernés pour les contacter, directement lorsqu'elle disposait des coordonnées téléphoniques de l'élève ou de sa famille, ou via la mission locale du ressort géographique du lycée, pour faire un point sur leur situation. La pratique a été instituée par la suite, avec l'appui du service de la Vie scolaire. Les données produites chaque année sont construites empiriquement en fonction des données disponibles et d'un calendrier précis.

Les données disponibles proviennent de trois sources :

- le tableau de suivi du Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS), l'instance interne qui suit en temps réel l'évolution de la situation des élèves les plus en difficulté (tableau excel mis à jour par le service de la Vie scolaire après chaque réunion) ;
- les résultats aux examens de la session de juin (disponibles sur le site de l'académie) ;
- le tableau de suivi des élèves décrocheurs que la proviseure renseigne chaque été pour se tenir informée de leur situation (cahier manuscrit tenu par la proviseure elle-même et dont il n'existe volontairement aucune trace informatisée en raison des informations nominatives et sensibles qu'il contient).

L'élaboration du taux annuel de décrochage obéit à un calendrier précis :

- sur la base du tableau de suivi du GPDS, le service de la Vie scolaire consolide courant juin un premier chiffre correspondant aux ruptures de scolarité en cours d'année, c'est-à-dire au « *décrochage pur* » selon l'expression du CPE (voir encadré ci-dessous) ;
- début juillet, à l'issue de la session de rattrapage, l'administration du lycée comptabilise les échecs aux examens de la session de juin ;
- mi-juillet, la proviseure rencontre la directrice de la mission locale pour faire le point sur la situation des élèves du lycée ayant échoué aux examens de juin pour savoir s'ils ont trouvé une « *solution* » (autre formation initiale, formation continue, emploi, job...) ou si, au contraire, « *ils sont dans la nature* », auquel cas, les élèves sont considérés comme décrocheurs (situation symbolisée par un code couleur rouge dans le cahier de la proviseure) ; sur la base de ces informations, elle procède au bouclage provisoire de l'indicateur annuel de taux de décrochage ;
- à la rentrée de septembre, la proviseure convoque les élèves qui ont échoué à l'examen de juin pour connaître leurs intentions en matière de redoublement ; sur la base de ces informations, elle procède au bouclage de l'indicateur définitif.

Les ruptures de scolarité en cours d'année (le « décrochage pur »)

Le bilan établi par le CPE référent Décrochage scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 relève que la part du « décrochage pur » s'élève à 4,7%, soit 15 élèves, dont 9 élèves de CAP, 4 élèves de bac pro et 2 élèves de la classe de 3^{ème} prépa pro. : « *les CAP se positionnent toujours comme un public plus fragile et plus concerné par le phénomène du décrochage* ».

Le décrochage « *a autant touché les élèves entrants que ceux de terminales* » :

- 6 élèves décrocheurs sont issus de classes terminales (4 élèves de seconde année de CAP et 2 élèves de terminales de bac pro) ;
- 5 élèves décrocheurs sont issus de classes de 1^{ère} année de CAP ;
- 2 élèves décrocheurs sont issus de classes de 1^{ère} de bac pro.

Cette définition pragmatique du décrochage souffre des limites inhérentes au suivi des jeunes décrocheurs, soit que ces derniers ne répondent pas aux convocations, dans le cas des élèves ayant échoué aux examens, soit que la proviseure ne puisse accéder à la totalité de l'information les concernant, pour différentes raisons (parce que la mission locale dont dépend le lycée ne couvre qu'un des arrondissements des quartiers nord alors que les jeunes décrocheurs résident également dans d'autres arrondissements, ou encore parce que les CFA, contactés par la proviseure pour savoir s'ils ont intégré des élèves décrocheurs du lycée, refusent de répondre).

1.2 - Une définition partagée mais discutée en interne

Plus généralement, bien qu'il fasse l'objet d'une publication annuelle dans le cadre du Projet d'Etablissement, l'indicateur de taux de décrochage ne semble pas faire l'objet d'un consensus au sein de l'établissement, y compris au sein du duo formé par la proviseure et le CPE en charge du décrochage scolaire. Au cours de l'enquête, c'est en effet au terme d'une série d'échanges avec l'un et l'autre, ponctuée d'échanges entre eux deux, qu'une définition du décrochage scolaire a été formalisée à l'occasion du dernier entretien en commun avec la proviseure et le CPE en charge du décrochage scolaire.

En réalité, la définition proposée par la proviseure, après concertation avec son responsable de la Vie scolaire, témoigne de la tension entre deux conceptions du décrochage.

Pour le CPE en charge de la lutte contre le décrochage scolaire, le décrochage renvoie aux situations de rupture de scolarité en cours d'année et ne concerne donc que « *les élèves qui interrompent leur scolarité et sortent de l'établissement sans solution* ». Pour lui, « *les échecs aux examens font partie de la scolarité et un élève qui a poursuivi normalement sa scolarité mais raté son examen est en situation d'échec scolaire, pas nécessairement de décrochage* ». De surcroît, « *prendre en compte les échecs aux examens ne fait qu'augmenter les statistiques du décrochage (...) et comporte à terme un risque inflationniste dans la mesure où les examens se durcissent, notamment avec l'introduction de nouvelles matières réputées difficiles, en particulier pour les CAP, comme PSE (Protection, Sécurité, Environnement)* ».

Sans être en désaccord avec cette vision des choses, la proviseure considère pour sa part que le décrochage renvoie également aux situations d'échec aux examens, dès lors que les élèves se retrouvent sans solution à la suite de cet échec. Cette vision des choses renvoie au fait que le bac pro et le CAP sont des diplômes professionnels et que les CAP, en particulier, sont des diplômes terminaux qui préparent directement à l'entrée sur le marché du travail et constituent, à ce titre, « *une dernière chance pour nombre de jeunes des quartiers nord* ».

En revanche, les points de vue de la proviseure et de son responsable de la Vie scolaire convergent sur le fait que, quel que soit le fait générateur du décrochage (rupture de scolarité et/ou échec à l'examen), seuls doivent être considérés comme décrocheurs les élèves « sans solution » à l'issue de leur scolarité, que cette solution soit de nature éducative (reprise d'études), formative (entrée en formation) ou d'insertion professionnelle (accès à l'emploi, entrée dans un dispositif d'accompagnement à l'emploi, etc.).

La représentation du décrochage comme absence de solution concrète renvoie à l'idée que se font la proviseure, le CPE, et plus largement la communauté scolaire du lycée professionnel des Quartiers nord du régime de responsabilité propre aux lycées professionnels, à savoir préparer simultanément les élèves à la certification et à l'emploi (accompagner les élèves dans l'obtention d'un diplôme leur permettant d'entrer dans la vie active). Ainsi, par exemple, le professeur principal du CAP commerce, filière dont les taux de réussite au diplôme sont bons mais les taux d'insertion professionnelle très faibles, dit se trouver « *confronté au paradoxe de l'enseignement professionnel : le succès du CAP en termes de réussite au diplôme est un échec en termes d'insertion* ». D'où une évolution de sa perception des choses : « *Le vrai problème c'est l'insertion, le décrochage, aujourd'hui, c'est le taux de chômage : mes gamins ont leur diplôme mais ils n'ont pas de boulot derrière* ».

D'où également une restructuration en profondeur de la carte du CAP commerce, à compter de la rentrée scolaire 2017, dont l'objectif est de rééquilibrer la scolarité entre préparation du diplôme et préparation de l'entrée sur le marché du travail (voir infra).

A l'inverse, certains élèves suivis par le Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDF) ont été sortis du dispositif en cours d'année parce qu'ils avaient dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et trouvé du travail. Dans leur cas, la rupture de scolarité a été analysée comme une démission et a fait l'objet d'une lettre de démission de la part des parents.

1.3 - Une définition téléologique proche des NEETs (jeunes ni en emploi ni en formation)

Parce qu'elle est de nature téléologique (la responsabilité d'un lycée professionnel est de ne laisser aucun élève sans solution dès lors que sa finalité est de préparer simultanément à la certification et à l'emploi) et qu'elle ne fait pas de la certification l'alpha et l'oméga de l'enseignement professionnel, la définition du décrochage adoptée par la direction du lycée conduit à relativiser la place accordée au diplôme dans la scolarité, au profit de « *l'employabilité* », mais aussi, symétriquement, dans les processus de décrochage scolaire. En cela, la représentation du décrochage comme « *absence de solution* » marque une rupture avec la définition institutionnelle du décrochage comme « *scolarité inachevée* ».

L'article L 313-7 du code de l'éducation, issu de la loi du 24 novembre 2009, désigne les bénéficiaires de l'action publique en matière de lutte contre le décrochage scolaire comme « *les anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire (décret du 21 décembre 2010) correspondant à l'obtention soit du baccalauréat général, soit d'un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé aux niveaux V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation* ».

Ces textes définissent « *une norme d'achèvement de la scolarité* » (Bernard, 2016) qui constitue une norme sociale et non une norme légale, contrairement à la déscolarisation :

- la déscolarisation se définit comme le non-respect de la norme légale de la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans révolus ;
- le décrochage définit un écart par rapport à une norme sociale correspondant à la notion « *d'achèvement d'une scolarité normale* », c'est-à-dire sanctionnée par l'obtention d'un diplôme ou d'une certification professionnelle de premier niveau.

Selon cette norme sociale, les décrocheurs sont assimilés aux jeunes de 16 ans et plus (non soumis à l'obligation scolaire) sortis sans diplôme et sans certification professionnelle du second cycle du second degré. La notion de « sortants sans certification » diffère de la notion classique de « sortants sans qualification » qui englobe les sortants du système éducatif au niveau VI (sortants sans aucun diplôme ou certification en dehors du brevet des collèges) et au niveau V bis (sortants de CAP ou de BEP n'ayant pas obtenu leur diplôme) (Gasquet, 2013). L'évolution des catégories-cible de l'action publique (des « sortants sans qualification » aux « sortants sans certification ») consacre la normativité du diplôme dans le système éducatif français, caractérisé par une convention de type académique (Verdier, 2012). En ce sens, la définition des décrocheurs retenue par le lycée professionnel des Quartiers nord comme « sortants sans solution » interroge cette définition normative en replaçant la question de l'employabilité au cœur des finalités de l'enseignement professionnel.

En cela, la définition téléologique du décrochage retenue par la proviseure du lycée se rapproche de la définition internationale des NEETs (not in education, employment and training) proposée par l'Union européenne pour rendre compte de la situation des jeunes qui n'occupent pas d'emplois et ne suivent ni études ni formation (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail, 2011). En ce qui concerne la France, une étude réalisée en 2011 établit que la part des jeunes âgés de 15 à 29 qui sont sans emploi et ne suivent aucune formation, initiale ou continue, se situe à 14,7% (Dares, 2012).

2 – Définitions et mesure des problématiques associées à la prévention du décrochage scolaire (absentéisme, sanctions, réorientations)

Présent au lycée l'Estaque depuis 8 ans, le CPE référent Décrochage scolaire s'est attaché à mettre en place des tableaux de bord de suivi des principaux indicateurs relatifs à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage à partir desquels il présente chaque année un bilan de l'action du service de la Vie scolaire. Relatives à l'absentéisme au départ, les données collectées et exploitées par le CPE ont été progressivement élargies au décrochage, à la demande de la proviseure du lycée, puis aux punitions et sanctions et enfin aux réorientations, pour suivre l'évolution du dispositif des stages Passerelles. La présentation et l'analyse de ces données dans le cadre des bilans annuels permettent d'approcher la question des définitions – lorsqu'elles existent – et des représentations – plus ou moins partagées au sein de la communauté scolaire du lycée – de ces différentes notions.

2.1- L'absentéisme

L'absentéisme scolaire est défini par un rapport de l'IGEN (1996) comme « *un comportement caractérisé par des absences relativement fréquentes qui peuvent être perlées (certains cours ou certains jours) dont la justification que lui attribue l'élève (ou sa famille) conduit l'autorité scolaire à considérer qu'il y a infraction à l'obligation d'assiduité, soit qu'aucun motif n'est fourni, soit que des raisons peu crédibles sont avancées (maladies à répétition et sans certificat, convenances personnelles vagues, problèmes de transports douteux, etc. (...)) Pour l'élève, l'absentéisme traduit un désengagement et peut-être, à ce titre, considéré comme un symptôme de l'affaiblissement du sens subjectif des études* ».

Cette définition fait écho au constat unanimement partagé au sein du lycée professionnel des Quartiers nord selon lequel le décrochage constitue la manifestation ultime de l'absentéisme. C'est la raison pour laquelle la lutte contre l'absentéisme est au cœur de la politique de prévention du décrochage conduite par l'établissement (voir infra). En pratique, l'absentéisme recouvre une variété de situations, dont rendent compte trois catégories couramment utilisées par les membres de la communauté scolaire dans son ensemble (direction, vie scolaire, pôle santé-social-orientation, enseignants) :

- **L'absentéisme perlé**, c'est-à-dire régulier, voire chronique, mais discontinu, est perçu tout à la fois comme un symptôme, un signe avant-coureur et un facteur de décrochage si la situation de l'élève n'est pas anticipée et prise en charge.
- **L'absentéisme lourd**, continu sur plusieurs jours ou semaines, peut constituer de facto une situation de rupture de scolarité (décrochage), ce qui pose la question délicate de savoir si, et à quelles conditions, il est possible de « raccrocher » un élève, c'est-à-dire de le faire revenir dans l'établissement et en classe mais également de lui permettre de reprendre sa scolarité dans des conditions satisfaisantes pour lui comme pour le groupe-classe (pour nombre d'enseignants la démotivation est contagieuse).
- **L'absentéisme présentiel** peut prendre deux formes :
 - o l'élève est présent dans le lycée mais pas en classe ; il adopte des stratégies d'évitement, va directement en permanence, passe à l'infirmerie, demeure dans les parties communes, etc.
 - o l'élève est physiquement présent en classe mais absent au sens où il n'est pas intégré au groupe-classe et ne suit pas les enseignements.

Le phénomène de l'absentéisme est d'autant plus difficile à mesurer qu'il est multiple. Le CPE responsable du service de la Vie scolaire produit deux types de données, l'une officielle à usage externe, l'autre opérationnelle à usage interne :

- Les établissements scolaires sont tenus par les textes de signaler les situations de « grand absentéisme » et de faire remonter à l'académie les chiffres correspondants. Une situation de grand absentéisme est considérée comme constituée à partir de 4 demi-journées d'absences non justifiées par mois (étant entendu qu'une heure d'absence entraîne la comptabilisation d'une demi-journée). Pour le CPE, cette norme apparaît bien trop contraignante au regard de la spécificité de la population scolaire du lycée et il fait état d'un « *consensus local, entre CPE des lycées professionnels des quartiers*

nord de Marseille, pour relever ce seuil à 10 demi-journées par mois ». L'évolution de l'indicateur officiel d'absentéisme – qui figure dans les bilans annuels du lycée - n'en n'est pas moins positive dans la mesure où il est passé de 23% en 2008-2009 à 11% cette année (2016-2017), soit un taux très largement inférieur à celui fixé par le contrat d'objectifs de l'établissement (15%).

- Le CPE produit par ailleurs des données individualisées sur les absences des élèves, justifiées ou non. Ces données sont disponibles élève par élève et actualisées en temps réel, le service de la Vie scolaire étant en charge du suivi des absences et du contrôle des sorties. Le choix a été fait de mettre ces données à disposition des différentes catégories de personnels du lycée, dont les enseignants, via le logiciel Pro Note utilisé par l'établissement depuis quelques années (qui permet également d'accéder aux notes des élèves). Le CPE dit utiliser couramment ces données, à titre personnel, pour objectiver le jugement spontané sur les élèves et pour étayer son discours lorsqu'il fait le point avec les enseignants ou reçoit les familles des élèves.
- Chaque année en juin, ces données font l'objet d'une exploitation et d'une analyse qui viennent nourrir le bilan de l'absentéisme produit par le CPE. Le bilan pour l'année 2016-2017, remis à la proviseure début juillet, présente et commente l'évolution positive de l'absentéisme puis détaille les chiffres de l'absentéisme par filières, par niveaux et par classes, en comparaison avec l'année précédente, ainsi que ses variations trimestrielles (voir encadré ci-dessous).

Le bilan revient ensuite sur les raisons qui expliquent la forte diminution de l'absentéisme et formule un ensemble de propositions pour améliorer encore la situation (voir infra).

Bilan de l'absentéisme pour l'année scolaire 2016-2017

« Le seuil du contrat d'objectif fixé à 15% a été pour la première fois atteint puisque cette année nous chutons à 10,95% ». Globalement, l'absentéisme est moins élevé en bac pro qu'en CAP dans la mesure où, sur les 11 des 24 classes de l'établissement qui enregistrent un taux d'absentéisme inférieur à 15%, 7 sont des classes de bac pro et 2 seulement des classes de CAP (en l'occurrence les 2 classes de 1^{ère} année du CAP Agent de sécurité), les 2 dernières étant les classes de collégiens (3^{ème} prépa pro).

La filière sécurité est globalement épargnée par l'absentéisme : *« Bien que les élèves de Sécurité soient souvent les plus éloignés géographiquement de notre lycée, ils figurent toujours parmi les élèves les plus présents et assidus »*. Une exception concerne toutefois les 2 classes terminales du CAP Agent de sécurité dont les taux d'absentéisme se situent au même niveau que les autres classes de CAP avec respectivement à 23% et 19%.

Dans les autres filières, ce sont également les classes de CAP qui sont les plus touchées par l'absentéisme, avec des taux variables selon les années :

- Le CAP commerce est le plus concerné, avec des taux d'absentéisme de près de 20% en 1^{ère} année et de plus de 26% en seconde année.
- Arrive ensuite le CAP Electricité, avec des taux de 20,4% pour la 1^{ère} année et de 16,2% pour la seconde année.
- Vient enfin le CAP Maintenance nautique, avec des taux de 17% en 1^{ère} année et de près de 22% en seconde année.

Les classes de bac pro ne sont pas épargnées pour autant par l'absentéisme, avec une distribution là encore variable selon les filières et les années :

- Le bac pro Maintenance nautique est le plus touché par l'absentéisme avec des taux de 14% pour la classe de seconde, de 16,3% pour la classe de 1^{ère} et supérieur à 20% pour la classe de terminale.
- Vient ensuite le bac pro Electrotechnique dont le taux d'absentéisme est de 20% pour la classe de seconde, 15,4% pour la classe de 1^{ère} et 13,3% pour la terminale.
- Le bac pro Commerce, bien que mixte, n'est pas épargné par l'absentéisme avec des taux légèrement supérieurs à 13% pour les classes de seconde et terminale et de plus de 20% pour la classe de 1^{ère}.

L'absentéisme connaît une relative variabilité au cours de l'année, avec son taux le plus faible au 1^{er} trimestre (8,6%) et le plus élevé au 2^{ème} trimestre (près de 12%), le 3^{ème} trimestre se situant entre les deux (près de 10%). *« Le 2^{ème} trimestre, plus long, période hivernale, demeure plus sensible à l'absentéisme, avec un taux de 11,85%, mais en forte réduction par rapport à 2015-2016 qui se situait à 19,2% ».*

Pour ce qui est des variations hebdomadaires, *« depuis deux ans, le mardi et le jeudi représentent les pics de l'absentéisme ».*

Enfin, *« les séquences horaires les plus touchées sont les deux premières heures de la matinée, avec des taux de 14,6% et 14,3%, en léger recul par rapport aux 15% de l'année précédente (...) Cet absentéisme s'explique avant tout par la dépendance de nos élèves aux transports en commun (train et bus) ».*

2.2 - Les punitions et sanctions

Les lycées professionnels, comme tous les établissements scolaires, peuvent infliger deux types de « peines » en fonction de la gravité des faits reprochés aux élèves :

- Les **punitions scolaires** (retenues, exclusions ponctuelles de cours) constituent des réponses immédiates à des faits d'indiscipline prononcés par les professeurs, le personnel de direction ou le service de la Vie scolaire. Elles concernent essentiellement des manquements mineurs aux obligations des élèves (règles de comportement et de discipline, dont l'obligation d'assiduité) et les perturbations ponctuelles de la vie de la classe ou de l'établissement.
- Les **sanctions disciplinaires** concernent les atteintes aux biens ou aux personnes, ainsi que les manquements graves et répétés aux obligations des élèves, et sont prononcées selon les cas par le chef d'établissement (exclusion temporaire de la classe ou de l'établissement) ou par le conseil de discipline (exclusion définitive de l'établissement), lequel peut également prononcer toute autre sanction relevant du chef d'établissement et notamment les exclusions temporaires de l'établissement. Ces mesures peuvent être effectives ou assorties d'un sursis.

Le service de la Vie scolaire suit annuellement les indicateurs relatifs aux retenues, aux exclusions de cours et aux exclusions temporaires de l'établissement. Le bilan annuel produit par le CPE Référent Décrochage scolaire mentionne également les exclusions définitives prononcées par le conseil de discipline.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le bilan total des punitions et sanctions (hors exclusions définitives) est de 1276, contre 1993 pour l'année scolaire 2015-2016, soit une diminution de 717 punitions et sanctions. Ce recul global se retrouve pour chaque mode de sanction :

- Les retenues passent de 925 à 595 (- 330).
- Les exclusions de cours passent de 938 à 603 (- 335).
- Les exclusions temporaires de l'établissement passent de 130 à 78 (- 52).

Le bilan annuel précise que « *cette baisse est à souligner car les sanctions et punitions augmentaient depuis 2 ans : 1883 en 2015 et 1993 en 2016* ».

Les données relatives aux punitions et sanctions sont détaillées par niveaux et par filières. Il en ressort notamment que la réduction observée globalement s'observe pour chaque niveau d'étude (3^{ème} prépa pro, CAP, bac pro) mais qu'elle est encore plus sensible cette année pour les élèves de CAP, tant au niveau des punitions (retenues et exclusions de cours), avec un recul de près de 50% d'une année sur l'autre (419 contre 827), qu'au niveau des sanctions (exclusions temporaires de l'établissement) avec une baisse de 80 à 29 exclusions temporaires entre 2016 et 2017. Cet écart au bénéfice des élèves de CAP se vérifie dans toutes les filières sauf dans la filière Sécurité en raison du total particulièrement faible des punitions et sanctions infligées aux élèves du bac pro Sécurité dont il convient de rappeler qu'ils font l'objet d'une sélection à l'entrée. A l'autre extrémité, la filière Commerce se caractérise par un écart croissant au détriment des élèves de bac pro (275 punitions et sanctions contre 56 seulement pour les élèves de CAP), en forte augmentation sur les trois dernières années.

Enfin, en ce qui concerne les exclusions définitives de l'établissement, le bilan précise que le conseil de discipline s'est réuni 9 fois au cours de l'année scolaire 2016-2017 et a prononcé 6 exclusions définitives et 3 sursis. Logiquement, au regard de ce qui précède, 6 des élèves concernés étaient en bac pro, contre 2 en CAP et 1 en 3^{ème} prépa pro.

En conclusion, le CPE Référent Décrochage scolaire livre son interprétation du paradoxe des CAP dont la mauvaise image est démentie par les chiffres : « *Donc le ressenti partagé au sein de l'établissement qui laisse à penser que les classes de CAP sont plus difficiles à gérer ne se vérifie pas forcément au travers de la quantité des évènements à affronter pour les adultes de l'établissement. Et si ce sentiment perdure, il faut certainement en chercher les raisons du côté de la nature même des évènements (plus lourds, plus violents), le manque d'interaction en classe entre l'enseignant et les élèves de CAP, le taux d'absence voir le décrochage scolaire dans certaines classes de CAP* ». L'analyse distingue trois aspects :

- En premier lieu, la baisse du volume global des punitions et sanctions témoigne d'une amélioration des comportements des élèves (discipline, assiduité), ce qui est positif, mais s'accompagne d'une aggravation préoccupante de certains faits de violence (rixes entre élèves, agressions d'enseignants).

- En deuxième lieu, la perception qu'ont les enseignants des élèves de CAP serait pour partie liée à l'incapacité de certains d'entre eux de dépasser la réputation de ces élèves et d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour les intéresser et les motiver.
- Enfin, le décrochage touchant par définition les élèves de CAP susceptibles de faire l'objet de punitions et sanctions, les chiffres s'en ressentent.

Ces dimensions de l'analyse se situent sur des plans différents mais confirment que la question des punitions et sanctions constitue tout à la fois un symptôme global du rapport des élèves aux études, aux enseignants et à l'établissement, et une composante à part entière de la question du décrochage dans la mesure où une bonne gestion des punitions et sanctions peut contribuer à prévenir le décrochage tandis que, à l'inverse, une exclusion définitive constitue l'un des facteurs du « *décrochage pur* » (sorties prématurées en cours d'année).

A cet égard, il semble que les relations entre discipline et décrochage soient perçues un peu différemment par la direction et par les enseignants. Pour la direction du lycée, l'exclusion définitive doit constituer l'ultime recours dans la mesure où elle se traduit de facto par une situation de décrochage. La mission académique de lutte contre le décrochage scolaire est sur la même ligne et considère « *qu'il ne peut y avoir de politique de prévention du décrochage scolaire si l'exclusion n'est pas le dernier recours dans la politique de l'établissement* ». Sans être fondamentalement en désaccord, les enseignants font valoir que la politique disciplinaire de l'établissement devrait être plus ferme, mais aussi plus constante, dans la mesure où elle conditionne le sentiment de responsabilité ou, à l'inverse, d'impunité ressenti par les élèves, et donc leur comportement en classe, en atelier ou en stage.

En ce qui concerne les atteintes aux biens (vols, dégradations), la jurisprudence est établie :

- Les petits vols, notamment entre élèves, peuvent faire l'objet d'une résolution à l'amiable, directement entre élèves ou entre enseignants et élèves (pour peu que les auteurs soient identifiés, ce qui est loin d'être toujours le cas selon un enseignant). En l'absence de résolution à l'amiable, le CPE est saisi et le ou les élèves concerné(s) sont passibles d'une exclusion temporaire qui peut aller jusqu'à 8 jours ou plus (dans ce cas sur décision du chef d'établissement au vu du rapport d'incident rédigé par l'enseignant ou le tuteur si l'incident s'est produit au cours d'un stage).
- Les vols plus importants (vol de gros matériel au sein de l'établissement, vol de biens de valeur appartenant au personnel d'une entreprise de stage) sont passibles d'une exclusion définitive dès lors que le chef d'établissement prend la décision de convoquer le conseil de discipline, ce qui a été le cas dans les deux exemples cités précédemment.

En ce qui concerne les atteintes aux personnes (harcèlement, violences), la jurisprudence semble moins constante :

- Les faits de violence les plus graves dont il a été fait état au cours des entretiens (rixes violentes entre élèves devant le lycée, agression d'enseignants au cours de sorties scolaires) ont donné systématiquement lieu à des exclusions définitives prononcées par le conseil de discipline.
- En revanche, des faits de violence dont la gravité est moindre (jet de tournevis dans un atelier sans que personne ne soit blessé) ou étalés dans le temps (élèves régulièrement

agressifs ou menaçant au cours de l'année) peuvent faire ou non l'objet d'une convocation du conseil de discipline en fonction de l'appréciation portée sur chaque cas d'espèce par la proviseure, laquelle se trouve ainsi exposée en retour au jugement des enseignants qui, au vu de leur propre appréciation de ce mêmes situations, peuvent la trouver « *parfois trop dure, parfois trop souple* ». Pour la proviseure, cette variabilité résulte de l'application des principes de proportionnalité et d'individualisation : « *C'est lié à l'analyse du dossier de l'élève, de son passif, conformément au principe de proportionnalité (la sanction doit être graduée en fonction de la gravité du manquement à la règle) et au principe d'individualisation (toute sanction s'adresse à un élève déterminé dans une situation donnée) (décrets du 26 juin 2011)* ».

D'une manière générale, quelles que soient la nature et la gravité des faits incriminés, les choix des sanctions par la direction de l'établissement, le fait que le conseil de discipline soit convoqué ou non, ou encore le fait que ses décisions soient assorties ou non d'un sursis, sont suivis de très près par les enseignants. Comme l'exprime un professeur : « *La communauté enseignante suit de très près la jurisprudence du conseil de discipline parce que c'est le comportement des élèves dans les classes qui est en jeu* ».

2.3 - Les réorientations (stages Passerelles)

Pour mémoire, le dispositif des stages Passerelles vise à permettre aux élèves de lycée professionnel de se réorienter au cours de la première année de CAP ou de bac pro afin de prévenir les situations d'abandon de scolarité et de décrochage. Trois types de passerelles sont mises en œuvre au sein du lycée professionnel des Quartiers nord : les passerelles entrantes, ouvertes aux élèves issus d'autres établissements ; les passerelles sortantes, à destination des élèves du lycée qui souhaitent se réorienter sur des formations dispensées par d'autres établissements ; les passerelles internes qui permettent aux élèves du lycée de changer de formation au sein de l'établissement.

Le principe des stages Passerelles consiste à établir une convention permettant à un élève de passer deux semaines dans une autre filière de son choix et, le cas échéant, de l'intégrer, en fonction des possibilités d'accueil de la formation visée, du niveau scolaire et du degré de motivation de l'élève.

Il convient de noter que, à partir de la rentrée 2016, les proviseurs des lycées professionnels du bassin de formation ont décidé de ne plus accueillir d'élèves en stages Passerelles s'il n'y a pas de places dans les classes, autrement dit si les effectifs sont complets. Cette décision, qui vise à limiter le nombre de demandes insusceptibles d'être satisfaites et à alléger le travail administratif d'établissement des conventions, a eu une incidence directe sur les chiffres, avec un total de 25 conventions Passerelles au titre de l'année scolaire 2016-2017, contre 40 à 45 les années précédentes.

Sur les 25 élèves du lycée bénéficiaires d'un stage Passerelles en 2016-2017, 20 ont bénéficié d'un stage Passerelles « intégration », ouvert entre octobre 2016 et mars 2017 pour permettre, le cas échéant, une intégration dans une nouvelle formation durant l'année scolaire en cours et 5 ont bénéficié d'un stage Passerelles « orientation », au-delà de mars 2017, préparant à un changement de formation à la rentrée suivante.

Sur les 20 élèves bénéficiaires d'un stage Passerelle « intégration », 9 seulement ont fait l'objet d'une réorientation en cours d'année dont 8 élèves de CAP et 1 élève de bac pro, les autres réintégrant leur classe d'origine. Cette situation – que déplore le CPE référent Décrochage scolaire - résulte directement du changement de politique adopté par les proviseurs du bassin de formation à la rentrée 2016, les classes de CAP étaient plus souvent incomplètes que les classes de bac pro.

Un autre élément d'explication conduit toutefois à tempérer le constat d'une réorientation limitée en cours d'année dès lors que certains élèves semblent utiliser les stages Passerelles pour vérifier leur orientation initiale et, selon l'expression du CPE, s'assurer que « *l'herbe n'est pas plus verte ailleurs* », quitte à réintégrer leur formation d'origine après une expérience dans une autre formation, au sein de l'établissement ou dans un autre établissement, parfois même écourtée (à l'image de deux élèves qui ont mis fin à leur stage Passerelle au bout de 2 jours).

Autre constat opéré par le CPE, les jeunes filles sont plus nombreuses à réussir leur réorientation (50%) que les garçons (30%), ce qui le conduit à souligner un certain déséquilibre entre les sexes en matière d'orientation : « *Ainsi, les jeunes filles se trompent peu dans leur premier choix d'orientation et, lorsque c'est le cas, elles parviennent plus facilement à rebondir vers une autre voie* ». Dans un lycée professionnel dont la population scolaire est en grande majorité masculine, la remarque est loin d'être anodine.

En conclusion, le CPE alerte sur la diminution du nombre de stages Passerelles au bénéfice des élèves de bac pro (10 en 2016-2017, pour 3 intégrations seulement, contre 26 l'année précédente pour 10 intégrations) et s'interroge sur les risques de décrochage correspondants : « *La réduction des stages Passerelles ne peut-elle jouer à terme un rôle dans l'augmentation du décrochage des élèves de bac qui se verraient ainsi privés d'une solution de réorientation* ».

III – Les représentations du décrochage scolaire et de sa prévention

Quels sont les déterminants du décrochage scolaire ? Autrement dit, quels sont les facteurs qui interviennent dans les processus de désengagement des élèves et comment interagissent-ils ? La littérature relative au décrochage scolaire (Afsa, 2013 ; Bernard, 2016) distingue habituellement les facteurs d'origine scolaire ou endogènes (échec scolaire, décrochage cognitif, démotivation, orientation subie, difficultés de l'institution scolaire à prendre en charge certaines difficultés comme l'illettrisme, le handicap ou des dysfonctionnements sévères) et les facteurs d'origine non scolaire ou exogènes (pauvreté et précarité sociale, situation familiale, difficultés sanitaires, psychologiques, judiciaires, etc.).

Le décrochage scolaire est couramment présenté par le ministère de l'éducation nationale comme « *un processus multifactoriel complexe conduisant un jeune en formation initiale à se détacher progressivement du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme* » (site Eduscol). Cette représentation du décrochage comme un processus dont l'issue n'est ni certaine ni fatale est très largement partagée au sein de la communauté scolaire du lycée professionnel des quartiers nord de Marseille, qu'il s'agisse des déterminants endogènes (liens entre décrochage et échec scolaire, entre décrochage et orientation subie) ou des déterminants exogènes (liens entre décrochage et problématiques individuelles, familiales et sociales).

Au regard de cette distinction entre facteurs endogènes et exogènes, quatre grandes représentations du décrochage scolaire ressortent des entretiens conduits avec les membres de la communauté scolaire du lycée, représentations dont le point commun est la dimension multifactorielle et processuelle mais non déterministe :

- La représentation dominante au sein de l'établissement assimile le décrochage à l'absentéisme et récuse tout lien de causalité entre échec scolaire et décrochage.
- Une représentation plus diffuse envisage le décrochage comme une forme de désengagement résultant d'une orientation subie ou par défaut.
- Une autre représentation, également partagée au sein de la communauté scolaire, met l'accent sur les difficultés personnelles et familiales des élèves décrocheurs mais récuse tout déterminisme individuel des situations de décrochage.
- Enfin, on retrouve une représentation impressionniste du décrochage comme un risque dont la prévention met en jeu plusieurs niveaux d'analyse pas toujours clairement différenciés (déterminants, symptômes, signes avant-coureurs).

1 – Une représentation dominante du décrochage comme stade ultime de l'absentéisme

L'absentéisme constitue un « *indicateur opérationnel* » pour l'ensemble des membres de la communauté scolaire du lycée, y compris les enseignants qui disposent désormais des données individualisées et actualisées relatives aux absences de leurs élèves, via le logiciel Pronote (voir supra). Les absences jouent en effet une fonction d'alerte sur la situation d'un élève. Ainsi, pour le CPE : « *De 4 à 5 heures d'absences justifiées par mois, je ne m'inquiète pas, l'élève n'est pas un souci ou une urgence. En revanche, à partir de 10 h d'absences, je commence à m'inquiéter* ». Un certain nombre d'enseignants tiennent le même discours et les valeurs horaires évoquées par les uns et les autres ne varient qu'à la marge. Un enseignant évoque même la métaphore du cancer pour caractériser l'évolution de l'absentéisme : « *Le processus d'absence joue comme un grignotage : si on n'anticipe pas et si on ne fait rien le cancer se développe* ». Un autre enseignant est encore plus précis : « *Au début les absences sont sélectives, les élèves sont absents des matières qu'ils jugent les moins importantes ou dans lesquelles ils rencontrent le plus de difficultés. Mais il est rare que les absences ne s'étendent pas ensuite à certains jours de la semaine, l'absentéisme ponctuel tendant alors à devenir permanent* ». Lorsqu'il prend des proportions trop importantes et s'apparente à une forme de décrochage, l'absentéisme est susceptible de motiver un suivi spécifique de l'élève dans le cadre du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS).

Si l'absentéisme est au cœur des représentations du décrochage, c'est que le présentéisme, aux yeux de la communauté scolaire dans son ensemble, constitue sinon une garantie tout au moins une certaine assurance de réussite scolaire dans un contexte marqué par la « *déscolarisation* » de l'enseignement professionnel (), à savoir la prépondérance du contrôle continu et des stages en entreprise sur les examens terminaux. Le discours dominant au sein du lycée tend ainsi à dissocier – au moins en partie – la question du « *niveau* » scolaire des élèves et celle du décrochage en raison des spécificités de l'enseignement professionnel (mixte d'enseignements généraux et professionnels, stages en entreprise). Le CPE référent décrochage scolaire résume ce point de vue d'une formule : « *On ne peut échouer que pour deux raisons en lycée professionnel : parce qu'on est absent ou parce qu'on s'est trompé d'orientation* ».

Cette conviction, très largement partagée au sein de l'établissement, tient pour beaucoup à l'importance du contrôle continu qui atténue le risque d'échec pour les élèves de faible niveau scolaire. Un enseignant d'une matière générale formule ainsi la problématique des relations entre niveau et échec scolaire : *« Le CAP et le bac pro se passent en contrôle en cours de formation (CCF), dans le cadre d'une évaluation réalisée par les professeurs : un élève un peu présent, un peu assidu, a une bonne note. Trois matières seulement font exception au contrôle continu, le français, l'histoire-géo et PSE (prévention-sécurité-environnement) qui font l'objet d'un examen terminal en juin. Si les matières se passaient toutes par l'examen national, il en irait sans doute différemment et les taux de réussite ne seraient pas les mêmes ».*

Les problématiques diffèrent toutefois sensiblement selon les diplômes (CAP et bac pro). En CAP, les enseignements technologiques et professionnels représentent plus de la moitié de l'emploi du temps (18h sur 28h hebdomadaires), sont assurés pour l'essentiel sous forme de TP (travaux pratiques) et de cours en atelier, font l'objet d'un contrôle continu en cours d'année et sont assortis d'un coefficient de 11, très largement supérieur au coefficient des matières générales qui font l'objet d'un examen terminal (français, histoire-géo, maths-sciences, etc.). La scolarité comporte également deux stages de quelques semaines, un chaque année, dont la note représente 20% de la note finale. Or, selon le CPE, *« le stage c'est une bonne note assurée (entre 15 et 20) dès lors que l'élève est présent, assidu et sérieux. A l'inverse, un retard, deux retards et le patron renvoie l'élève ».* C'est donc sur les matières générales que se concentrent les difficultés. De l'avis général des enseignants rencontrés, le niveau moyen des élèves de CAP est très faible et nécessite un investissement important de leur part, renforcé par l'effort de soutien scolaire engagé par l'établissement (voir infra).

La scolarité des bacs pro fait également une place importante aux enseignements technologiques et professionnels, au contrôle continu et aux périodes de stages en entreprise (6 semaines en 2^{ème}, 8 semaines en 1^{ère} et en terminale), mais la part des enseignements généraux est plus importante qu'en CAP et les coefficients plus élevés. Bien que les élèves de bac pro, contrairement à ceux de CAP, bénéficient d'un accompagnement personnalisé destiné à soutenir leur scolarité et anticiper une éventuelle poursuite d'études (voir infra), plusieurs enseignants, tout en considérant que *« le décrochage est un sujet limité en bac pro »*, font état d'une baisse préoccupante du niveau scolaire depuis la réforme du bac pro et la suppression du brevet professionnel (BP) qui provoquait un écrémage parmi les élèves dont seuls les meilleurs poursuivaient en bac pro.

Un enseignant, par exemple, considère que le référentiel du bac pro dont il a la charge, antérieur à la réforme, est devenu trop conséquent pour être enseigné sur trois ans, ce qui provoque le décrochage de certains élèves et une baisse du niveau moyen dont se plaignent les entreprises lors des stages : *« Certains employeurs constatent que les élèves ne savent pas faire certaines choses et nous font remonter que le niveau du bac pro diminue et que certains élèves n'ont pas les bases ».* Pour ce même enseignant, un quart de l'effectif du bac pro devrait en être en CAP, soit 5 élèves sur 20, dans la mesure où *« ils cumulent trop de lacunes scolaires et de difficultés personnelles ».*

L'argument renvoie au clivage déjà évoqué entre CAP et bac pro sur la base du double critère des difficultés scolaires et personnelles : quel que soit le niveau scolaire à l'entrée en lycée (acquis, prérequis), préparer un bac pro nécessiterait une « *disponibilité pour apprendre* » (selon l'expression d'un enseignant) supérieure à celle requise par un CAP et difficilement compatible avec un certain niveau de difficultés personnelles.

En conclusion, pour reprendre l'expression d'une enseignante de matière générale qui intervient dans les deux diplômes (CAP et bac pro) : « *Le niveau est faible globalement mais on est des professionnels. Si l'élève est présent et un tant soit peu motivé on peut l'amener au diplôme terminal* ». Ce que confirme un autre enseignant de matière professionnelle : « *Les élèves qui ont des mauvaises notes mais qui sont motivés ne sont pas en risque de décrochage, ils ont tout à gagner et peuvent sortir de leur situation d'échec scolaire. Ce sont les élèves qui ne sont pas motivés et qui ont de mauvaises notes qui courent un risque de décrochage, sans compter qu'ils pourrissent l'ambiance de leur classe* ».

2 – Une représentation diffuse du décrochage comme désengagement résultant d'une orientation subie

Manque d'appétence scolaire, orientation subie ou par défaut, absences de perspectives professionnelles, perte du sens des études, découragement à l'approche des examens : pour la plupart des membres de la communauté scolaire du lycée professionnel des Quartiers nord (direction, vie scolaire, enseignants), un élève décrocheur est d'abord un élève démotivé.

Le facteur premier de la démotivation est l'absence de sens des études. Les formulations des uns et des autres constituent autant de variations autour d'un même thème :

- « *Le décrochage est la situation (résultant d'une diversité d'éléments) où l'école n'a plus trop de sens pour l'élève et qui se traduit par de l'absentéisme et la non obtention du diplôme final (...) La prévention du décrochage n'a pas de limite a priori. La seule limite tient au manque de motivation des élèves, à l'absence de demande, d'envie, de volonté de s'en sortir (...) Par exemple, le redoublement n'est pas un outil de prévention du décrochage lorsque l'élève n'est pas motivé. Aucun redoublement n'est automatique, il faut une lettre de motivation de l'élève* » (seconde CPE).
- « *La motivation est liée au sens des études. La clé c'est que les élèves comprennent le sens de leurs études, surtout en lycée professionnel. Le premier facteur de décrochage c'est le manque de sens : les élèves ont entre 15 ans et 18 ans pour beaucoup d'entre eux, on ne peut pas les forcer* » (AED).
- « *Un décrocheur est un élève qui n'a pas trouvé sa voie, qui ne sait pas ce qu'il a envie de faire ou de devenir (...) Ceux qui ne décrochent pas sont ceux qui croient encore en eux, en leur avenir, qui ne sont pas complètement désabusés, qui ne se disent pas : que j'ai le diplôme ou pas ne changera rien, je n'aurai pas de travail* » (enseignante).
- « *Un décrocheur, c'est un élève dont la priorité n'est pas d'apprendre (...) C'est un gamin qui vient à reculons, qui ne se sent pas chez lui au lycée et que le quartier va récupérer au fur et à mesure de l'année si on ne fait pas notre boulot* » (enseignante).

La question de la perte du sens de l'école et des études peut se poser à tout moment au cours de l'année scolaire, pour de multiples raisons tenant à l'orientation, à des difficultés scolaires récurrentes, au contexte familial, social, voire judiciaire de l'élève, ou encore à la survenance d'évènements extérieurs à la scolarité, comme une addiction ou encore un deuil familial, qui rendent l'élève psychologiquement indisponible (CPE référent décrochage scolaire).

Les entretiens ont toutefois mis en lumière deux moments de l'année scolaire où la question de la motivation se pose avec une acuité particulière : la rentrée scolaire de septembre et la rentrée scolaire de janvier. Dans le premier cas, les situations d'orientation par défaut peuvent provoquer une démobilisation rapide des élèves concernés, dans le second, la perspective des examens provoque parfois leur découragement, voire leur déscolarisation.

La question des relations entre orientation, démotivation et démobilisation est au cœur de la problématique du lycée professionnel des Quartiers nord, pour les deux raisons explicitées précédemment :

- L'orientation sur l'enseignement professionnel constitue massivement un choix par défaut pour les collégiens les moins bien dotés au plan scolaire et social.
- L'orientation sur un CAP ou un bac pro en particulier se joue à l'interaction entre le fonctionnement du dispositif d'orientation post-collège et les contraintes des élèves et des familles, ce qui conduit à la multiplication des orientations subies ou choisies moins en raison de critères professionnels (choix d'un métier) que des arbitrages qu'elles autorisent (proximité géographique de l'établissement).

Pour les enseignants, et particulièrement pour les enseignants en charge des matières technologiques et professionnelles, l'orientation a une telle incidence sur les comportements des élèves en début d'année scolaire, la démotivation engendrant la démobilisation, que le décrochage est parfois assimilé, dans les représentations, à l'orientation par défaut :

- « *La raison principale du décrochage tient au fait que les élèves sont souvent là par défaut, d'où un niveau de motivation extrêmement faible (...) Prévenir le décrochage scolaire c'est lutter contre l'orientation par défaut* » (enseignant).
- « *Lutter contre le décrochage c'est lutter contre l'absentéisme et le manque de motivation liés à un problème d'orientation* » (enseignant).
- « *Les élèves sont peu intéressés au départ, ils viennent massivement des cités alentour, ils sont subis leur orientation ou ont choisi ce lycée parce qu'il est proche de chez eux, ils se font une mauvaise idée de la filière et déchantent rapidement (...) Ils se retrouvent entre copains qui sont dans la même situation et, à la moindre difficulté, ils renoncent, d'autant que la démotivation est contagieuse* » (enseignant).
- « *C'est un cercle vicieux : mauvaise orientation, désintérêt, manque de travail, problèmes de comportement (...) Si on arrive à les intéresser, on peut sortir de ce cercle vicieux* » (enseignant).

L'autre dimension de la démotivation est le découragement à l'approche des examens :

- « *Le décrochage est lié à l'abandon de l'espoir d'obtenir un diplôme : les élèves se disent que c'est inaccessible et se retirent de la course (...). Le moment du découragement c'est souvent le 2^{ème} trimestre, quand les échéances se rapprochent, que les notes ne sont pas au top... C'est là qu'il y a des changements de comportements (...). Les élèves manquent de confiance en eux, se découragent et baissent les bras* » (AED).
- « *Le décrochage peut parfois être précipité (...). C'est parfois le cas, au mois de janvier, lorsqu'un élève réalise que l'échéance des examens de juin devient concrète et qu'il prend peur, au point de décrocher par anticipation* » (CPE référent DS).

3 – Une représentation non déterministe des déterminants individuels du décrochage

Pour l'infirmière du lycée : « *Le décrochage scolaire est moins lié à des problématiques médicales qu'à des problématiques familiales (mal être familial, parents absents)* », ce qu'attestent l'ensemble des membres de la communauté scolaire.

3.1 - Les raisons médicales conduisent rarement au décrochage

Trois problématiques médicales sont présentées par l'infirmière scolaire comme susceptibles d'avoir des incidences sur la scolarité des élèves (les pathologies, les dysfonctionnements et les addictions) dont la prise en charge dans le cadre du lycée limite le risque de décrochage.

Les **pathologies** médicales (diabète, par exemple) ne sont pas incompatibles avec une scolarité normale sous réserve d'aménagements formalisés dans le cadre d'un Projet d'accueil individualisé (PAI) précisant le protocole de soins à opérer en milieu scolaire et détaillant les aménagements à opérer pour permettre à l'élève de poursuivre sa scolarité. La seule limite tient aux absences non volontaires liées à des traitements en milieu hospitalier (élèves sous dialyse par exemple).

Les **dyslexies** (dysorthographe, dyscalculie, etc.) donnent lieu à des aménagements :

- Pour les dysfonctionnements légers, il peut s'agir de préconisations générales à l'adresse des enseignants (faire des photocopies en Verdana 12, faire reformuler les demandes pour s'assurer que l'élève a bien compris, fournir un ordinateur si nécessaire...).
- Pour les dysfonctionnements lourds et handicapants, l'école peut monter un dossier MDPH, soit pour obtenir une auxiliaire de vie scolaire (AVS), lorsqu'elle la scolarisation en milieu ordinaire est envisageable, soit pour l'orienter vers un établissement spécialisé dans le cas contraire.

Les **addictions**, au cannabis notamment, ne sont pas considérées comme une cause de rupture scolaire instantanée mais elles peuvent constituer un facteur de décrochage à terme dans la mesure où elles altèrent l'attention en classe, donc les résultats. Selon l'infirmière scolaire, « *près d'un tiers des élèves du lycée fumerait occasionnellement du cannabis mais un nombre limité d'entre eux (2 à 3%) serait en situation d'addiction, c'est-à-dire fumerait quotidiennement et seul (et pas uniquement le samedi soir en soirée)* ». Les signes avant-coureurs d'une addiction sont les retards le matin (les jeunes en situation d'addiction fumant

dès le réveil) et l'absentéisme perlé, voire l'absentéisme lourd (exemple d'un élève « *zombie* » qui a quitté le lycée sans diplôme en juin dernier). Pour éviter cet effet d'engrenage, le choix du lycée est de traiter l'addiction comme un symptôme et de privilégier la prise en charge des élèves, qui permet de limiter ses effets, par rapport à la sanction. Les élèves repérés comme fumeurs et signalés à l'infirmière par un membre de la communauté scolaire sont convoqués pour un entretien, sur le principe du volontariat et sous couvert du secret professionnel, l'objectif étant de comprendre ce qui se passe et d'encourager l'élève à consulter un spécialiste au centre social voisin du lycée. La sanction n'intervient qu'en cas de flagrant délit dans l'enceinte du lycée et prend la forme d'une injonction à consulter (au-delà d'une triple injonction restée sans suite, l'élève est passible du conseil de discipline).

Il est à noter qu'une autre forme d'addiction – non évoquée par l'infirmière scolaire – l'a été par certains enseignants : l'addiction aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux, et plus généralement, l'addiction aux écrans est présentée comme un véritable fléau dans la mesure où les élèves concernés manquent cruellement de sommeil et d'attention en cours.

3.2 - Les relations entre situations familiales et sociales et décrochage sont déterminantes mais n'obéissent à aucun déterminisme

Au regard de la trentaine d'élèves suivis par le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) au cours du premier semestre 2017 (22 garçons et 8 filles), le constat s'impose d'une très grande diversité des situations à l'origine de la décision d'intégration d'un(e) élève au GPDS. Parmi elles, les raisons qui tiennent à l'environnement familial et social des élèves figurent en bonne place :

- **Situations de grande difficulté scolaire :**
 - jeune garçon d'origine étrangère, en France depuis deux ans et qui peine à maîtriser la langue française ;
 - jeune fille dont le niveau est très faible, dont la moyenne ne dépasse pas 3/20 et qui risque un conseil de discipline pour absentéisme.
- **Situations de démotivation :**
 - élève qui ne fait pas ses stages obligatoires malgré les mises en demeure et les recommandés ;
 - élève qui ne vient plus au lycée parce que sa filière ne l'intéresse pas.
- **Situations de déscolarisation :**
 - abandon de scolarité de la part d'une élève qui veut se réorienter sur une formation courte et a pris contact avec la mission locale.
- **Situations de troubles psychologiques :**
 - jeune garçon qui souffre de crises d'angoisses (phobie scolaire ?) ;
 - élève hyperactif qui fait des passages quotidiens à l'infirmerie.
- **Situations de handicap :**
 - jeune fille scolarisée au sein de l'établissement qui attend l'âge de la majorité pour intégrer un centre pour handicapés.

- **Problèmes de comportement et/ou de violence au sein de l'établissement :**
 - élève qui ne fait pas son stage et produit un certificat médical douteux ;
 - élève dont les troubles de comportement sont avérés mais dont la famille refuse tout traitement médical ;
 - élève dont le comportement avec les filles est déplacé ;
 - élève instable, dépressif et agressif avec les enseignants ;
 - élève réputé violent qui sort une arme en classe et menace un autre élève ;
 - élève nouvellement arrivé dans l'établissement et pris dans une rixe grave avec un autre élève du lycée (il sera exclu par le conseil de discipline).
 - Il est à noter que, sur les 22 garçons suivis par le GPDS, 6 font l'objet d'une mesure de protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour des faits de vols ou de violence et certains sont attendus de jugement.
- **Situations de travail familial et/ou informel :**
 - absentéisme lourd d'une élève qui pourrait s'expliquer par le fait qu'elle ait trouvé du travail ;
 - déscolarisation d'un jeune garçon parvenu à l'âge de 16 ans qui a rejoint le commerce familial ;
 - absences perlées d'un élève qui travaille occasionnellement avec son père sur des chantiers, vraisemblablement au noir.
- **Situations de violence intra familiale :**
 - jeune fille qui fugue pour se mettre à l'abri (le lycée restera sans nouvelles pendant plusieurs semaines avant qu'elle ne réapparaisse et réintègre le lycée) ;
 - jeune garçon qui perd pied brutalement à l'école après avoir subi des violences sexuelles dans son environnement familial, ses notes chutent, il développe des troubles psychologiques et un début d'addiction au cannabis ;
 - élève absent parce qu'il reste chez lui pour protéger sa mère victime de violences conjugales.
- **Environnements familiaux qui insécurisent les enfants ou les mettent en danger :**
 - élève livré à lui-même suite à l'incarcération d'un parent et de membres de la fratrie ;
 - élève dont la famille est mise sous protection policière pour échapper à un règlement de compte à la suite de l'assassinat d'un membre de la famille lié au grand banditisme ;
 - élève au bord de la délinquance du fait de ses mauvaises fréquentations et de l'absence de réaction de la famille.

De l'avis unanime des membres de la communauté scolaire du lycée, les relations entre les situations familiales et sociales des élèves et le décrochage scolaire sont déterminantes mais n'obéissent pour autant à aucun déterminisme :

- Les élèves en risque de décrochage – à l'instar de ceux qui font l'objet d'un suivi dans le cadre du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) – connaissent le plus souvent des situations personnelles et familiales très lourdes sur tous les plans, financier, social, judiciaire parfois, sanitaire, psychologique, etc.

- Mais, à l'inverse, nombreux sont les élèves qui connaissent de telles situations et ne sont pas engagés dans un processus de décrochage. Les analyses convergent sur un point : la différence tient – notamment – au fait qu'il existe au moins un adulte de référence dans l'entourage familial ou relationnel de l'élève qui s'implique dans sa scolarité et constitue un interlocuteur pour l'établissement.

4 – Une représentation impressionniste du décrochage comme risque

Des échanges avec les membres de la communauté scolaire du lycée ressort une représentation fragmentaire, impressionniste, du décrochage comme un risque pesant sur la quasi-totalité des élèves et dont la survenance est fonction d'un certain nombre de variables. Pour autant, la distinction n'est pas toujours très clairement établie par les uns et les autres entre les **variables causales** (déterminants, facteurs de risque), les **variables prédictives** (symptômes) et les **variables annonciatrices** (alertes, signes avant-coureurs) du décrochage scolaire. Or ces distinctions sont particulièrement utiles pour orienter l'action collective dans le sens de l'anticipation et de la prévention du risque que constitue le décrochage pour des élèves de lycée professionnel.

Les déterminants du décrochage (facteurs)

- **Facteur scolaires (endogènes)** : échec scolaire, décrochage cognitif, orientation subie, scolarisation difficile de certaines catégories d'élèves (en situation d'illettrisme, de handicap, confrontés à certains dysfonctionnements, etc.)
- **Facteurs extra scolaires (exogènes)** : pauvreté et précarité sociale, situation familiale, difficultés sanitaires, psychologiques, judiciaires, etc.

Les symptômes du décrochage (indicateurs)

- **Indicateurs liés à la scolarité** : résultats scolaires, motivation, concentration, implication, travail personnel, organisation (ex. avoir ou non son matériel scolaire).
- **Indicateurs liés au parcours scolaire** : absentéisme et décrochage au collège, redoublements, orientation subie, etc.
- **Indicateurs liés au comportement scolaire** : absentéisme, indiscipline, troubles de la sociabilité, comportement à l'égard des enseignants et des adultes, etc.
- **Indicateurs liés à l'équilibre personnel** : confiance en soi, estime de soi, sentiment d'incompréhension, d'injustice, hygiène de vie, sommeil, maladies psychosomatiques, consommation de psychotropes, addictions, etc.

Les signes avant-coureurs du décrochage (alertes)

Les exemples sont nombreux et convergents :

- Une orientation subie ou acceptée par défaut à la sortie du collège susceptible de provoquer démotivation (perte d'intérêt, perte de sens) et démobilitation (absentéisme).

- La démotivation, le manque d'appétence en classe, l'absence d'implication dans les projets proposés aux élèves.
- Les notes, mauvaises ou en baisse brutale.
- Les retards, dès lors qu'ils se répètent ou deviennent systématiques.
- Un brusque changement d'humeur dénotant un mal-être personnel.
- Les passages fréquents à l'infirmerie (syndrome de l'élève patient).
- L'absentéisme, perlé ou présentiel (risque de décrochage), lourd (décrochage).

En **conclusion**, il convient d'insister sur le fait que les membres de la communauté scolaire du lycée s'interdisent de dresser un portrait-robot du décrocheur. Comme le montre la trentaine de cas suivis par le GPDS, la multiplicité des facteurs de risque de décrochage et des interactions entre ces facteurs se traduit par une grande hétérogénéité des profils. Pour le dire autrement, il existe autant de profils de décrocheurs que d'élèves pris dans un processus de décrochage. Pour autant, sur la question de savoir si certaines situations sont inéluctables ou irrévocables, les avis divergent. Certains enseignants opèrent une distinction entre les processus de décrochage dont la dimension longitudinale - remontant au collège et parfois à l'école - rendrait la situation difficilement réversible dans le cadre du lycée et les processus, même multidimensionnels (difficultés de toutes natures, scolaires et extra-scolaires), dont la dimension longitudinale moins marquée laisserait ouverte une perspective préventive au lycée. Pour illustrer le propos, une enseignante oppose deux catégories de décrocheurs : les « *décrocheurs impénitents* » (depuis toujours) « *qu'on ne peut pas sauver* » et les décrocheurs « *dont la vie est du grand n'importe quoi* » mais « *qu'on peut récupérer en faisant ce qu'il faut* ».

Cette vision des choses est contredite par la proviseure et par le CPE en charge du décrochage scolaire qui considèrent « *qu'aucune situation n'est irrévocable* », que « *rien n'est jamais joué* », mais que « *la lutte contre le décrochage scolaire repose sur une incertitude fondamentale* ». Ainsi, selon le CPE, « *tout est possible... dans un sens comme dans l'autre : aucune situation n'est pliée, on a quelques réussites avec des « décrocheurs impénitents » mais on a aussi des élèves sans problèmes qui disparaissent deux mois avant les examens terminaux à la suite d'un évènement extérieur comme le décès d'un parent ou même sans explication* ». Deux exemples (un exemple et un contre-exemple) sont cités par la proviseure pour illustrer le caractère aléatoire et parfois paradoxal de la lutte contre le décrochage scolaire. Le premier exemple témoigne de ce que « *les causes perdues et les enfants perdus n'existent pas* ». Il s'agit d'un élève orienté vers le lycée professionnel des Quartiers nord à la sortie du collège parce que « *considéré comme nul* » et qui a été admis en classe prépa ingénieur après un CAP et un bac pro Electrotechnique obtenu avec 17/20 de moyenne. Cet exemple de « *revanche éclatante* », pour reprendre l'expression utilisée par la proviseure à l'occasion de la soirée des talents que le lycée organise chaque année à destination des familles pour mettre en valeur la réussite des élèves, est aussitôt contrebalancé par un contre-exemple, lapidaire, celui d'un élève « *inscrit en CAP, qu'on a jamais vu, même pas le jour de la rentrée* ». C'est pour réduire autant que possible cette incertitude que le lycée professionnel des Quartiers nord a fait de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage la priorité de son projet d'établissement.

IV – La prévention du décrochage : approche systémique

En matière de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, le lycée professionnel des Quartiers nord est confronté, comme tous les établissements d'enseignement professionnel, à une double problématique, l'une et l'autre comportant une dimension de prévention collective et une dimension de prévention individuelle :

- **Une problématique générale : lutter contre la spirale du décrochage scolaire au sein d'un lycée professionnel (le cercle vicieux démotivation-démobilisation-déscolarisation).**
 - Prévention collective : accroître l'attractivité du lycée pour favoriser le présentéisme et la réussite scolaire.
 - Prévention individuelle : anticiper les situations de démotivation (perte d'intérêt, perte de sens) pour prévenir les risques de démobilisation (absentéisme, discipline) et de déscolarisation (décrochage, rupture de scolarité).
- **Une problématique spécifique : prendre en charge les difficultés de toutes natures (scolaires et extra scolaires) qui entravent la scolarité des élèves.**
 - Prévention collective : explorer toutes les voies internes pour favoriser l'intégration et la réussite des élèves en difficulté (soutien scolaire, prise en charge des élèves ayant un problème de santé ou de handicap, etc.).
 - Prévention individuelle : traiter au cas par cas la situation des élèves dont la scolarité au sein de l'établissement est problématique ou n'est plus envisageable, pour ne laisser aucun élève sans solution (GPDS).

Une approche en termes de gestion des risques permet d'affiner ce schéma général à partir de la distinction entre prévention primaire et prévention secondaire :

- **La prévention primaire** regroupe l'ensemble des actions destinées à limiter l'incidence d'un risque par la réduction des causes et des facteurs de risque (amont du décrochage).
- **La prévention secondaire** regroupe l'ensemble des actions destinées à réduire autant que possible les effets des facteurs de risque sur les situations individuelles (aval).

Alors que le périmètre de la prévention secondaire est celui de l'individu (les élèves), la prévention primaire s'exerce à un triple niveau : la classe, l'établissement et le bassin de formation. Rendre compte de la dimension systémique de la politique de prévention du décrochage scolaire conduite par le lycée professionnel des Quartiers nord suppose donc de distinguer quatre niveaux :

- **La prévention secondaire en direction des élèves** : le suivi de l'absentéisme et du décrochage.
- **La prévention primaire à l'échelle des classes** : l'anticipation des situations de démotivation et la prévention des risques de démobilisation et d'échec scolaire.
- **La prévention primaire à l'échelle de l'établissement** : le suivi au quotidien de la scolarité des élèves, la sécurisation du lycée et l'amélioration du cadre de vie et d'études.
- **La prévention primaire à l'échelle du bassin de formation** : l'information sur le lycée et ses métiers et les actions internes visant à limiter les situations d'orientation subie.

1 – La prévention secondaire en direction des élèves

Toutes les situations d'absentéisme ne conduisent pas au décrochage mais l'absentéisme constitue tout à la fois un symptôme et un facteur de risque de décrochage. De la même manière, tous les processus de décrochage ne se concluent pas par une rupture de scolarité mais le risque est d'autant plus élevé que les situations individuelles ne sont pas anticipées et prises en charge. De ce fait, la prévention primaire en direction des élèves comporte deux volets :

- Un volet collectif - le suivi de l'absentéisme : éviter que l'absentéisme ne conduise au décrochage.
- Un volet individuel - le suivi du décrochage : éviter que les processus individuels de décrochage ne se traduisent par des ruptures de scolarité.

1.1 – Contenir l'absentéisme pour limiter les risques de décrochage

Conformément à la représentation dominante du décrochage comme stade ultime de l'absentéisme, lutter contre le décrochage revient en grande partie à lutter contre l'absentéisme, ce qui explique que le lycée professionnel des Quartiers nord articule étroitement les deux, au point de faire de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage la priorité de son projet d'établissement (contrat d'objectifs 2014-2018). La question de l'absentéisme illustre parfaitement la distinction entre prévention primaire et secondaire : la prévention primaire consiste à travailler sur les raisons susceptibles de conduire un élève à l'absentéisme (démotivation, problèmes extra-scolaires), pour essayer de traiter les problèmes à la source, tandis que la prévention secondaire consiste à mettre en œuvre une politique d'établissement visant à limiter l'absentéisme pour contenir le décrochage.

Le suivi de l'absentéisme est de la responsabilité du service de la Vie scolaire animé par le CPE en charge de la lutte contre le décrochage scolaire. Le principe est simple et son application ne souffre aucune exception : aucune absence non justifiée par les parents n'est tolérée et, en cas d'absence non justifiée, les parents sont systématiquement appelés dans la journée. Comme le souligne le CPE, « *c'est un petit lycée de moins de 500 élèves, tous connus et suivis, et comme on appelle tous les jours en cas d'absence on est vite fixés, on connaît notre public* ». C'est le CPE en personne qui appelle les parents : « *C'est moi qui appelle, c'est mon boulot de CPE. Je ne le délègue aux AED que si je ne suis pas disponible* ». Et le CPE d'évoquer le souvenir de sa première année au lycée professionnel des Quartiers nord, pour illustrer la nécessité d'une vigilance constante. Il travaille alors à 4/5^{ème} de temps et n'est pas présent dans l'établissement le mercredi : « *Les élèves avaient repéré que je n'appelais pas ce jour-là et les absences se multipliaient. Depuis je délègue quand je ne suis pas là* ». Si les absences se multiplient, a fortiori les absences injustifiées, les familles sont systématiquement convoquées à un entretien avec le CPE.

La lutte contre l'absentéisme passe également par le contrôle des sorties, lesquelles ne sont autorisées que si l'élève n'a pas cours et avec l'autorisation d'un parent. Si tel n'est pas le cas, l'élève est envoyé chez le CPE qui appelle la famille en présence de l'élève. Deux exemples soulignent à quel point la question des sorties de l'établissement est complexe à gérer pour que les sorties ne se transforment pas en « *fugues* », selon l'expression du CPE. Le premier exemple est celui des fumeurs. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, la direction du lycée a décidé

de ne plus laissé les élèves fumeurs sortir de l'établissement et ont aménagé un espace fumeur à l'intérieur de l'espace du lycée. Aux dires du CPE, « *cette décision est l'un des éléments d'explication de la baisse de l'absentéisme cette année et les fumeurs ne se sont pas plaints du changement d'organisation (...) Seuls se sont plaints les fumeurs de cannabis, et plus particulièrement les addicts qui ne peuvent se passer de fumer dans la journée et ne pouvaient plus le faire dans l'espace fumeur du lycée où ils se sentaient trop repérables* ».

Le second exemple est ponctuel mais montre bien que le service de la Vie scolaire ne peut se permettre de baisser la garde. L'examen régulier des données relatives à l'absentéisme par le CPE et les AED, a fait apparaître à un moment donné de l'année une concentration des sorties non justifiées de l'établissement en début d'après-midi (autour de 15h). Les AED présents à la grille du lycée à cette heure réalisent alors que les jeunes sortaient en groupe en disant que leur demi-classe n'avait pas cours, ce qu'ils étaient dans l'incapacité de vérifier. Vérification faite, il est apparu que les emplois du temps dont disposent les AED pour s'assurer que les élèves qui sortent n'ont pas cours ne mentionnaient pas les horaires des demi-classes : « *Les élèves ont joué là-dessus et ça a marché tant que nous n'avons pas identifié la brèche dans le dispositif !* ». Les emplois du temps ont été instantanément complétés et les choses sont rentrées dans l'ordre.

Le bilan de la politique de réduction de l'absentéisme pour l'année scolaire 2016-2017 est très positif (voir supra) dès lors que le seuil du contrat d'objectifs, fixé à 15%, a été ramené à moins de 11%. Les raisons avancées par le CPE se situent sur des registres différents qui illustrent bien le caractère multidimensionnel et systémique de la prévention du décrochage scolaire :

- Certains éléments d'explications sont factuels comme les exemples évoqués précédemment (création d'un espace fumeur au sein de l'établissement, actualisation des emplois du temps, amélioration de l'information et meilleure réactivité grâce au logiciel Pronote).
- Un autre élément d'explication avancé par le CPE tient au choix « *renforcé au fil des ans, de prolonger le traitement administratif de l'absentéisme par un traitement éducatif en dotant le service de la Vie scolaire d'un rôle pédagogique* » et en confiant aux AED une mission de soutien scolaire, en lien avec les enseignants (voir infra).
- Autre élément d'explication tout à fait déterminant, l'anticipation des « *situations fragiles ou à risque* » dans le cadre des entretiens d'inscription de juillet (voir infra).
- Enfin, l'amélioration de l'attractivité de l'établissement est également évoquée comme un facteur de réduction de l'absentéisme dans la mesure où l'augmentation des premiers vœux est supposée traduire une plus grande motivation des élèves (voir infra).

1.2 – Suivre les élèves pris dans un processus de décrochage pour limiter les risques de rupture de scolarité

Le suivi des élèves pris dans un processus de décrochage – ou simplement susceptibles de décrocher - est assuré par une instance ad hoc, le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS), installé par la proviseure quelque temps après son arrivée. Le GPDS est composé de l'équipe de direction, des deux CPE, du conseiller d'orientation, de l'assistance sociale scolaire et de l'infirmière. Il est présidé par le proviseur adjoint et les échanges sont conduits par le CPE référent décrochage scolaire.

Depuis la rentrée scolaire 2017, deux enseignants siègent au GPDS, ce qui n'était pas le cas auparavant. Un choix que la proviseure justifiait de deux manières, parce que le GPDS se réunit régulièrement (toutes les 5 semaines) pour une demi-journée (3h), ce qui est relativement chronophage, et parce qu'il s'agit d'une instance transversale : « *On balaie tous les dossiers, qui concernent toutes les classes et tous les niveaux, alors que les enseignants sont focalisés sur leur classe* ». En revanche, les enseignants, particulièrement les professeurs principaux, sont au point de départ du « *circuit de signalement* » des élèves susceptibles de décrocher : « *Le professeur principal de la classe de l'élève concerné avertit le CPE référent de la classe, lequel fait remonter au GPDS le signalement du professeur principal qu'il a croisé avec les tableaux de bord de l'absentéisme* ».

Le GPDS procède au suivi mensuel des d'élèves en situation de risque de décrochage. Il s'agit d'un flux et non d'un stock dans la mesure où l'instance enregistre à chaque séance des entrées (d'élèves considérés en risque de décrochage) et des sorties (le risque étant considéré comme écarté ou au contraire avéré et le décrochage acté par l'instance et par la proviseure). Le GPDS examine la situation de l'ensemble des élèves susceptibles de décrocher, quelle que soit la raison : absences, discipline, démotivation, problèmes familiaux, sociaux, sanitaires, judiciaires, etc. (voir infra). Pour la proviseure, le GPDS est compétent dès lors qu'un élève fait l'objet d'une « *suspicion de décrochage* », qu'elle que soit la situation à l'origine du signalement : « *Parce qu'ils ne viennent pas au lycée, parce qu'ils envoient balader les profs, parce qu'ils ne travaillent pas...* ». Cette conception très ouverte de l'intervention du GPDS renvoie à la nécessité de prendre au plus tôt les situations susceptibles de conduire au décrochage compte-tenu des caractéristiques de la population scolaire du lycée (difficultés scolaires et sociales, environnements familiaux précaires et souvent dégradés).

L'entrée d'un élève au GPDS fonctionne comme un signal de mobilisation pour la communauté scolaire dans son ensemble : « *Dès lors qu'il y a une suspicion de décrochage nous harcelons les élèves et leur famille pour avoir des nouvelles, en cas d'absentéisme, et prendre rendez-vous pour un entretien* ». A chaque réunion du GPDS, l'ensemble des situations est évoqué, un point de situation est fait et une décision est prise :

- Entrée, maintien ou sortie du GPDS,
- En cas de maintien dans le dispositif, des propositions d'actions à conduire sont discutées et adoptées, et un membre du GPDS est désigné pour les mettre en œuvre,
- En cas de sortie du GPDS, parce que la situation d'un élève est stabilisée ou s'est améliorée, la « *mise sous surveillance* » est de rigueur,
- Lorsqu'une situation de décrochage est actée, des propositions de solutions externes sont faites, lorsque cela est possible, pour ne pas laisser l'élève décrocheur sans solution.

Les réponses du GPDS sont fonction à la fois des motifs d'entrée au GPDS (absentéisme, démotivation, discipline, etc.) et de la situation scolaire et extra-scolaire de l'élève, pour être non seulement individualisées mais personnalisées :

- En cas de **rupture de scolarité** (absentéisme lourd, abandon de scolarité), le GPDS prend acte du caractère irréversible de la situation, le cas échéant, et doit ensuite trancher entre deux options : s'assurer qu'une lettre de démission soit envoyée à la proviseure par les parents (élèves non soumis à l'obligation scolaire qui renoncent à leur scolarité pour travailler en famille, par exemple) ou convoquer un conseil de discipline si la

situation est considérée comme imputable à l'élève (absence de stage et d'inscription à l'examen terminal) et non à son environnement familial ou à des circonstances extra-scolaires.

- En cas de **démotivation et d'absentéisme perlé**, le GPDS décide parfois de manier la carotte et le bâton : le CPE prend contact avec l'élève pour faire le point, le rappeler à l'ordre (obligation d'assiduité, règlement de l'établissement) et le cas échéant le menacer d'un conseil de discipline, tandis que l'assistante sociale scolaire convoque l'élève pour essayer de comprendre ce qui se passe et d'identifier les raisons de la situation.
- Lorsque le problème concerne spécifiquement les **stages en entreprise**, par exemple lorsqu'un élève n'a pas fait ses stages obligatoires malgré les mises en demeure et les recommandés, le GPDS peut décider de proposer des « *séances de rattrapage* » (4 semaines réparties entre février, avril et juin-juillet), auquel cas l'élève qui accepte et fait ces 4 semaines de stages voit son « *ardoise* » effacée.
- En cas de problèmes graves de **comportement** ou de **discipline** - voire de **délinquance** pour les jeunes faisant l'objet d'une mesure de PJJ - le GPDS traite des aspects internes à l'établissement (comportements perturbateurs, agressifs, insolents, violents), statue sur les demandes de conseil de discipline émanant des enseignants et, le cas échéant, suit l'évolution de la situation judiciaire de l'élève (signalement au procureur, nomination d'un éducateur spécialisé, jugement en instance) et/ou cherche des solutions externes (réorientation, maison de l'apprentissage, etc.)
- En cas de **troubles du comportement** avérés (hyperactivité, phobies...) ou de situations relevant du **handicap**, le GPDS organise un suivi de l'élève par l'infirmière et l'assistante sociale scolaire et introduit, lorsque cela est justifié, une demande de dossier auprès de la MPDH pour permettre à l'élève d'intégrer un centre spécialisé, tout en mettant en place un emploi du temps aménagé.
- En cas d'**addiction**, ou de suspicion d'addiction, l'infirmière prend rendez-vous avec l'élève, et si nécessaire avec la famille (père ou mère) et/ou avec l'assistante sociale scolaire pour trouver la réponse adaptée à la situation de l'élève (voir supra).

Les processus de décrochage étant multidimensionnels, cette typologie des réponses en fonction des grandes catégories de motivation des entrées au GPDS n'est qu'indicative. En pratique, le suivi des élèves par le GPDS vise tout autant à accroître le seuil de vigilance collective à leur endroit qu'à trouver des solutions à des situations sur lesquelles le lycée n'a que partiellement la main, particulièrement les facteurs extra-scolaires de risque de décrochage.

2 – La prévention primaire à l'échelle des classes

Manque d'appétence scolaire, orientation subie, absence de perspectives professionnelles, perte du sens des études, découragement à l'approche des examens : un élève démotivé est un élève qui risque de se démobiler et de décrocher. A cet égard, toutes les classes de l'établissement ne sont pas dans la même situation. Ainsi, selon une enseignante de maths-physique, présente au lycée professionnel des Quartiers nord depuis dix ans et qui a enseigné dans toutes les classes, « *la population des élèves est fortement clivée entre deux groupes de classes* » :

- « *Les classes calmes, qui se rapprochent de l'enseignement général (le bac pro sécurité et le bac pro maintenance nautique) : les élèves viennent de l'extérieur, leurs parents*

sont derrière eux, le risque de décrochage est faible parce qu'ils savent pourquoi ils sont là et qu'ils adhèrent au projet de l'établissement ».

- *« Les classes compliquées, qui concentrent les risques de décrochage (le CAP agent de sécurité, le CAP maintenance nautique, la filière commerce et la filière électrotechnique) : les gamins viennent des quartiers environnants, leur niveau est très faible et leur motivation inexistante. Il y a un gros travail à faire, il faut s'en occuper ».*

Pour une autre enseignante (PSE), le clivage entre CAP et bacs pro est déterminant quant au profil des élèves mais la question de la démotivation liée à l'orientation subie est transversale (à l'exception du bac pro Sécurité qui fait l'objet d'une sélection) :

- *« Dans une classe de CAP, il n'est pas rare d'avoir un ou deux comportements psychiatriques, un ou deux élèves qui ne savent pas lire, plusieurs élèves atteints de dysfonctionnements divers et plusieurs élèves en situation d'orientation subie ».*
- *« En bac pro, il n'y a le plus souvent qu'un ou deux élèves par classe qui pose problème (...) Ceci étant, selon les classes et les années, on peut avoir des problèmes de comportement graves dans la mesure où ce sont les classes de bac pro qui détiennent la palme des orientations subies (par exemple, la classe de seconde du bac pro Electrotechnique cette année, la classe de seconde du bac pro Commerce l'année dernière ou encore la classe de seconde du bac pro Maintenance nautique il y a trois ans (...). Ces situations d'orientation problématique se traduisent par des réorientations ou par des conseils de discipline ».*

2.1 – Anticiper les situations de démotivation pour prévenir les risques de démobilitation

Les mécanismes qui conduisent de la démotivation à la démobilitation sont parfaitement identifiés par les membres de la communauté scolaire. Quant aux stratégies mises en place par les enseignants responsables des différentes filières de formation pour contrecarrer les processus de démobilitation des élèves, en lien avec le service de la Vie scolaire et la direction du lycée, elles ont bien évidemment des points communs mais peuvent aussi varier sur certains aspects importants en fonction des caractéristiques des élèves ou de la filière.

La filière sécurité

La sélection à l'entrée règle le problème du bac pro mais pas du CAP. En effet, pour le professeur principal des CAP Agent de sécurité (professeur de français) : *« Ce serait une sélection s'il y avait un vivier de candidats, comme en bac pro, ce qui n'est pas le cas. On opère plutôt une sorte de pré-sélection pour repérer les élèves les plus motivés. En réalité, dans chacune des trois classes de 18 élèves, on a entre 6 et 8 élèves vraiment motivés, soit moins de la moitié de la promotion ».* Dans ce contexte, la problématique des relations entre démotivation et démobilitation se joue, à chaque rentrée, à l'articulation entre deux phases : *« Une première phase, à partir de la fin du mois de septembre, au cours de laquelle les moins motivés manquent de participation, connaissent des problèmes de discipline légers (bavardage, dérangement), expriment une forme de déception, n'engagent pas de recherche de stage (...) et une deuxième phase où les absences commencent. En CAP, il y a trois groupes de matières en fonction de*

leur importance et donc du nombre d'heures hebdomadaires : les matières annexes, les matières générales et les matières professionnelles. Le processus d'absentéisme joue comme un grignotage, les matières considérées comme les moins importantes (arts appliqués, par exemple), puis les autres : si on n'anticipe pas et si on ne fait rien, le cancer se développe (...) La prévention du décrochage se joue donc entre ces deux phases. Or il n'existe aucun protocole, chaque enseignant fait comme il peut, comme il sent ». En tant que professeur principal, lui-même utilise trois leviers :

- *Le dialogue avec les élèves : « Je prends les élèves avec bienveillance et dans 90% des cas ils se confient sur leur malaise : « Je ne pensais pas que c'était ça », « Je m'ennuie », « J'ai peur de ne pas réussir », « J'ai un problème avec tel prof ».*
- *Les projets de découverte des métiers de la sécurité : « Si les métiers deviennent attractifs, les formations le sont également, or les stages ne suffisent pas à découvrir la diversité des métiers de la sécurité (...) Les projets poursuivent un double objectif : « rendre ces métiers attractifs, au-delà de la vision basique du vigile, et faire prendre conscience aux élèves que le CAP ne les enferme pas dans les métiers de base, en leur permettant de rencontrer des professionnels qui ont fait carrière dans les métiers de la sécurité en étant détenteurs d'un CAP, pour casser l'idée d'un gap entre les métiers accessibles par le CAP et ceux accessibles par le bac pro dès lors que les jeunes sont astucieux, motivés et bosseurs ».*
- *La réorientation, via les stages Passerelles, des élèves « dont le malaise persiste au-delà de la rentrée, pour leur permettre de ne pas perdre leur année » (3 à 4 élèves par an).*

La filière maintenance nautique

Les responsables de la filière maintenance nautique confirment le « cercle vicieux » du décrochage à chaque rentrée scolaire : « *Les élèves sont peu intéressés au départ : ils viennent massivement des cités alentour, ils ont subi leur orientation, se font une fausse idée de la filière (confusion entre maintenance nautique et mécanique automobile), ils font l'impasse sur la partie théorique et se plantent ensuite, même si cet aspect est moins grave pour les CAP qui doivent accomplir des tâches sans forcément comprendre (...) Ils se retrouvent entre copains qui ont fait les mêmes choix, or la démotivation est contagieuse et à la moindre difficulté ils renoncent (...) Notre problématique est simple, il faut les intéresser, les accrocher ».* Pour éviter que les élèves ne décrochent et essayer de les « accrocher », les responsables de la filière jouent simultanément sur plusieurs registres :

- *Le repérage des élèves en cours de démobilitation à partir d'une pluralité d'indicateurs :*
 - *« Les notes : On a les évaluations régulières des travaux pratiques (TP).*
 - *« Les attitudes en atelier (relations de l'élève au groupe-classe et aux enseignants) qui permettent de déceler si l'élève est intéressé et partie prenante ou non.*
 - *« Les absences perlées, avec plusieurs stades : les retards le matin, les absences sélectives, en fonction des disciplines ou des matières, les débuts de généralisation (une demi-journée, une journée, une semaine...).*
 - *« Les absences lourdes : absences non justifiées à partir d'une semaine (alors que pour d'autres enseignants le curseur est à deux semaines) ».*

- Un ensemble d'actions proposées en début d'année pour faire découvrir la filière aux élèves : sorties en bateau (le lycée dispose d'un bateau basé au port de l'Estaque), visite de salons nautiques, sorties à la base de Toulon pour découvrir les métiers de la marine militaire, visite des entreprises de maintenance nautique du port de Corbière.
- Un travail d'équipe entre enseignants des matières professionnelles pour proposer des TP plus accessibles et attractifs : *« On essaie de proposer des TP très courts (1h ou 2h maxi), avec pas mal d'images pour rendre le livret du TP agréable à feuilleter, de multiplier les activités différentes, avec des schémas simples, sur des sujets variés, de les faire écrire le moins possible, même si tout TP doit donner lieu à un compte-rendu ».*
- Un appui à la recherche de stage pour les élèves les plus motivés : *« Ils cherchent par eux-mêmes mais les moins motivés ne trouvent pas (50% seulement des élèves de CAP trouvent un stage par eux-mêmes). On va les aider, mais en priorité ceux qui ont au moins essayé, les autres on les place en dernier même si on essaie de ne laisser aucun élève sans stage (...) Il arrive que les élèves démotivés découvrent une motivation en stage, or les premiers stages ont lieu en janvier pour les classes de seconde de bac pro et en février pour les élèves de première année de CAP. Mais on ne peut pas les envoyer en stage plus tôt dans l'année parce qu'il faut qu'ils aient quelques bases ».*
- La réorientation des élèves démobilisés : *« Prévenir le décrochage c'est quitte ou double : accrocher ou réorienter grâce au dispositif Passerelles (...) Un élève qui n'est pas concentré ça se remarque tout de suite, au bout d'un mois on sait exactement quels sont les élèves qui ne sont pas motivés (...) On se parle entre nous, et si on est d'accord sur le diagnostic on sollicite le CPE qui prend le relais (...) De notre côté, on accepte de recevoir des jeunes en Passerelles et on essaie de les motiver à la maintenance nautique ».*

Au terme de ce travail de prévention, les responsables de la filière sont en mesure d'estimer la part des élèves « accrochés » et des élèves en risque de décrochage : *« En CAP, on a 5 élèves désintéressés sur 10 (la moitié de la classe) et on arrive à en récupérer 1 sur 5, ce qui veut dire que 4 sur 5 courent un risque de décrochage (...) En bac pro, on a 5 élèves désintéressés sur 20 (un quart de la classe) et on arrive à en récupérer 1 ou 2 sur les 5 ».*

La filière électrotechnique

Pour le professeur d'électronique, responsable de la filière, *« la raison principale du décrochage tient au fait que les élèves sont souvent là par défaut, d'où un niveau de motivation extrêmement faible : cette année, en seconde du bac pro Electrotechnique., 2 élèves sur 12 seulement ne sont pas là par défaut et, en CAP, les élèves sont tous là par défaut (...) Depuis la réforme du bac pro en 3 ans, on n'a plus les meilleurs élèves en électrotechnique et ils sont de plus en plus orientés par défaut dans la mesure où la filière pâtit de la mauvaise image de l'enseignement professionnel ».* Face à ce constat globalement négatif, l'enseignant déplore *« l'absence de moyens de pression sur les élèves : en CFA, les moyens de pression sont liés au statut d'apprenti des jeunes sous contrat de travail : s'ils sont en retard ou absents, on peut les menacer au portefeuille (suppression de la prime de panier, par exemple) ; en lycée professionnel, le seul moyen de pression c'est la sanction (l'exclusion temporaire, par exemple), mais c'est faire le jeu des élèves absentéistes et le lit du décrochage ».*

En conséquence, « le seul levier des enseignants c'est de restaurer la motivation, c'est-à-dire l'intérêt pour les études et la confiance en soi, l'estime de soi ». Pour atteindre cet objectif, des leviers existent :

- Un discours pragmatique en direction des élèves : « Je tiens toujours aux élèves le même discours : « Si tu ne peux pas faire de ta passion ton métier, trouve un métier qui t'intéresse (...) En bac pro, en particulier, on peut jouer sur la diversité des domaines de l'électrotechnique (industrielle/tertiaire, installation/maintenance, domotique, etc.) et si on sent l'intérêt d'un élève naître pour un domaine, l'investissement et le sens de l'effort peuvent suivre, au point qu'une partie des élève va au bout et obtient son bac sur ce principe ».
- Les stages en entreprises : « Parmi les entrants en CAP – tous là par défaut – deux ont trouvé un début de motivation via les stages, se disent que le métier peut être intéressant et ont pris goût à l'effort (...) De la même manière, des élèves de 2^{ème} année de CAP dont le niveau global et la motivation sont très faibles et qui sont incapables de concentrer plus d'une heure ou deux en cours, travaillent en entreprise, sont à l'heure, présents, volontaires, et on a un bon retour sur leur savoir être ». L'explication de ce paradoxe tiendrait à un « effet de groupe » : « pris individuellement, les élèves sont de bons gamins mais ensemble ils sont pris dans une spirale négative, ils ne travaillent pas, se chambrent, se tirent vers le bas ». Les stages permettent à la fois de trouver un début de motivation et de contrecarrer les spirales collectives négatives.
- Les actions en milieu associatif : « Au lycée, les installations électriques réalisées par les jeunes sont détruites (on ne peut pas tout garder), alors je propose aux jeunes de construire des installations électriques pérennes dans des associations (...) L'objectif est que les jeunes sentent utiles et valorisés : ils ont beau jouer les gros bras et les grandes gueules, ils manquent terriblement de confiance en eux dans la mesure où l'institution éducative leur renvoie depuis l'école qu'ils sont nuls (...) Face à l'inconnu, face à une difficulté, ils s'effondrent, le manque de confiance en eux leur fait perdre pied (...) Il faut donc les mettre en situation de réussite, mais également faire régulièrement des points avec eux sur ce qu'ils savent et sur ce qu'ils ne savent pas, les motiver à faire mieux, à travailler, leur faire expérimenter des réussites et leur faire découvrir la valeur du travail alors qu'ils ne connaissent que la valeur de l'argent (...) Les actions en milieu associatif sont proposées à tout le groupe classe mais la sélection se fait toute seule sur le critère de la motivation, avec parfois de bonnes surprises ».
- La pédagogie différenciée : « En bac pro, pour que les groupes-classe fonctionnent, je les structure en trois sous-ensembles : 2, 3 ou 4 bons élèves, autonomes et susceptibles de tirer le groupe vers le haut ; 6 à 7 élèves moyens, qui peuvent évoluer vers le haut ou vers le bas ; 2, 3 ou 4 élèves en grande difficulté. Si cette dernière catégorie n'est pas trop nombreuse, je peux faire de l'individualisation, par exemple faire un même TP en 4h, en 8h ou en 12h en fonction des capacités de l'élève (...) Le problème c'est que les élèves susceptibles de décrocher peuvent se trouver dans le 2^{ème} comme dans le 3^{ème} groupe et que si l'équilibre est rompu, comme c'est le cas cette année, avec 2 bons élèves, 3 moyens et 7 en difficulté, les écarts sont trop importants et c'est beaucoup plus compliqué d'individualiser ».

La filière commerce

Au dire du tandem d'enseignants responsable de la filière, la situation des CAP et des bacs pro diffère fortement. Pour le responsable du bac pro commerce, professeur de gestion commerciale, « *le travail sur le décrochage se fait principalement au cours de l'année de seconde parce que, depuis la réforme du bac pro en trois ans, les gamins découvrent la réalité du commerce en entrant en seconde* ». L'essentiel des moyens consacrés à la prévention du décrochage sont ainsi concentrés sur les classes de seconde (accompagnement personnalisé, aide à l'orientation). Les enseignants organisent notamment des sorties culturelles et des visites de commerçants, ce qui peut poser problème « *lorsque les jeunes ne sont pas autonomes pour se déplacer ou lorsque les parents refusent les sorties* », à l'exemple de deux jeunes filles d'origine gitane dont les parents ont refusé toute sortie en dehors de leur quartier de résidence. La situation a d'abord été gérée par le CPE, pour absence lors de sorties organisées par le lycée, puis traitée en GPDS après que les familles aient envoyé des lettres de démission. L'instance a alors proposé aux parents d'exonérer leurs filles des sorties pour les persuader de ne pas les déscolariser. En dehors de ces situations particulières, comme le constate le responsable du bac pro, « *une fois qu'on a réussi à accrocher nos jeunes ils restent. On met le paquet pour cela : les lieux sont agréables, les élèves ont les mêmes enseignants pendant les trois années du bac pro et on les accompagne dans le choix des stages, on les prépare aux attentes des entreprises, des tuteurs, et on les suit de près pendant les stages* ».

La situation des CAP est bien différente. Pour son responsable, professeur de sciences économiques et sociales, « *le CAP ECMS est l'un des plus faciles à obtenir (mettre des produits en rayon et pratiquer des opérations de caisse). De ce fait, on a tendance à envoyer des jeunes par défaut, parce qu'il faut que tous les élèves obtiennent un diplôme (...). Du coup, il y a quatre ans, le CAP commerce connaissait un taux d'absentéisme de 30% et un taux d'échec au diplôme de 40% (...). Les élèves étaient massivement là par défaut et, pour beaucoup d'entre eux, étaient déjà absents au collège, voire renvoyés en cours d'année pour absentéisme ou pour violence* ». Pour tenter d'inverser la dynamique, le choix a été fait, avec l'accord de la direction du lycée, de « *placer les élèves dans un contexte d'entreprise, pour limiter l'absentéisme lié au refus de l'enseignement académique* ».

Le projet initial reposait sur trois principes :

- « *Aménager l'emploi du temps des élèves, avec des cours le matin et une grande liberté l'après-midi.*
- « *Assurer les cours en binôme (un enseignant général et un enseignant professionnel) pour donner du sens aux cours en articulant les enseignements généraux sur des thématiques concrètes (commerce/design ; commerce/histoire ; commerce/géographie).*
- « *Proposer des sorties culturelles (visites de musées, expositions, opéras, etc.) pour favoriser l'intégration sociale des élèves* ».

Le bilan de la première promotion du CAP (2013-2015) a été très positif : sur un effectif de 12 élèves, le taux d'absentéisme est retombé à 7% (du taux d'absentéisme le plus haut de l'établissement au taux le plus bas !) et le taux de réussite à l'examen a été de 100%. Le bilan

de la promotion suivante (2015-2017) est plus mesuré dans la mesure où l'effectif initial a évolué (2 réorientations en septembre 2015 et 3 décrochages en cours d'année pour raisons familiales) pour se stabiliser in fine à 13 élèves (dont 4 élèves nouveaux exclus de leurs établissements respectifs pour violence contre des enseignants et 2 élèves en situation de grande difficulté scolaire). Les 13 élèves ont obtenu leur CAP et aucune situation de décrochage n'a été enregistrée une fois l'effectif stabilisé.

Malgré ces résultats extrêmement positifs, le projet initial est en cours d'évolution pour prendre en compte une situation paradoxale. En effet, si les 12 élèves de la promotion 2013-2015 ont obtenu leur CAP, un seul a trouvé du travail au cours de l'année suivante et, sur les quatre élèves qui avaient décidé de poursuivre en bac pro, un seul a été en mesure de passer l'examen à l'été 2017, les trois autres ayant décroché en cours d'année en raison du gap de niveau entre le CAP et le bac pro. Comme l'exprime le responsable du CAP, *« Je me suis trouvé confronté au paradoxe de l'enseignement professionnel : le succès de mon projet en termes de réussite au diplôme est un échec en termes d'insertion professionnelle »*.

La conclusion s'est alors imposée, partagée par la proviseure et le responsable du CAP ECMS, de la nécessité de faire évoluer le projet, à partir de la rentrée scolaire 2017, pour travailler sur *« l'employabilité »* des élèves. Sans revenir sur les trois principes initiaux, il s'agit de modifier la structure du cursus :

- *« La première année est centrée l'apprentissage du métier (une année suffit).*
- *« La seconde année sera consacrée à améliorer l'employabilité des élèves :*
 - *Passage du CACES (licence de pilotage d'un chariot élévateur) dans la mesure où il existe une demande localement.*
 - *Partenariats avec Pôle Emploi et des réseaux d'agences d'intérim pour travailler concrètement sur l'employabilité (rédiger un CV, une lettre de motivation, préparer un entretien d'embauche, se constituer un réseau d'entreprises) ».*

L'évolution est justifiée du double point de vue de l'établissement et des élèves :

- *« Pour les enseignants de lycée professionnel, préparer les élèves à l'obtention d'un diplôme ne représente que la moitié du chemin, la finalité d'un diplôme professionnel étant l'emploi.*
- *« Pour les élèves, la motivation en cours d'études est d'autant plus forte que l'espérance d'insertion professionnelle est élevée, en vertu du raisonnement suivant : si l'élève est motivé par la perspective de trouver un emploi à l'issue de sa formation, il est présent ; s'il est présent, il a toute chance réussir ses examens et d'obtenir son diplôme ».*

2.2 – Rendre les enseignements attractifs et accessibles pour favoriser la réussite éducative

L'enquête ne portait pas spécifiquement sur la dimension pédagogique de la prévention du décrochage scolaire. Pour autant, les entretiens conduits avec les enseignants ont permis d'apporter des éléments de réponse à deux questions cruciales : à quelles conditions les enseignants d'un lycée professionnel peuvent-ils rendre leur enseignement tout à la fois attractif et accessible à des publics de faible niveau scolaire ? Et pour ce faire, quel équilibre trouver entre « éducation » et « enseignement » dans l'exercice du métier d'enseignant ?

Dès notre premier entretien, la proviseure du lycée opérait une distinction nette entre « *décrochage dans la classe et décrochage en dehors de la classe* » et posait cette question : « *Dans la pratique professionnelle des enseignants, qu'est ce qui explique le décrochage ?* ». Pour elle, la prévention du décrochage scolaire répond à un « *enjeu de didactique professionnelle* », à savoir « *donner aux élèves des tâches adaptées à leurs ressources : si les tâches sont trop faciles, l'élève décroche et si les tâches sont trop difficiles, l'élève décroche également* ». A cet égard, la proviseure formulait un regret : « *Dès que j'évoque ces sujets avec les enseignants, ils me rétorquent que la pédagogie, la didactique, c'est eux, leur pré-carré professionnel, et que mon domaine c'est l'administration* ».

Au plan administratif, précisément, la proviseure a mis en place un ensemble de dispositifs de prévention de l'échec scolaire (accompagnement personnalisé, soutien scolaire, voir infra). Simultanément, « *pour favoriser la réussite éducative des élèves plus que pour améliorer les conditions de travail des enseignants* », elle a engagé une politique de dédoublement des classes : « *En lycée professionnel, les circulaires ne prévoient aucun dédoublement de classes pour les matières générales (français, math, histoire-géo, PSE, arts appliqués, etc.). Il n'est possible de dédoubler les classes qu'à hauteur de 10h par semaine et donc, dans tous les lycées professionnels de France et de Navarre, les classes sont de 24, 28 ou 30 élèves. Seuls les cours pratiques (matières professionnelles) peuvent faire l'objet de dédoublements. Mais en ZEP on a des moyens qui nous permettent de dédoubler. Depuis mon arrivée, il y a cinq ans, j'ai engagé une politique systématique de dédoublement des classes. Notre dotation globale horaire (DGH) est particulièrement favorable, même si on doit toujours faire des choix :*

- *3^{ème} prépa pro : 2 classes de 12 élèves (dédoublées) ;*
- *CAP 1^{ère} et 2^{ème} année : 11 classes de 12 élèves (dédoublées) voire de 8 à 9 élèves (détriplées) ;*
- *En bac pro, un équilibre a été trouvé sur le mode : 1 h en classe complète pour 2 h en groupe pour les matières générales ».*

Cette politique de dédoublement des classes a produits d'excellents résultats au cours des dernières années (entre 80% et 90% de réussite aux examens terminaux, pour les CAP comme pour les bacs pro), sauf en 2016, où deux CAP ont eu de très mauvais résultats, alors même que toutes les classes étaient dédoublées. Pour la proviseure, l'explication est « *conjoncturelle* », liée à des « *effectifs très compliqués (élèves en grandes difficultés scolaires et économiques)* » et à un « *effet de groupe* » dans l'une des deux classes (6 élèves sur 12 en suivi judiciaire). Pour la proviseure, cependant, « *ce bug ne remet pas en cause le bien-fondé des classes dédoublées et la politique de l'établissement* ».

Pédagogie différenciée et personnalisation de l'enseignement

Le point de vue des enseignants rencontrés sur les classes dédoublées est très positif dans la mesure où elles favorisent la pédagogie différenciée, considérée comme une nécessité absolue « *dans la mesure où chaque élève a une difficulté propre qu'il faut prendre en charge* ». Ces mêmes enseignants relaient volontiers le discours de la proviseure sur la nécessité « *rendre les cours attractifs, parce que la rue attire dès lors que le lycée perd de son attractivité et que la démotivation est contagieuse et fait courir un risque aux autres élèves* » (prof. de français).

Les enseignants dans leur ensemble sont ainsi confrontés à la double nécessité de rendre leur matière attractive et accessible, à l'instar de la professeure de PSE (prévention-santé-environnement) dont l'enseignement est dispensé dans la totalité des classes du lycée à raison d'une heure par semaine. Elle a fait le choix de mettre l'accent sur « *le caractère pratico-pratique de la matière pour intéresser les élèves à des sujets comme l'alimentation, le sommeil et les risques biologiques, les addictions (...)* Sur tous ces sujets, mon objectif est que les élèves me voient comme une référence, en lien avec l'infirmière scolaire avec laquelle j'échange et je collabore régulièrement ». De la même manière, l'objectif est de rendre aussi pratique et utile que possible l'enseignement des différents thèmes de la matière, par exemple : « *l'environnement économique (ex. je reçois mon 1^{er} salaire, je dois apprendre à gérer mon budget) ; l'environnement professionnel (quels sont les risques prépondérants auxquels je suis susceptible d'être confronté dans le cadre des métiers auxquels préparent ma formation ?)* ».

Au plan pédagogique, l'enseignante dit être confrontée à la difficulté de la matière PSE : « *Le référentiel est relativement technique parce que les élèves doivent acquérir une méthode d'analyse (formuler un problème, formaliser un raisonnement). Or les élèves ont beaucoup de mal à l'entrée en lycée. Ils savent des choses mais ont du mal à réinvestir ce qu'ils ont appris au collège (...)* J'utilise des méthodes simple, à l'exemple du QQOCP (qui, quand, quoi, où, comment, pourquoi ?) qui permet de dégager une problématique : quel est le problème ? comment y répondre ? (...) Cet exercice me permet très rapidement, en début d'année, de voir le niveau des élèves (...) En septembre, je ne fais que cela, beaucoup de méthodologie ». L'enseignante recourt à l'occasion au dispositif des « classes inversées » : « *Le principe est de demander aux élèves de s'approprier une notion avant la classe pour pouvoir en débattre ensuite ensemble (ex. visionner un documentaire de l'émission « C'est pas sorcier* »). C'est une manière de les faire travailler chez eux et sur des sujets qui les concernent (ex. les addictions).

Plus généralement, son choix est de « *pousser la pédagogie différenciée à son maximum* » pour répondre à la question de « *l'absence de désir des élèves. Certains élèves peuvent rester toute une séance à attendre la correction par le prof pour avoir la solution du problème posé. Ils ne s'autorisent pas à réfléchir, à essayer, à échouer... Il faut donc leur redonner confiance. C'est ma manière de travailler* ». Les exemples sont nombreux : « *la séance introductive me permet de faire découvrir la matière aux élèves et à les responsabiliser par rapport à leur scolarité. Au cours de la première séance, je présente la matière, son organisation, son déroulement... Je leur propose ensuite des mots croisés sur les mots de la PSE qu'ils doivent réaliser collectivement. L'objectif est de leur faire prendre conscience qu'ils ont une responsabilité dans leur scolarité, que le collège c'est derrière et qu'au lycée il faut qu'ils se mettent en mouvement pour dessiner leur avenir. A la fin de l'heure je fais une évaluation, je demande aux élèves d'écrire deux lignes sur la différence entre prévention individuelle et collective* ».

L'enseignante opère une distinction entre pédagogie différenciée et personnalisation : « *Il y a deux catégories d'élèves : ceux qui sont capables de travailler en autonomie et les autres... Je travaille avec des groupes d'élèves les plus petits possibles pour pouvoir personnaliser mon enseignement : des groupes de 3 ou 4 élèves en bac pro, des groupes de 2 ou 3 élèves en CAP (...)* Chaque cours se termine par une évaluation sur 5 et je mets systématiquement entre 4 et 5 pour que l'élève entre dans un cercle vertueux réussite-reconnaissance-motivation ». Enfin, pour prendre en compte les situations d'absentéisme, elle a instauré un dispositif de rattrapage : « *Tous les cours sont sur ProNote et donc accessibles aux élèves absents* ».

Enseignement et éducation

Les enseignants sont par ailleurs confrontés en permanence à la nécessité de trouver le bon équilibre entre enseignement (transmettre des savoirs et des méthodes d'apprentissage) et éducation (transmettre des codes et des valeurs), à l'exemple d'une enseignante de matières générales (français, histoire-géo) qui évoque « *la schizophrénie de l'enseignant* » : « *On est des enseignants, pas des éducateurs (...)* Les élèves détestent les profs qui ne font pas de l'enseignement, qui jouent aux éducateurs ». Séparer la dimension personnelle et la dimension scolaire de l'enseignement est avant tout une manière de se protéger pour les enseignants : « *C'est pour cela que les enseignants ne participent pas au GPDS, ils n'ont pas à connaître la vie de leurs élèves. Ce n'est pas une règle écrite mais tacite (...)* On a besoin de se protéger en tant que personne et en tant que professionnels ».

L'enseignante reconnaît volontiers la limite du raisonnement, en particulier pour les professeurs principaux : « *On est une cinquantaine d'enseignants pour 24 classes, ce qui signifie qu'un enseignant sur deux est professeur principal et vit une certaine forme de dualité : en tant que professeure, je n'ai pas à connaître la vie de mes élèves mais en tant que professeure principale j'ai leur numéro de téléphone portable, je discute avec eux de leur vie et j'interviens à propos de leurs attitudes et de leur comportement : « Tu ne tiens pas comme ça ! », « On ne parle pas aux filles comme ça ! ». Par ailleurs, même si, en temps qu'enseignante, « je transmets des savoirs et des techniques, je suis confrontée à la nécessité de mettre les élèves au travail : « Dès lors qu'ils se sont mis au travail, les élèves apprennent des choses (...) L'échec pour un prof c'est le moment où il ne peut plus enseigner parce qu'il y a une mauvaise mayonnaise de classe ».*

Le lien entre enseignement et éducation c'est la question des valeurs : « *Je suis prof d'enseignement moral et civique (EMC). Je ne suis pas prof de morale mais je peux transmettre des valeurs : le vivre ensemble, la politesse, les gestes scolaires (penser à ses affaires de classe, ne pas « racketter » les feuilles des autres élèves, etc.) Ces valeurs sont essentielles à l'objectif d'enseignement* ». Le corollaire de la transmission de certaines valeurs aux élèves c'est le comportement de l'enseignant à leur endroit : « *On ne se moque pas d'eux, on doit avoir de la bienveillance et on doit être ferme avec eux, sans quoi on a aucune prise sur eux* ». En réalité, admet-elle, on est présent en permanence sur le terrain de l'éducation : « *C'est nécessaire pour nous pour enseigner et c'est nécessaire pour les élèves vis-à-vis de l'extérieur, pour limiter le marquage social. Par exemple, on leur dit de ne pas aller passer le bac en tongs !* ».

L'enseignante a formalisé les liens entre enseignement et éducation à travers la notion de « *contrat didactique* » qui repose sur un échange enseignement contre respect de l'enseignant par les élèves (être présent et attentif en classe, avoir ses affaires, faire ses devoirs à la maison). Mais elle tempère immédiatement les choses au regard de la situation des élèves : « *Enseigner*

n'est pas capituler, d'où le contrat didactique, mais c'est un équilibre subtil : on peut perdre une classe parce qu'on passe trop de temps avec les élèves qui ne respectent pas le contrat didactique (...) Pour ma part, je n'exclus plus les élèves qui dorment en classe (les enfants se couchent tard à cause des écrans, des smartphones, certains gamins sont dehors la nuit, ne dorment pas ou peu et récupèrent en classe). Je ne sanctionne plus l'absence de matériel (l'absence de cartable est le symbole du recul de l'école dans la famille) ou les devoirs à la maison qui ne sont pas faits (jusqu'au bac l'école n'est plus à la maison !) ».

Le raisonnement est le même pour certains aspects de l'enseignement comme l'orthographe : *« Beaucoup d'élèves sortent de collège avec un niveau moins bon qu'en CM2 parce qu'ils ont passé quatre ans au collège à ne rien faire (...) L'orthographe, tout ça, c'est le monde d'avant, on en fait abstraction, on part sur de nouvelles bases : transmettre des savoirs sans se préoccuper de l'orthographe (...) On arrive ainsi à réconcilier les élèves avec l'écriture et le calcul mais avec un niveau très faible dont on sait pertinemment que c'est un marqueur social »*. Si les enseignants abaissent ainsi leur seuil d'exigence, c'est afin de préserver le présentéisme des élèves : *« On est un peu des instituteurs, les élèves sortent de classe en ayant l'impression d'avoir compris, en fait ils ont appris (pédagogie de la répétition). Dans 97% des cas, les élèves présents auront leurs examens »*.

3 – La prévention primaire à l'échelle de l'établissement

La prévention primaire est au cœur du projet d'établissement, avec deux grands volets :

- Un volet individuel (double) : organiser un suivi rapproché de la scolarité des élèves et proposer un soutien scolaire aux élèves en difficulté pour prévenir les risques d'échec scolaire.
- Un volet collectif (double également) : sanctuariser le lycée (sécurisation des abords, pacification des espaces internes) et rendre le lycée plus attractif (amélioration du cadre de vie et d'études des élèves, proposition d'actions artistiques et culturelles) pour favoriser le présentéisme et la réussite éducative.

3.1 – Suivre la scolarité des élèves au quotidien pour anticiper les risques de décrochage

L'attention aux élèves, le suivi de leur scolarité et l'accompagnement des plus en difficulté d'entre eux constitue un enjeu majeur pour la prévention du décrochage. Il ne semble pas exagéré de dire que c'est la communauté scolaire du lycée dans son ensemble (direction, services administratifs, vie scolaire, enseignants) qui veille au quotidien sur les élèves et se préoccupe de leur scolarité. Pour autant, un certain nombre de dispositions organisationnelles ont été prises par la direction pour organiser et structurer cette mission collective de veille et de suivi.

Chaque classe du lycée est suivie par un **quatuor référent** constitué du professeur principal, d'un des deux CPE, d'un AED et de la proviseure ou de son adjoint. Les quatuors fonctionnent au quotidien de manière informelle et communiquent grâce au logiciel Pronote. L'objectif est de faire circuler l'information en temps réel sur la situation des élèves et sur les difficultés de toute nature qu'ils rencontrent, pour prévenir les risques de démobilisation et de décrochage. Ce dispositif a toujours existé au sein du lycée mais les AED, en charge du soutien scolaire, ont été associés par la proviseure pour renforcer la dimension pédagogique du suivi des élèves.

Pour la direction du lycée comme pour les enseignants, la fonction de **professeur principal** est tout à fait centrale dans le dispositif de prévention de l'échec scolaire et du décrochage. Les professeurs principaux sont nommés par la proviseure : « *Chaque année, je choisis en priorité les profs principaux les plus engagés dans les classes d'entrants (CAP 1 et BP 1) et comme on est une petite communauté éducative, on tourne un peu avec les mêmes* ». La mission principale des professeurs principaux est d'assurer la liaison entre l'équipe pédagogique, le service de la Vie scolaire et les familles des élèves.

Dans un contexte où « *les jeunes sont souvent livrés à eux-mêmes, avec des lacunes importantes et un absentéisme remontant parfois au collège* », l'objectif est responsabiliser les familles et les impliquer autant que faire se peut dans la scolarité de leur enfant. Les professeurs principaux s'efforcent ainsi de faire un point régulier avec les familles des élèves les plus en difficulté (une fois par mois, deux fois par trimestre). L'autre mission, tout aussi décisive dans le cadre d'un établissement d'enseignement professionnel, est la fonction de coordination des équipes pédagogiques, pour centraliser l'information relative aux élèves : « *Que l'élève sache qu'on est au courant de ses lacunes dans toutes les disciplines, y compris les matières générales, et qu'il se sente écouté, reconnu* ».

Cette mission est d'autant plus délicate que le temps de concertation et de coordination des équipes pédagogiques n'est pas inscrit à l'emploi du temps en dehors des conseils de classe. C'est aux professeurs principaux qu'il revient d'organiser ces temps collectifs et la direction du lycée reconnaît que « *seuls quelques-uns ont l'aura, le charisme nécessaire pour obtenir que les enseignants de leur équipe pédagogique viennent à une heure de concertation programmée par le prof principal* ».

Au fil des entretiens avec les enseignants rencontrés, tous professeurs principaux (ou l'ayant été à un moment de leur carrière), la figure idéale typique du professeur principal en établissement d'enseignement professionnel se dessine au carrefour de quatre registres :

- Un registre scolaire et pédagogique : centraliser l'information sur les élèves, sur leurs acquis et leurs difficultés, en lien avec le CPE qui suit les absences ; animer les équipes pédagogiques et présider les conseils de classes.
- Un registre relationnel : centraliser les relations avec les familles.
- Un registre professionnel : accompagner leurs collègues enseignants lors des entretiens avec les familles pour alléger les CPE (tous ne le font pas).
- Un registre disciplinaire : transmettre à la direction un rapport d'incident et provoquer un entretien à trois (proviseure, CPE, professeur principal) pour statuer sur la situation de l'élève ; faire le lien avec les éducateurs lorsque des élèves sont sous mesure de PJJ.

3.2 – Proposer un soutien scolaire aux élèves en difficulté pour limiter l'échec scolaire

L'établissement a également mis en place un dispositif de suivi des élèves dans le cadre de **l'accompagnement personnalisé**. L'accompagnement personnalisé est un dispositif ministériel mis en place en 2010 dans les lycées qui comprend à la fois des activités de soutien, d'approfondissement des connaissances et une aide à l'orientation, à raison de 2h par semaine et par classe. Il est mis en œuvre au sein du lycée professionnel des Quartiers nord pour toutes les classes de bac pro et c'est dans ce cadre qu'est organisé le suivi des élèves sous la forme

d'un entretien à trois entre l'élève, son professeur principal et le CPE. Tous les élèves doivent être vus au cours de l'année et la fréquence des entretiens est fonction de la situation et des difficultés de chaque élève. L'accompagnement personnalisé ne bénéficie pas aux élèves de CAP – les textes ne le prévoyant pas – ce que la proviseure explique par le fait que les classes de bac pro sont plus nombreuses que celles de CAP, ce qui atténue la nécessité d'un suivi formalisé des élèves. Certains enseignants déplorent cette situation : « *Pour les élèves de CAP, on fait les entretiens en dehors des horaires scolaires, de manière non formalisée, mais du coup on procède au cas par cas et non de manière systématique (...) C'est d'autant plus regrettable que la concertation entre les enseignants et la vie scolaire est nécessaire pour anticiper les situations de décrochage, d'autant que les enseignants et les professeurs principaux ne vérifient pas les justificatifs d'absence, c'est le boulot des CPE et de la Vie scolaire* ».

Le CPE référent décrochage scolaire est sur la même position : « *Je suis favorable aujourd'hui à la généralisation de l'accompagnement personnalisé aux CAP même si j'étais opposé au départ au principe même de l'accompagnement personnalisé pour les bacs pro. On faisait déjà des entretiens au quotidien avec les élèves, pourquoi ajouter les enseignants alors que les relations ne sont pas forcément bonnes entre enseignants et élèves ? Mais l'accompagnement personnalisé a l'avantage d'améliorer les relations entre les équipes pédagogiques et les CPE. Nous sommes dans l'ignorance mutuelle de nos métiers respectifs et l'accompagnement personnalisé nous a appris à communiquer. Par exemple, les enseignants ont compris que je fonctionnais selon un double principe de bienveillance et d'exigence vis-à-vis des élèves et qu'ils pouvaient donc s'appuyer sur moi. Les entretiens dans le cadre de l'accompagnement personnalisé permettent par ailleurs de mieux connaître les élèves, pas seulement au plan scolaire mais sur un plan subjectif (projet personnel, sentiment par rapport au lycée, à la classe, etc.). Ceci étant, un bon professeur principal c'est au moins aussi important que l'accompagnement personnalisé. Un bon professeur principal vient me voir régulièrement, une fois par semaine en moyenne* ».

Un dispositif de **soutien scolaire** a été mis en place pour les élèves « *décrochés scolairement* » :

- La décision d'orienter un élève vers le soutien scolaire est prise en concertation entre le professeur principal, le CPE et l'AED référent de la classe.
- Le soutien scolaire est assuré par un AED (matières générales) ou un enseignant volontaire (matières professionnelles).
- Une fiche d'évaluation est transmise par l'AED (ou l'enseignant) au professeur principal pour le tenir informé des progrès et des difficultés de l'élève.

L'importance accordée au soutien scolaire par la direction du lycée s'exprime dans le choix fait par la proviseure de recruter des **assistants d'éducation** en nombre (7 AED pour un établissement de taille moyenne) et à des niveaux de diplômes élevés (bac + 4 à bac + 5) dans un éventail de disciplines couvrant les différentes matières enseignées au sein du lycée (maths, physique, chimie, français, anglais, histoire-géographie, électronique, commerce...). Les assistants d'éducation interviennent sur le double registre de l'éducation (suivi-contrôle) et de l'enseignement (soutien pédagogique). Au sein du lycée professionnel, les AED ont une mission générale d'accompagnement personnalisé des élèves qui combine trois dimensions correspondant à autant de registres différents :

- Le suivi de proximité des élèves (suivi des absences, contrôle des sorties, respect du règlement intérieur, sanction des incivilités). Cette fonction de surveillance et de contrôle, de « police interne » à l'établissement, se situe sur un registre administratif et disciplinaire.
- L'attention quotidienne à la situation des élèves (veille, écoute, dialogue, échanges). Cette fonction de « care » se situe sur un registre social et relationnel.
- Le soutien pédagogique (aide personnalisée, aide aux devoirs, aide à la recherche de stages). Cette fonction d'appui à la scolarité se situe sur un registre pédagogique.

Tenir ce triple registre n'est pas simple mais les AED se disent « prêts à tout » et fonctionnent comme « des couteaux suisses », qui font « du soutien en tout : aide personnalisée (suivi dans la durée), aide aux devoirs, aide à la recherche de stage (aide ponctuelle) ». Sans renier leur mission administrative de contrôle, ils se définissent fondamentalement à partir de leur mission pédagogique de suivi et d'appui aux élèves : « Notre rôle est d'encourager, de rendre confiance en soi ». A cet égard, les AED opèrent une distinction fondamentale entre découragement (passager) et problème d'orientation (persistant) : « Nous avons un rôle de veille : en cas de malaise chez un élève, on encourage, on propose un soutien pédagogique... Si le malaise persiste, c'est que le découragement est lié à un problème d'orientation ; à nous alors d'aiguiller l'élève vers un CPE ou vers le conseiller d'orientation ».

AED, un positionnement original (un AED, étudiant en architecture) :

« Mon positionnement se situe quelque part entre l'autorité (CPE) et la transmission (enseignants). Je suis dans l'accompagnement personnalisé au quotidien (...) Je suis toujours présent au portail le matin. Si un gamin me paraît bizarre, je lui demande si ça va et je veille sur lui tout au long de la journée (...) Je connais les deux tiers des élèves, un sur dix fait de l'absentéisme (...) Quand un élève est viré d'un cours par un prof. et amené en permanence, j'essaie de croiser les points de vue sur l'incident (le point de vue de l'élève et le point de vue du prof) pour comprendre ce qui s'est vraiment passé et faire comprendre à l'élève le point de vue du prof. (...) Je suis repéré par les élèves comme celui qui ne se prend pas la tête. Je désamorce, je rigole face à la provocation et à l'agressivité (...) Je fais beaucoup de soutien scolaire, j'ai une dizaine d'élèves depuis la rentrée, avec des lacunes invraisemblables (un niveau de 6^{ème} en français, aucun niveau en langue étrangère). Le problème du soutien scolaire c'est que ça ne marche que si les élèves viennent d'eux-mêmes. Certains élèves nous sollicitent en fonction de nos points forts, parfois c'est nous qui proposons nos services et parfois les élèves sont envoyés par le CPE. Ce sont ceux-là qui décrochent parfois de l'aide personnalisée et qu'il faut arriver à récupérer (...) Il y a des gamins qui ont des vies de merde (mère dépassée, père absent, membres de l'entourage qui entraîne les gamins dans leurs trafics) et quand nous on arrive avec notre aide personnalisée on ne fait pas le poids (...) Il y a une très forte influence des codes du quartier (vocabulaire, attitude) et deux catégories de gamins : les « tauliers » qui restent tranquilles tant qu'on ne vient pas les chercher alors que les plus jeunes sont parfois les plus turbulents parce qu'ils veulent faire les mecs et remonter aux tauliers (...) Il y a un vrai problème de dynamique de groupe, de démonstration de force. La violence des comportements imposée aux jeunes par les codes des quartiers induit une surenchère, la surenchère du bad boy. Les élèves les plus vieux sont un peu plus tranquilles parce qu'ils commencent à passer à autre chose ».

3.3 – Sanctuariser le lycée pour pacifier le climat scolaire

Le lycée est physiquement sécurisé par une grille, ouverte aux heures d'entrées et de sorties, mais fermée le reste du temps. Un portillon peut être déclenché à distance, depuis la loge, par l'agent d'accueil, après déclinaison de l'identité du visiteur. La sécurité a été renforcée, dans le cadre du plan vigipirate, avec l'installation d'une nouvelle alarme, de huit caméras de sécurité et d'un sas d'entrée. Un important travail de sécurisation des abords du lycée a été engagé depuis plusieurs années, avec succès, pour éliminer les trafics de drogue aux abords de l'établissement, diminuer les bagarres et règlements de comptes devant le lycée et limiter les agressions d'élèves sur le trajet entre la gare et le lycée. La directrice du lycée a fait appel à une association de médiateurs qui patrouillent devant le lycée aux heures d'entrée et de sortie, échangent avec les élèves et accompagnent ceux qui le souhaitent à la gare. Cette association, financée par la Région PACA, organise également la prise en charge des élèves exclus par des mesures de responsabilisation au sein de l'association.

L'agent d'accueil joue un rôle clé, au côté du service de la vie scolaire, dans ce dispositif de sanctuarisation de l'établissement. Ancien médiateur associatif, il a rejoint le lycée il y a quelques années où il occupe la loge située à l'entrée de l'établissement, devant la grille. Ses missions sont nombreuses et variées (standard téléphonique, accueil physique, sécurisation des locaux, médiation aux abords du lycée et dans la cour). Son positionnement apparaît tout à fait essentiel dans le dispositif de lutte contre l'absentéisme et le décrochage dans la mesure où il assure tout à la fois une fonction d'interface entre l'extérieur et l'intérieur du lycée et une fonction d'interface entre les élèves et la communauté scolaire.

Agent d'accueil : une position d'interface entre les élèves et la communauté scolaire

« J'ai un positionnement intermédiaire entre la vie scolaire et l'administration. Les élèves viennent discuter de leurs problèmes. Ils me connaissent bien et m'appellent par mon prénom. Si les élèves ont des problèmes ou des menaces ils viennent me voir. Il est plus facile pour eux de parler avec moi qu'avec la vie scolaire (les CEP) et je suis plus présent que les AED parce que je suis là à temps plein (...) Je règle les problèmes immédiats qui peuvent être réglés sur le champ, tous les petits problèmes qui peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable (soit 80% des problèmes) ou qui supposent une sanction : un avertissement ou une heure de colle (...)

En cas de gros problèmes (harcèlement, menace), je fais le lien avec la vie scolaire. Mon statut de fonctionnaire m'oblige en effet à signaler les choses graves qu'on me confie (...)

Quand les élèves viennent me voir, c'est une démarche positive, ils parlent volontairement. Quand on va les voir c'est plus compliqué, il faut arriver à obtenir l'information (...)

Ma proximité avec l'extérieur me permet d'anticiper, par exemple d'obtenir des informations sur des projets de règlement de compte (...) Cette année, on a bénéficié de la présence de médiateurs en formation d'éducateurs en alternance (un garçon et une fille). C'est une vraie plus-value pour l'établissement dans la mesure où ils n'ont pas le statut de fonctionnaire et ne sont pas tenus de signaler des choses que les élèves leur confient, ce qui est une liberté supplémentaire pour les élèves (...)

Lorsque je n'ai pas le temps de régler un problème, j'aiguille les élèves vers les médiateurs, mais si c'est une urgence c'est à moi d'intervenir, c'est une priorité absolue sur mes autres activités (...) Je suis très à l'écoute des élèves parce que je sais bien que le principal facteur de décrochage c'est la situation familiale, l'absence des parents, l'absence de suivi à la maison.

Pour cette raison, à chaque fois que c'est possible j'essaie de repérer qui est le référent de l'élève (un parent, un grand frère souvent) et je prends son numéro de téléphone. C'est important parce que les élèves se comportent différemment lorsqu'ils savent que j'ai les coordonnées de leur référent. C'est un travail en plus que je fais, en dehors de mes missions. L'absentéisme lourd est peu fréquent et c'est souvent un problème d'orientation : l'élève lâche progressivement, il vient parce qu'il est obligé et abandonne parfois en cours d'année. Si l'absentéisme devient récurrent, il y a risque de décrochage. Donc il faut être réactif et limiter l'absentéisme par tous les moyens : les AED et moi, on accompagne les élèves en discutant avec eux, on les oriente sur l'assistante sociale, le conseiller d'orientation, les CPE, on essaie de détecter les situations de mal être d'un élève (harcèlement, mauvaises relations entre élèves, mauvaise intégration dans la classe ou dans le lycée), on essaie de contrecarrer la mauvaise influence des camarades, on contrôle les carnets à la sortie pour limiter l'absentéisme et si besoin on met la pression aux élèves en leur disant que si ils quittent l'établissement il y aura une enquête de la part des CPE, ce qui est souvent dissuasif (...) Mais ce qui fonctionne le mieux pour limiter l'absentéisme c'est de cibler le problème, de mettre le doigt sur l'origine du problème, et d'accompagner l'élève. »

Les propos de l'agent d'accueil laissent entrevoir une organisation de la prise en charge des élèves en plusieurs lignes de défense :

- « *L'accueil c'est le quotidien (80% de règlement de problèmes et litiges de la vie courante) ;*
- « *La vie scolaire c'est le quotidien, les retards, les absences ;*
- « *Les CPE c'est quand il y a un problème non résolu par l'accueil ou la vie scolaire, ou grave ;*
- « *L'assistante sociale et l'infirmière c'est quand il y a des problèmes confidentiels, de drogue par exemple ».*

Et l'agent d'accueil de conclure : « *Je connais d'autres établissements des Quartiers nord où il n'y a pas tout ça et où il y a beaucoup plus de problèmes que chez nous ».*

3.4 – Améliorer le cadre de vie et d'études des élèves pour renforcer l'attractivité du lycée

La politique de sécurisation et de pacification du lycée est prolongée par une série d'actions visant à rendre le lycée plus attractif pour endiguer l'absentéisme et favoriser le présentéisme. Une première série d'actions vise l'amélioration du cadre de vie et d'études des élèves et l'association des familles à la scolarité de leurs enfants. Cet aspect du projet d'établissement n'a pas fait l'objet d'investigations spécifiques et il s'agit simplement d'évoquer ici ce qui a été mis en place par la direction pour « *contribuer à la réussite éducative en offrant à tous les élèves un meilleur cadre de vie et d'études ».*

L'objectif est décliné en deux actions (actions 23 et 24 du projet d'établissement). L'action 23 crée une « maison des lycéens » pour lier « vie lycéenne et citoyenneté », c'est-à-dire : « améliorer le cadre de vie des élèves du lycée en faisant vivre un lieu convivial et serein » et « éduquer à la santé et à la citoyenneté dans le respect de soi-même, des autres et de l'environnement ». Concrètement, la maison des lycéens prend la forme d'un lieu dédié aux lycéens dans l'enceinte du lycée, avec un espace cafétéria, un espace jeux, un espace lecture et un espace repos. Ce lieu est géré de manière bipartite par des représentants des élèves et de la communauté scolaire. Une charte de bonne conduite a été élaborée, ainsi qu'une fiche d'engagement des adhérents. L'espace est en effet accessible gratuitement par tous les élèves pendant les temps de pause et à tout moment pour les élèves qui ont souscrit un abonnement (10 euros par an). L'objectif est d'offrir aux élèves un espace de détente et de bien être leur permettant de rester au lycée lorsqu'ils n'ont pas cours et ainsi d'endiguer les départs et de prévenir les risques d'absentéisme.

L'action 24 porte sur la « participation des familles » et liste toutes les actions entreprises pour rapprocher les familles du lycée et de la scolarité de leurs enfants :

- Un certain nombre de parents sont membres du conseil d'administration du lycée, de commissions ou de conseils (CHS, CD-Commission permanente).
- Des réunions parents-professeurs sont organisées la 3^{ème} semaine après la rentrée de septembre, à la fin du premier trimestre et du premier semestre pour remettre les bulletins scolaires aux élèves en mains propres et en présence de leurs familles.
- Des journées portes ouvertes sont organisées chaque année avec la participation des parents délégués et élus pour accueillir les nouveaux élèves et leurs familles.
- Chaque année en juin est organisé un goûter des parents pour présenter les travaux des élèves (expositions photos, vidéo, travaux de toute nature) et remettre les prix des concours.
- Des rendez-vous parents-professeurs-professeur principal-conseiller d'orientation-direction sont organisés tout au long de la première année de CAP et de bac pro pour formaliser le projet de l'élève et activer les stages Passerelles si nécessaire.

Par ailleurs, une vingtaine d'actions est proposée chaque année aux élèves par les enseignants, en réponse aux différentes priorités du contrat d'objectifs. Un premier ensemble d'actions vise à « élever le niveau de connaissances et de compétences et renforcer la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (engagement citoyen, social et diversité culturelle) », par exemple :

- **Action 8 : « Visible-Invisible »** (destinée aux 1^{ère} et 2^{ème} années de bac pro commerce et aux 1^{ère} années de bac pro électrotechnique). L'objectif est d'amener les élèves à réfléchir sur leur identité et à parler d'eux, de leur famille, de leur quartier, de leur ville, en effectuant un autoportrait surréaliste, en complémentarité avec les enseignements généraux et professionnels et en adéquation avec le référentiel du bac pro commerce.
- **Action 9 : « Biodiversité au fil de l'eau »** (destinée aux élèves de seconde des bacs pro maintenance nautique et électrotechnique, ainsi qu'aux 3^{ème} de prépa pro). Les objectifs sont multiples : découvrir les espaces naturels régionaux, améliorer les connaissances pour mieux protéger les milieux aquatiques et la biodiversité marine et terrestre de la région, repenser la relation homme-nature et devenir un citoyen engagé, développer l'autonomie et l'initiative des élèves. Cette action a donné lieu à des sorties nature

(journée à la maison de la mer, découverte du site de Porquerolles, de l'archipel de Riou) et fait l'objet de différentes productions (exposition sur la biodiversité, création d'un jeu du type QCM « Comment reconquérir la biodiversité ? », entretien de l'aquarium d'eau de mer du lycée).

- **Action 10 : « Venus d'ailleurs »** (destinée aux élèves de 1^{ère} année de maintenance nautique). Il s'agit de faire réfléchir les élèves sur les notions d'identité et de diversité, sur la discrimination, à travers des rencontres avec des associations (SOS homophobie, planning familial, SOS racisme) et la réalisation d'un court métrage adapté d'un roman de Tahar Ben Jelloun « Les amandiers », tourné à Paris et diffusé à la Villa Méditerranée à Marseille.
- **Action 11 : « Domen international »** (destiné aux élèves de seconde du bac pro sécurité). Les élèves sont les rédacteurs d'un journal télévisé mensuel, produit par les élèves et leurs enseignants et diffusé sur le site du lycée.
- **Action 12 : « Il était une fois... Atelier d'impro »** (destiné à tous les élèves volontaires). Les séances se déroulent un jour par semaine entre midi et deux heures. Les élèves viennent sur la base du volontariat, dans la limite de 15 places par séance, et préparent une pièce jouée en mai 2017 dans l'enceinte du lycée. Simultanément, les élèves sont invités à différents spectacles (pièces de théâtre à Marseille, match d'impro).
- **Action 13 : « La sécurité c'est pas la mer à boire... »** (destinée aux élèves de seconde du bac pro maintenance nautique) pour les familiariser avec la prévention des risques professionnels auxquels ils seront confrontés en tant que salariés mais également dans le cadre de leurs stages obligatoires (réalisation d'une vidéo).
- **Action 14 : « Parole de produit »** (destinée aux élèves de terminale commerce). L'objectif est de concevoir et d'élaborer une revue produit en travaillant sur la méthodologie et en utilisant le plus possible la langue anglaise.
- **Action 15 : « Lycéens au cinéma »** (ouverte à tous). Programmation cinématographique sur l'année scolaire 2016-2017 (ex. de films programmés : « Les combattants », « Timbuktu », « L'homme qui tua Liberty Valence », « Match point »).
- **Action 16 : « Trop puissants »** (ouverte à tous). Action de prévention des jeunes aux risques auditifs en partenariat avec la cité de la Musique de Marseille.

Un autre ensemble d'actions vise à « favoriser la réussite ainsi que la fluidité des parcours personnalisés et/ou de formation et la poursuite d'études » :

- **Action 17 : « Passeport pour la réussite... dernier acte »** (destinée aux élèves de terminale du bas pro électrotechnique). L'objectif est d'élever le niveau de motivation des élèves pour favoriser les poursuites d'études post-bac. (visite d'entreprises comme Airbus, participation à la semaine de l'industrie, appui à la préparation d'un entretien professionnel, rencontre avec d'anciens élèves du bac pro électrotechnique actuellement en BTS, etc.).
- **Action 18 : « Mairaines de talent »** (pour les élèves de terminale du bac pro commerce). L'objectif est de favoriser les poursuites d'études en permettant aux élèves volontaires de rencontrer des femmes cadres de grandes entreprises (AREVA, France Telecom, SFR, EDF...).
- **Action 19 : « Les sécurités s'ouvrent au monde »** (ouverte à tous). L'objectif est d'approfondir les programmes scolaires tout en découvrant la région et ses employeurs de premier plan dans le domaine de la sécurité (Port autonome de Fos, Camp de Milles).

- **Action 20 : « Forum des armées, conférences »** (action ouverte aux élèves de la filière sécurité et plus largement sur le principe du volontariat). L'action consiste à organiser un forum interarmées au sein du lycée pour les élèves intéressés avec intervention des cadres formateurs de la gendarmerie et de la police nationale.
- **Action 21 : « Partenariats et parrainage d'entreprises »** (action ouverte à tous les élèves). Cette action regroupe les différentes opérations engagées pour faire rencontrer des élèves du lycée et des professionnels des différentes filières de métiers (soirée des entreprises, dispositif Morraine de talents, opération Semaine de l'industrie, opération Les coulisses du bâtiment, rencontres avec des professionnels de la justice, de la police et de la sécurité, salons nautiques, partenariats avec des entreprises nautiques (construction et maintenance), etc.

Ces différentes actions ont en commun d'être portées par des enseignants volontaires, avec l'appui le cas échéant des CPE, votées par le conseil d'administration du lycée et financées par la Région ou cofinancées par l'Etat et la Région. Pour les enseignants porteurs de projets, l'innovation pédagogique « *n'est pas une option mais une nécessité vitale* » et les projets sont « *un investissement obligé sans lequel le lycée exploserait* ». De l'avis unanimes des enseignants, les projets présentent le double avantage de « *fédérer les classes (travail collaboratif) et de valoriser les élèves (les projets montrent ce que les élèves sont capables de faire et donnent une image positive de l'établissement)* ». Le journal télévisé, par exemple, a reçu le prix Coup de cœur des médias lycéens ».

Plus délicate est la question de savoir dans quelle mesure ces projets contribuent à la prévention du décrochage scolaire. Certaines actions sont explicitement ciblées sur les jeunes en risque de décrochage, à l'instar de l'action 19 « Les sécurités s'ouvrent au monde », qui n'est pas ciblée sur des classes en particulier mais « *ouvertes aux minots en décrochage repérés par le CPE* ». Autre exemple, l'action 17 « Passeport pour la réussite » est destinée « *aux jeunes des quartiers dont la poursuite d'études n'est pas envisagée (les lycées qui préparent des BTS ne s'arrachent pas nos élèves !) alors que, pour les élèves tangents, la perspective d'une poursuite d'étude peut motiver pour aller jusqu'au bac* ». Le plus généralement, cependant, les projets ont deux cibles : « *les élèves en voie de décrochage et/ou les élèves que l'on veut récompenser, et les arbitrages sont parfois compliqués même si, en définitive, récompenser le travail des élèves constitue un puissant levier de prévention du décrochage scolaire* ».

4 – La prévention primaire à l'échelle du bassin de formation et de l'académie

Le niveau du bassin de formation, et a fortiori le niveau de l'académie, sont ceux où les marges de manœuvre du lycée sont les plus faibles, pour ne pas dire nulles, alors même qu'ils déterminent très largement le cadre de contrainte dans lequel évolue l'établissement (carte scolaire, mécanismes d'orientation post-collège). Pour autant, la direction du lycée a engagé au cours des dernières années un certain nombre d'actions relevant d'une logique de prévention primaire des facteurs de risque de décrochage liés à une orientation subie ou par défaut.

4.1 – Pallier les dysfonctionnements du système d'orientation post-collège pour réduire les risques d'orientation subie ou par défaut

En premier lieu, le lycée organise depuis plusieurs années des présentations dans les collèges du bassin de formation, pour améliorer la connaissance et l'image de l'établissement, tant vis-à-vis des élèves que de la communauté scolaire des collèges susceptibles de leur envoyer des

jeunes. Cette politique a porté ses fruits dans la mesure où les taux de premiers vœux ont augmenté significativement à la rentrée scolaire 2016. En revanche (voir supra), le mécanisme de l'orientation bonifiée vient parfois percuter et contrarier cet effort, au détriment des jeunes des collèges considérés. Dans la même perspective de prévention des risques de démotivation liés à une orientation subie ou par défaut, les multiples projets de découvertes des métiers proposés par les différentes filières de formation du lycée à leurs élèves de CAP ou de bac pro visent en quelque sorte à permettre aux élèves de (re)choisir ex post leur orientation scolaire. Enfin, le dispositif des stages Passerelles (voir supra) permet tout à la fois de réorienter les jeunes dont l'absence de motivation liée à une orientation initiale subie n'a pu être restaurée au cours des premières semaines de scolarité et de maintenir un taux satisfaisant de remplissage des différentes sections.

4.2 – Organiser des entretiens préalables aux inscriptions pour s'assurer du choix des élèves et détecter d'éventuelles difficultés en amont de la rentrée scolaire

La nécessité de prendre en compte la réalité massive de l'orientation subie a par ailleurs conduit le lycée à mettre en place un mode de pré-sélection spécifique consistant à convoquer les élèves et leur famille à un entretien préalable à l'inscription administrative. Les entretiens sont réalisés par le CPE qui reçoit systématiquement, fin juin-début juillet, les nouveaux élèves et leurs parents (ou un adulte référent) et n'autorise l'inscription administrative qu'à l'issue de l'entretien. Au cours de la dizaine d'entretiens à laquelle j'ai pu assister, réalisés au cours d'une demi-journée, fin juin 2017, n'ont été reçus que des élèves accompagnés de leur maman (aucun père ou couple parental), et deux jeunes venus seuls ont été éconduits gentiment par le CPE qui a pris le temps de leur parler et de leur expliquer les raisons pour lesquelles il leur demandait de revenir avec un adulte. La structure de l'entretien reprend une même trame adaptée à la situation du jeune et de son représentant parental tel que la perçoit le CPE, lequel :

- formule un mot de bienvenue et de félicitations (lorsque l'élève intègre la filière sécurité, en CAP ou en BP, soumise à des tests de présélection) ;
- demande le nom de famille, le collège d'origine, le lieu d'habitation ;
- revient sur la différence entre le CAP et le Bac pro (BP) pour tester la connaissance de l'élève / durée de scolarité (2 ans vs 3 ans) et la finalité des diplômes (insertion professionnelle vs poursuite d'études) ;
- invite les élèves qui s'inscrivent en CAP à réfléchir à l'éventualité de poursuivre en BP, en particulier pour les jeunes de 15 ans qui auront 17 ans à la sortie du CAP et ne pourront pas travailler avant la majorité (18 ans) ;
- développe un discours sur la nécessité de travailler et d'avoir des bonnes notes parce que les places sont chères en bac pro (2 à 3 places selon les filières) pour les meilleurs élèves de CAP ;
- s'assure que la filière choisie correspond bien au vœu de l'élève (1^{er} ou 2^{ème} vœu selon les cas) en demandant si l'élève a fait son stage de 3^{ème} dans une entreprise du secteur correspondant à la filière visée ;
- précise qu'un dispositif (Passerelles) existe si jamais l'orientation choisie à l'entrée au lycée n'est pas confirmée au cours de la première année ;
- pour les entrants en bac pro, précise que la scolarité se passe en trois temps :
 - o les 2 premières du bac pro permettent d'obtenir le BP (certification intermédiaire) ;

- la 3^{ème} année (terminale) permet d'obtenir le bac ;
- le bac pro ouvre sur des poursuites d'études, en fonction du dossier :
 - une moyenne de 12-13 permet d'accéder à un bac + 2 (BTS, DUT),
 - une moyenne de 14-15 permet d'envisager l'accès à une (grande) école.
- évoque le soutien scolaire proposé à tous les élèves, soit à leur demande soit à la demande des enseignants, et précise qu'une fois l'accord parental donné, l'heure hebdomadaire de soutien scolaire devient obligatoire et figure à l'emploi du temps (pour un, deux ou trois mois).
- précise que le soutien scolaire est gratuit (lycée public) et concerne toutes les matières générales (plus les matières pro dans la filière sécurité) et se passe dans une relation individualisée avec un AED (dans une salle fermée, sans témoins).
- rappelle le mode de fonctionnement des stages :
 - 2 stages obligatoires par an
 - l'élève cherche ses stages par lui-même (bénéficie d'un annuaire) ;
 - au bout de cinq échecs (refus tamponné par les employeurs sur la fiche de stage) le lycée prend le relais.
- informe l'élève et son (ses) parent(s) sur la gestion de l'absentéisme :
 - petit lycée (moins de 500 élèves, tous connus et suivis) ;
 - pas d'absences sans justificatif des parents (sinon assimilée à une fugue) ;
 - appel systématique des parents en cas d'absence non justifiée.
- présente le logiciel Pro-Note :
 - cases vides (grises) = tout va bien, pas d'absences ;
 - cases blanches = absences justifiées (avec un mot des parents « à charge pour vous de savoir si c'est bien vous qui l'avez signé...) ;
 - cases oranges = absences non justifiées.
- conclue l'entretien en posant un ensemble de questions très personnelles sur les éventuelles difficultés de l'élève :
 - difficultés susceptibles d'entraver les apprentissages (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie...) ;
 - problèmes de santé (maladies, allergies / régime alimentaire) ;
 - difficultés sociales ou autres (information sur la présence d'une assistante sociale au sein de l'établissement).

Les informations correspondantes sont ensuite rentrées sur un tableau excel et ventilées auprès des différents interlocuteurs concernés au sein du lycée, l'objectif étant de gagner du temps à la rentrée pour déceler d'éventuelles difficultés scolaires ou extra-scolaires des élèves et anticiper leur prise en charge. Ce mode de pré-sélection est spécifique au lycée professionnel des Quartiers nord. A la connaissance du CPE référent décrochage scolaire, aucun autre lycée du bassin de formation n'a mis en place un dispositif équivalent en raison de son caractère chronophage (15 à 20 mn par entretien). Or ces entretiens avec les élèves et leur famille se révèlent particulièrement précieux, d'une part pour s'assurer du choix éclairé des élèves (quand bien même il correspond à un 1^{er} vœu), d'autre part pour détecter le plus en amont possible d'éventuelles difficultés scolaires ou extra scolaires (les entretiens organisés à l'occasion de la rentrée scolaire 2016 ont ainsi permis de repérer 34 élèves nécessitant une attention particulière).

V – Retour sur les conditions de possibilité d’une action collective de prévention du décrochage scolaire au sein du lycée professionnel des Quartiers nord

Ces conditions sont de deux ordres, internes (fonctionnement de la communauté scolaire) et externes (positionnement du lycée au sein de son écosystème institutionnel).

1 – Enjeux internes : renforcer le travail collaboratif au sein de la communauté scolaire

1.1 – Conforter la diversité et la complémentarité des positionnements professionnels

La prévention du décrochage scolaire suppose la conjugaison de trois facteurs :

- Une diversité de profils professionnels complémentaires (direction, CPE, AED, agent d’accueil, pôle santé-social-orientation, enseignants).
- La capacité des uns et des autres d’évoluer sur une diversité de registres professionnels, au-delà parfois de leur compétence initiale, quitte à sortir de leur « zone de confort » (pour autant qu’il soit confortable d’exercer en lycée professionnel).
- La transversalité et la complémentarité des interventions (la fonction d’écoute des élèves, par exemple, est nécessairement partagée entre l’ensemble des composantes de la communauté scolaire du lycée).

Une diversité de profils professionnels et de registres d’interventions :

La direction du lycée (proviseure, proviseur-adjoint) impulse la politique de lutte contre l’absentéisme et le décrochage scolaire, élabore le projet d’établissement et définit les priorités en la matière, supervise l’action du service de la vie scolaire et du pôle santé-social-orientation, pilote les instances internes (GPDS, groupe de veille Climat scolaire, conseil de discipline), met en place les dispositifs de prévention de l’échec scolaire (dédoubllement de classes, accompagnement personnalisé, soutien scolaire), fournit aux uns et aux autres les moyens de leur action (sélection des projets proposés par les enseignants, par exemple) et coordonne l’intervention des diverses composantes de la communauté scolaire. Seuls deux aspects échappent à la proviseure : les choix pédagogiques des enseignants (voir supra) et les interventions de l’infirmière ou de l’assistante sociale scolaires tenues au secret professionnel, ce qui est parfois source d’incompréhensions ou de conflits.

Le service de la vie scolaire est en première ligne dans la lutte contre l’absentéisme et le décrochage scolaire, à l’interface entre la direction, les enseignants et les élèves :

- **Les CPE** incarnent, avec l’équipe de direction, la fonction d’autorité au sein de l’établissement mais s’attachent à l’exercer vis-à-vis des élèves en conjuguant « bienveillance et fermeté ».
- **Les AED** sont positionnés sur un triple registre, en discipline et « care » : un registre administratif (suivi des absences, contrôle des sorties), un registre éducatif (respect des règles et du « vivre ensemble ») et un registre pédagogique (soutien scolaire : aide personnalisée et aide aux devoirs).
- **L’agent d’accueil**, agent public détenteur d’un pouvoir de sanction, occupe sa fonction sur un registre professionnel et relationnel très large, allant de la proximité avec les élèves (écoute, médiation) à l’exercice d’une sorte de pouvoir de police (lutte contre les trafics aux abords du lycée et les intrusions de personnes étrangères à l’établissement, règlement des conflits entre élèves, sanction des incivilités, etc.)

Les enseignants sont en première ligne dans la lutte contre l'échec scolaire :

- En tant que **professeurs de lycée professionnel**, il leur revient de rendre leurs cours attractifs et accessibles à des élèves de faible niveau et peu motivés ; confrontés à la nécessité de mettre les élèves au travail et de préserver une ambiance de travail au sein des classes, ils n'ont d'autre choix que d'aller sur le terrain de l'éducation et de la discipline, ce qui est parfois problématique et source de conflits avec la direction.
- En tant que **professeurs principaux**, pour près de la moitié d'entre eux, ils exercent des fonctions de coordination d'équipe pédagogique et d'interface avec le service de la vie scolaire et la direction.

Complémentarité des intervenants et transversalité des problématiques associées à la prévention primaire du décrochage :

- **La qualité du climat scolaire** (sécurisation du lycée, pacification des espaces internes, règlement des litiges et conflits entre élèves, sanction des incivilités) nécessite une triple « ligne de défense » : les médiateurs (à l'extérieur), la vie scolaire (à l'intérieur) et l'agent d'accueil (à l'interface).
- **La fonction d'écoute des élèves** est partagée entre la vie scolaire et les autres catégories d'intervenants, chacun dans son registre professionnel : de l'écoute de type « grand frère » de l'agent d'accueil et des AED à l'écoute spécialisée de l'infirmière ou de l'assistante sociale, tenues au secret professionnel, en passant par l'écoute bienveillante des CPE, des enseignants, des personnels administratifs et de la direction.
- **Le soutien scolaire** est réalisé par les assistants d'éducation mais décidé en concertation entre les enseignants et les CPE. De plus, certains enseignants, de leur propre initiative, proposent du soutien scolaire à leurs élèves à l'approche des examens, notamment dans les matières professionnelles.

1.2 – Renforcer l'association des enseignants à la prévention du décrochage scolaire

Les enseignants sont en première ligne dans la lutte contre le décrochage scolaire mais avec des degrés d'engagement très différents : d'un côté, une « bande » d'enseignants militants de la lutte contre l'échec scolaire qui se cooptent en début d'année pour prendre en charge les classes les plus exposées au risque de décrochage et portent l'essentiel des projets proposés aux élèves ; de l'autre des enseignants qui se situent sur un registre plus professionnel que militant et dont la contribution à la prévention du décrochage repose sur la compétence et le professionnalisme.

Les uns comme les autres sont confrontés à l'injonction paradoxale constitutive du métier d'enseignant - particulièrement en lycée professionnel : contribuer à la réussite éducative (de la majorité) tout en prévenant l'échec scolaire (d'une minorité) par tous les moyens (pédagogie différenciée, innovations pédagogiques, implications dans les projets proposés aux élèves). Dans les deux cas également, les enseignants doivent trouver par eux-mêmes où placer le curseur entre enseignement (transmettre des savoirs et des savoirs faire) et éducation (transmettre des codes et des valeurs) : certains séparent volontairement les deux, en particulier les enseignants des matières générales, et font une exception lorsqu'ils sont professeurs principaux (double registre enseignement-éducation). Tous conviennent en effet que la frontière est en réalité poreuse entre enseignement et éducation et qu'il faut pouvoir mettre les élèves au travail pour pouvoir enseigner, ce qui suppose de faire de l'éducation.

Au sein du lycée, la prévention de l'absentéisme et du décrochage repose sur un **principe général de coopération et de coordination** entre les enseignants et les autres composantes de la communauté scolaire (direction, vie scolaire, pôle santé-social-orientation) :

- Chaque classe est suivie par un quatuor (proviseure ou adjoint, professeur principal, CPE, AED) qui communique en temps réel via le logiciel ProNote.
- Les professeurs principaux jouent un rôle central dans le bon fonctionnement des équipes pédagogiques et le suivi de la scolarité des élèves, en lien avec les CPE.
- Les enseignants sont associés au projet d'établissement : la vingtaine d'actions éducatives et culturelles proposée chaque année aux élèves est pilotée exclusivement par des enseignants volontaires, en lien ou non avec les CPE.
- Les enseignants sont associés à la prévention du décrochage : désormais représentés au sein du GPDS, ils font remonter leurs remarques via le professeur principal et sont informés des décisions concernant leurs élèves.
- Les enseignants sont associés à la prévention de la violence et des incivilités : ils sont membres de la cellule de veille « Climat scolaire » avec la direction et la vie scolaire installée par la proviseure début 2017.

Parallèlement à ces formes de coopération institutionnalisées, les enseignants développent leurs propres réseaux informels. Les exemples ne manquent pas :

- Certaines classes sont dédoublées par des AED, à l'initiative des enseignants.
- Les élèves perturbateurs peuvent être envoyés chez le CPE de manière formelle (exclusion de cours) ou informelle (sans signalement, pour ne pas « charger » l'élève).
- Certains enseignants se cooptent en début d'année pour prendre en charge les classes les plus difficiles et/ou accepter la fonction de professeur principal.
- Ces mêmes enseignants se regroupent pour proposer des projets, en associant le cas échéant l'un des deux CPE.

Une enquête récente du Céreq (Maillard, Merlin, Rouaud, Olaria, 2016) a permis d'élaborer une typologie des formes de travail collaboratif au sein des établissements (collèges et lycées) en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

- Le 1^{er} type correspond à des formes de collaboration restreintes entre acteurs et à une vision du décrochage limitée à l'absentéisme.
- Le 2^{ème} type associe un plus large éventail de professionnels au sein des établissements, à l'exception des enseignants.
- Le 3^{ème} type associe les enseignants à une démarche de prévention du décrochage élargie à la pédagogie.
- Le 4^{ème} type fait intervenir l'ensemble des acteurs des établissements et articule la prévention du décrochage à des objectifs de réussite et de persévérance.

Au regard de cette typologie, le lycée professionnel des Quartiers nord se situe entre les deux derniers types : il fait intervenir l'ensemble des composantes de la communauté scolaire dans le cadre d'une conception de la prévention du décrochage articulée à des objectifs de présentéisme et de réussite éducative (type 4) mais il peine à associer les enseignants à une conception de la prévention du décrochage élargie à la pédagogie (type 3).

1.3 – Développer les ressources réflexives, capitaliser et mutualiser les acquis

La politique d'établissement en matière de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire s'appuie sur un ensemble de ressources réflexives de nature et de portée différentes :

- Les **données d'établissement** produites annuellement par le CPE référent décrochage scolaire (voir supra). Ces données relatives aux absences et au décrochage, aux punitions et sanctions, et aux réorientations (stages Passerelles) sont prolongées par des éléments d'analyse et des propositions opérationnelles pour améliorer tel ou tel aspect de la politique du lycée. Les rapports établis par le CPE sont transmis à la direction du lycée (proviseure et proviseur-adjoint) et font l'objet d'une présentation à l'ensemble de la communauté scolaire lors de l'assemblée générale de rentrée, au mois de septembre de chaque année.
- Les **échanges collectifs** organisés dans le cadre des instances internes comme le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) ou la cellule de veille climat scolaire (CVCS). C'est dans le cadre du GPDS que s'est forgée progressivement une doctrine en la matière et certains membres de cette instance formulent le regret que son fonctionnement soit devenu plus administratif et moins réflexif, entièrement consacré au suivi opérationnel des situations individuelles. En revanche, la CVCS, installée par la proviseure en février 2016, poursuit un objectif réflexif : organiser une réflexion collective, incluant les enseignants, sur le climat scolaire, « *des situations d'extrême violence jusqu'aux petites incivilités du quotidien qui pourrissent le climat de l'établissement et des classes* », pour améliorer la prévention et le traitement des situations de violence au sein du lycée.
- **L'auto-évaluation de l'établissement**. Le lycée est engagé depuis plusieurs années dans un processus d'auto-évaluation (Qualep). Chaque année, une réunion se tient avec des représentants des diverses composantes de la communauté scolaire. L'évaluation port sur l'année N et est prolongée par des propositions pour l'année N + 1 (axes de progrès). Selon la proviseure et le CPE référent décrochage scolaire, bon nombre d'avancées ont été réalisées au cours des dernières années dans le cadre de l'auto-évaluation, par exemple :
 - Le logiciel ProNote, utilisé par un enseignant, a été généralisé après évaluation et décision dans le cadre de l'instance Qualep.
 - C'est également le cas de la soirée des Talents, organisée pour mettre en valeur la réussite des élèves, dont l'annualisation a été décidée dans ce cadre.

Pour le CPE, l'auto-évaluation présente de surcroît un double avantage : elle permet de faire progresser l'établissement, année après années, dès lors que l'évaluation est systématiquement prolongée par l'identification de facteurs de progression, et elle constitue un lieu de concertation précieux, en particulier avec les enseignants.

Là encore, le point aveugle de la réflexion collective sur la prévention du décrochage scolaire porte sur la pédagogie (didactique professionnelle, innovations pédagogiques) dès lors que les enseignants considèrent que ce domaine relève de leur pré-carré professionnel et qu'aucune instance collective ne traite de ces thématiques.

2 – Enjeux externes : renforcer le lycée au sein de son écosystème institutionnel

2.1 – Conserver les moyens humains et financiers associés au classement ZEP

Pour la direction du lycée, deux chantiers sont en cours (à l'été 2017) :

- Conserver les moyens humains (personnels) et matériels (moyens de fonctionnement) permettant d'assurer le projet d'établissement : ces moyens ont été renouvelés pour 2017 mais qu'en sera-t-il en 2018 ?
- Maintenir la prime des enseignants liée à l'enseignement en ZEP : la ministre précédente avait donné l'assurance de son maintien pour les années 2017 et 2018, mais qu'advient-il ensuite et quel sera l'arbitrage du nouveau ministre ?

L'enjeu est de conserver les personnels liés au classement ZEP (1 proviseur adjoint, une 2^{ème} secrétaire, un 2^{ème} CEP, des AED en nombre) mais également de conserver les enseignants les plus engagés qui pourraient bien partir si la prime ZEP était supprimée (de l'ordre de 300 euros par an). Pour la proviseure, *« le risque de perdre le classement ZEP est une source de malaise, parce qu'être prof. en ZEP est une fierté (« On est à la mine ») et donc perdre le statut ZEP c'est ressembler à tout le monde, perdre un motif de fierté professionnelle »*. Les enseignants sont peu reconnus et connaissent une forme d'usure : ils font l'objet d'une faible reconnaissance salariale, les évaluations de carrière sont rares et les augmentations salariales sont gérées par ordinateur. Désormais on ne demande plus l'appréciation de la proviseure (qui pouvait aider).

Le constat de la proviseure est pessimiste : *« Tous les enseignants, y compris les plus motivés, connaissent une forme d'usure, et si la reconnaissance salariale ne suit pas, on risque de perdre des enseignants (on perd de bons éléments depuis 3 ou 4 ans, tout le monde s'épuise...). Or les perspectives sont peu favorables à cet égard : les carrières salariales sont limitées et un gel des salaires a été annoncé par le ministre de l'éducation nationale fin juin 2017 »*. Le CPE référent décrochage scolaire n'est guère plus optimiste : *« Il existe une spécificité du terrain dans les quartiers nord. Or les signaux envoyés par le ministère sont inquiétants (perte du classement ZEP) : on risque de fragiliser des établissements très engagés sur le front de la lutte contre le décrochage scolaire »*.

2.2 – Restaurer des liens de coopération avec le rectorat (mission académique de lutte contre le décrochage scolaire et services d'inspection académiques)

Les liens avec la **mission académique de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)** se sont distendus au cours des dernières années. Pendant des années, le lycée bénéficiait de moyens mis à disposition par la MLDS, en l'occurrence une formatrice MLDS à temps plein qui gérait deux types de dispositifs :

- Les **parcours personnalisés de prévention des ruptures scolaires (PPRS)** : un dispositif fondé sur le volontariat (famille et élève) permettant d'aménager la scolarité et/ou d'augmenter les périodes de stage pour permettre une remobilisation de l'élève (prévention du décrochage) ou préparer une réorientation scolaire (raccrochage).
- Les **dispositifs d'accès à la qualification (DAQ)** : outil de raccrochage conçu pour les élèves sans diplôme et sans solution en fin de 3^{ème}.

Il y a trois ans, la formatrice MLDS a été affectée en-dehors du lycée professionnel des Quartiers nord, sur un dispositif de micro-lycées, et n'a pas été remplacée, la MLDS considérant que le lycée faisait déjà beaucoup de choses en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Les dispositifs existent toujours mais ne sont pratiquement plus utilisés. Dans le cas des PPPRS, le suivi des stages n'étant plus opéré par la formatrice MLDS, ce sont les professeurs principaux qui sont supposés prendre le relais mais ne le font pas. Du coup, la gestion de ces dispositifs retombe sur le CPE référent décrochage scolaire pour qui *« le départ de la référente MLDS a signifié une charge de travail supplémentaire dans la mesure où c'était elle qui gérait les parcours personnalisés de réussite scolaire (PPRS) et que cela m'est retombé dessus au moment où on lançait les passerelles, d'où un surcroît d'activité important »*. Le dernier contact entre le lycée et la MLDS remonte à leur annonce de leur décision unilatérale de ne pas proroger la référente MLDS au motif qu'il faut faire des arbitrages entre les six lycées professionnels des quartiers nord de Marseille. Pour le CPE, le raisonnement de la MLDS est simple : *« Il faut gérer la pénurie et notre lycée est dynamique sur le sujet du décrochage scolaire... Et donc ils se sont dits que nous continuerions à faire autant, même avec moins de moyens »*. La proviseure en rajoute : *« Comme on a une bonne réputation on nous enlève des moyens parce qu'on sait qu'on fera sans ! On gère la pénurie au détriment des meilleurs éléments »*. Un autre sujet d'incompréhension concerne les migrants : la MLDS met beaucoup de moyens sur les migrants parce que personne d'autre ne le fait, alors que ce n'est pas une problématique de décrochage. Pour la proviseure, l'incompréhension est d'autant plus grande qu'un vrai sujet n'est pas traité, celui des élèves qui n'ont pas obtenu leur bac : *« Ne pourrait-on pas créer un module pour les raccrocher, sur le modèle des anciennes classes Modac aujourd'hui réservées aux triplants du bac (on soigne les mourants au détriment des malades !) ? »*

Quant aux relations avec les **services d'inspection de l'académie**, la situation du lycée professionnel des Quartiers nord est paradoxale : *« Nous sommes bien dotés en moyens humains (DGH) et nous pouvons dédoubler pratiquement toutes les classes, mais les services des inspections sont absents (...) Il manque cruellement d'acteurs de terrain dans les services académiques. Les inspecteurs pédagogiques sont très peu présents. Le CPE en charge de la lutte contre le décrochage scolaire, en poste depuis huit ans, n'a eu aucune visite de l'inspection de la vie scolaire (...) Alors même qu'on est très engagés dans la lutte contre le décrochage, on est peu visités et peu accompagnés dans la pratique »*. Plus grave encore, l'action des services de l'académie se retourne parfois contre le lycée. Un exemple particulièrement criant concerne le reclassement des élèves exclus par le conseil de discipline. Jusqu'en 2005, l'inspection académique s'occupait de la réaffectation des élèves exclus. En 2005 il y a eu un incident, une secrétaire du rectorat s'est faite agressée par la famille d'un élève exclu : *« Depuis cet incident, l'inspection a décrété que c'était aux établissements de s'en occuper : l'inspection procède à la réaffectation sur proposition du chef d'établissement d'origine. Cette situation est propre à l'académie d'Aix-Marseille, partout ailleurs c'est l'inspection qui prend le relais des établissements en cas d'exclusion définitive d'un élève »*. Pour le CPE, *« cette situation est proprement scandaleuse dans la mesure où un chef d'établissement procède à une exclusion d'élève pour soutenir ses équipes en cas d'incident grave et il s'ensuit logiquement que les relations avec les élèves et les familles deviennent très tendues et souvent impossibles à gérer au niveau de l'établissement. Le rectorat ne prend pas ses responsabilités en faisant retomber sur l'établissement la gestion des suites d'une exclusion »*. Pour la proviseure, *« ce qui est plus grave encore, c'est qu'il y a des élèves pour lesquels je n'ai pas réussi à trouver de solutions et ils se sont retrouvés à la rue faute de solution académique »*. Pire encore, conclut le CPE, *« la proviseure a dû se justifier des raisons pour lesquelles des élèves se trouvaient sans solution (justifier des démarches entreprises qui n'ont pas abouti) ! »*.

2.3 – Pérenniser les partenariats avec la Région et le service public de l'emploi local

Les relations entre le lycée et la Région sont essentiellement financières et concernent le financement de la vingtaine de projets proposés chaque année aux élèves : « *Qu'advient-il du financement des projets par le fonds régional INES ? Jusqu'à maintenant, la Région finançait jusqu'à 8 projets pour un montant non plafonné (soit un montant total de 13 000 euros pour le lycée professionnel des Quartiers nord). Désormais, le nombre de projets est limité à 6 et le montant financier plafonné à 8 000 euros (quel que soit l'effectif de l'établissement et son classement ZEP ou non)* ». Cette révision à la baisse des financements régionaux risque de contraindre le lycée à réduire le nombre et/ou l'ambition des projets.

Par ailleurs, alors même que le transfert de compétences de l'Etat aux Régions en matière d'enseignement professionnel n'est pas sur agenda, cette perspective pose de nombreuses questions que la direction du lycée tente d'anticiper : « *Quelles conséquences en ce qui concerne le recrutement des enseignants ? Les proviseurs auront-ils la main ? (...) Qu'advient-il des fonds régionaux comme le fond INES qui permettent d'abonder les budgets de fonctionnement des lycées professionnels de la région ?* ». Pour anticiper ces changements, la direction du lycée professionnel des Quartiers nord a d'ores-et-déjà engagé une démarche pour obtenir le label académique de « Lycée des métiers », avec trois objectifs :

- Bénéficier de la taxe d'apprentissage,
- Conforter l'image du lycée et de ses deux filières phares (sécurité et maintenance nautique).
- Anticiper une éventuelle décentralisation de l'enseignement supérieur à la Région, en « *tablant sur un regard bienveillant du conseil régional pour les lycées des métiers* ».

En dernier lieu, la proviseure et le CPE référent décrochage scolaire s'inquiètent du devenir des partenariats noués au cours des dernières années avec les opérateurs locaux du service public de l'emploi (mission locale, agence de Pôle Emploi, Direccte). Ces partenariats ont tous été engagés à l'initiative du lycée et ils se révèlent d'autant plus précaires que ces organismes ne travaillent pas facilement ensemble, que l'information circule mal au sein du service public local de l'emploi et que les interlocuteurs de la direction du lycée changent régulièrement : « *Si les personnes partent les partenariats peuvent tomber* ».

Conclusion

Depuis la rédaction de ce rapport, la situation a évolué positivement sur plusieurs points au dire de la proviseure du lycée :

- L'arrivée d'un nouveau Directeur académique, en mai 2017, a permis de faire évoluer la politique académique à partir de la rentrée 2017 dans le sens d'une plus grande écoute et d'une disponibilité des services académiques vis-à-vis du lycée. Ainsi, par exemple, lorsqu'une voiture a brûlé, dans la nuit du 12 novembre 2017, devant le portillon du lycée, le Recteur et le Directeur académique sont venus immédiatement et ont eu des temps d'échanges avec les personnels et les enseignants dans la salle des professeurs.

- Depuis janvier 2018, la responsable MLDS du réseau territorial siège dans tous les réunions du GPDS du lycée. Les réseaux écoles-collèges-lycées ont été mis en place par le Recteur d'académie (circulaire académique du 18 septembre 2017). C'est un travail collaboratif sur un territoire des 15 et 16^{ème} arrondissements et un morceau du 3^{ème}. Travaillent de concert, les

inspecteurs, les proviseurs et directeurs d'école, les CPE et les enseignants du premier et du second degré. Un diagnostic de réseau a été réalisé et un projet de réseau sera publié en mai. Les questions du décrochage, de l'absentéisme et du climat scolaire sont au centre des préoccupations et la priorité pédagogique choisie est la maîtrise de la langue orale et écrite, véritable enjeu pour ce territoire. Le déploiement des acteurs de la MLDS a été revu depuis et il n'est plus question de pénurie.

- Il est aujourd'hui acquis que l'enseignement professionnel ne sera pas dévolu aux régions et que l'Etat gardera la main sur le recrutement des enseignants.

- Depuis février, le lycée professionnel des Quartiers nord a obtenu le label « lycée des métiers », ce qui vient conforter son image.

- En ce qui concerne la taxe d'apprentissage, la loi en préparation change la donne dans la mesure où les OCTA disparaissent et où c'est désormais l'URSSAF qui collecte les fonds et les redistribuent. L'évolution pourrait être favorable aux lycées professionnels dans la mesure où le Ministère de l'éducation nationale reste très attaché à cette voie de formation.

Bibliographie

Afsa C. (2013), « Qui décroche ? », Education et formation n°84, décembre.

Bernard P.-Y. (2016), « Le décrochage scolaire », Collection Que-sais-je ? Paris, PUF.

Boudesseul G., Caro P., Grelet Y., Vivent C. (2014), « Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage », MENESR, DEPP-Céreq.

Dardier A., Laïb N, Robert-Bobée L. (2013), « Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ? », France, Portrait social, Insee.

Divay S. (2014), « Professionnalisation de la lutte contre le décrochage scolaire », Céreq, Net.Doc. n°121.

Gasquet C. (2013), « Y a-t-il de plus en plus de non diplômés et qui sont-ils ? », in Paul J.-J. et Rose J., « Les relations formation-emploi en 55 questions », Dunod.

Lefresne F. (2015), « La lutte contre les sorties précoces dans l'Union européenne », Note d'information n°9, MENESR, DEPP.

Maillard D., Merlin F., Rouaud P., (2016) « Tous mobilisés contre le décrochage scolaire – Variations autour d'un mot d'ordre national », Céreq, Bref n°345, avril.

Moulin S., Verdier E., Doray P., Prévost J.-G., « Quantification du décrochage au Québec et en France : effets de perspective et jeux d'échelle ».

ONISEP (2016), « Après la 3^{ème} – Choisir son orientation », Guides, rentrée 2017, Académie d'Aix-Marseille.

Reverdy C. (2017), « L'accompagnement à l'école : dispositifs et réussite des élèves », Dossiers de veille de l'IFE n°119, juin